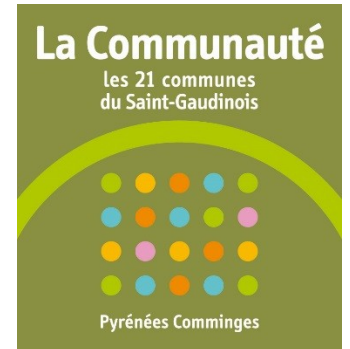




Contrat de Ville du Saint-Gaudinois 2015-2020 Quartier du Cœur de ville



SOMMAIRE

Le présent contrat de ville est décliné selon quatre axes définis par l'Etat dans la circulaire du 15 octobre 2014 :

- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Emploi et développement économique (dont économie sociale et solidaire),
- Cohésion sociale,
- Priorités transversales : intégration et lutte contre les discriminations, égalité hommes / femmes, participation des habitants.

C'est un contrat cadre : à partir des constats, chaque pilier est décliné en enjeux et objectifs opérationnels.

Un plan d'actions annuel sera élaboré sur la base de ce contrat cadre et précisera de manière concrète les fiches actions pour chaque objectif.

Préambule	
.....	p.4
L'inscription en politique de la ville : un défi et un enjeu pour la Communauté de communes du Saint-Gaudinois et la Ville de Saint-Gaudens	
Une démarche d'élaboration du contrat de ville	
partenariale.....	p.6

Présentation du territoire, de la ville de Saint-Gaudens, du Quartier prioritaire "Cœur de ville" de Saint-Gaudens	p.9
---	-----

I - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Éléments de diagnostic	
.....	p.14
Axe stratégique 1 : Dans le cadre du projet de territoire, mobiliser les outils et dispositifs de droit commun dans une démarche	
partenariale.....	p.20
Axe stratégique 2 : Re-dynamiser le cœur de	
ville.....	p.21
Axe stratégique 3 : Résorber le bâti vétuste et lutter contre l'insalubrité.	
.....	p.25
Axe stratégique 4 : Renforcer la convivialité du centre ancien	
.....	p.21

II - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Éléments de diagnostic.....	
.....	p.26
Axe stratégique 5 : Développer l'attractivité résidentielle et touristique, créatrice de richesses.....	
.....	p.35
Axe stratégique 6: Encourager la création d'activités et la création d'emplois	
Axe stratégique 7 : Renforcer le tissu économique du cœur de ville et développer une offre de qualité	
Axe stratégique 8 : Développer/Favoriser les dynamiques et les actions relevant de d'Economie Sociale et Solidaire, et créer les passerelles avec l'économie classique	
Axe stratégique 9 : Renforcer les liens entre entreprises et les publics éloignés de l'emploi et renforcer l'accompagnement des	
publics.....	p.36

III-PILIER COHESION SOCIALE

Volet Action Sociale

Éléments de diagnostic.....	p.38
Axe stratégique 10 : Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des personnes sans abri ou susceptible de l'être, en situation de précarité.....	p.43
Axe stratégique 11 : Améliorer la veille sociale en lien avec l'accueil de populations étrangères et intégration des « primo-arrivants »	
Axe stratégique 12 : Faciliter l'accès des usagers et des habitants du cœur de ville aux services publics et à leurs droits.....	p.44

VOLET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Éléments de diagnostic.....	p.45
Axe stratégique 13 : Développer une éducation globale, continue, plurielle et partagée.....	p.50
Axe stratégique 14 : Lutter contre les ruptures scolaires et sociales.....	p.51
Axe stratégique 15 : Favoriser une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.....	p.51

VOLET SANTÉ

Éléments de diagnostic.....	p.52
Axe stratégique 16 : Promouvoir les comportements favorables à la santé.....	p.52
Axe stratégique 17 : Améliorer la prévention et l'accès au dépistage.....	p.53
Axe stratégique 18 : Favoriser l'accès au système de santé pour les personnes en situation de vulnérabilité et les plus éloignées du système de santé.....	p.53
Axe stratégique 19 : Développer l'articulation Ville-Hôpital-Recours Experts.....	p.53
Axe stratégique 20 : Améliorer la lisibilité et la coordination des actions.....	p.53

VOLET SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Éléments de diagnostic.....	p.54
Axe stratégique 21 : Relancer le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la dynamique de travail partenarial.....	p.55
Axe stratégique 22 : Réduire le sentiment d'insécurité, lutter contre la délinquance et renforcer la médiation sociale urbaine..	
Axe stratégique 23: Conforter des réponses préventives et d'accompagnement durables et adaptées.....	p.56

IV - PRIORITÉS TRANSVERSALES

Enjeu : Mobiliser le droit commun vers le quartier prioritaire du cœur de ville.....	p.57
Enjeu : Rechercher la participation des habitants tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville.....	p.57
Enjeu : Prendre en compte la question de l'égalité hommes / femmes dans les différents domaines concernés par le contrat de ville.....	p.58
Enjeu : Prendre en compte la question de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville.....	p.58

Une nécessaire articulation a l'existant

.....	p.59
- Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Comminges-Pyrénées	
- Le Schéma de Cohérence Territoriale Comminges-Pyrénées (SCOT)	
- Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Gaudens	

Les modalités de gouvernance

.....	p.60
- Un pilotage et une ingénierie au service du contrat	
- Des acteurs locaux (habitants, associations...) partenaires de la démarche	
- Une observation et une évaluation au service de l'action	
- Des méthodes de travail renouvelées	

Signataires du contrat de ville

.....	p.62
-------	------

Annexes : Les interventions des partenaires

.....	p.64
- Mobilisation du droit commun de l'Etat	
- Intervention de la Caisse d'Allocations Familiales	
- Intervention de la Région Midi-Pyrénées	
- Intervention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	
- Intervention de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire	
- Intervention de la Caisse des Dépôts	

Preamble

CADRE D'INTERVENTION - ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DU SAINT-GAUDINOIS

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les «quartiers prioritaires de la politique de la ville » qui se substitueront aux actuelles « zones urbaines sensibles » et « zones de redynamisation urbaine ».

Ces quartiers prioritaires sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

1° Un nombre minimal d'habitants ;

2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine.

En juin 2014, le cœur de ville de Saint-Gaudens est entré dans la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville visant la requalification de ce quartier. Bien avant l'annonce par l'Etat de la décision de retenir le Quartier du cœur de ville comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, une démarche d'amélioration du cadre de vie et de rénovation urbaine a été engagée par la Ville de Saint-Gaudens dans ce secteur et par la Communauté de communes du Saint-Gaudinois dans les domaines de la cohésion sociale et territoriale, en mettant en œuvre notamment une stratégie économique à horizon 2020, soutenue par une politique ambitieuse de développement social, notamment en direction des familles et des populations précaires. De manière générale ses actions portent sur le soutien à la création et la gestion d'équipements structurants qui rayonnent, le plus souvent à l'échelle du Comminges.

Dans cette logique de développement et d'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie, la redéfinition des contours de la politique de la ville donne à la Communauté de communes du Saint-Gaudinois la responsabilité de l'élaboration d'un contrat de ville 2015-2020. Ce contrat de ville s'appuie sur la construction d'une vision commune à long terme : un projet de territoire.

Cette inscription, en soi n'est pas une bonne nouvelle car elle rend compte d'une situation de précarisation. Elle ouvre un défi pour construire à cette occasion de nouvelles relations avec l'Etat et l'ensemble des partenaires mobilisés pour ce quartier cœur de ville.

Ce cadre posé, la Communauté de communes du Saint-Gaudinois a engagé un travail avec la commune, directement concernée, ainsi qu'avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs. Il s'agit de positionner cette politique en appui à une démarche de cohésion sociale s'appuyant sur la mobilisation des acteurs de droit commun compétents.

L'objectif est d'élaborer le cadre contractuel de la Politique de la ville avec la nécessité d'articuler les démarches entre le volet urbain, humain, économique et de structurer des projets territoriaux articulant trois échelles territoriales : quartier (cœur de ville), commune et intercommunalité.

Le contrat de ville sera donc conclu entre l'Etat, la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, la Ville de Saint-Gaudens, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Sont également signataires, compte tenu des orientations stratégiques retenues, la Caisse des Dépôts, l'Agence Régionale de Santé (ARS), Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la Mission Locale, les Chambres consulaires que sont la Chambre de Commerce

et d'Industrie de la Haute-Garonne et Chambre des Métiers et de l'Artisanat, BGE couveuse, l'Office Public HLM de la Haute-Garonne et les bailleurs : Promologis, La Cité Jardins, Les Chalets, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

ENTRE LES SIGNATAIRES :

L'État, représenté par **Pascal MAILHOS**, préfet de la Région Midi-Pyrénées et préfet de la Haute-Garonne,

La Communauté de communes du Saint-Gaudinois, représenté par **Jean-Raymond LEPINAY**, son président

Le Région Midi-Pyrénées, représenté par **Martin MALVY**, son président

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par **Georges MERIC**, son président

La commune de Saint-Gaudens, représentée par **Jean-Yves DUCLOS**, son Maire

Le ministère de la Justice, représenté par **Cécile DEPRADE**, procureure de la République

L'Éducation nationale, représentée par **Hélène BERNARD**, rectrice d'académie

L'Agence régionale de santé, représentée par **Monique CAVALIER**, sa directrice régionale

La caisse des dépôts et consignations, représentée par **Philippe LAMBERT**, son directeur régional

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne, représentée par **Louis BESNIER**, son président

La chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Garonne, représentée par **Alain DI CRESCENZO**, son président

La caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne, représentée par **Guy PATTI**, son président

Le Pôle Emploi, représenté par **Serge LEMAITRE**, son directeur régional

La mission locale pour l'emploi de la Haute-Garonne, représentée par **Sabine GEIL-GOMEZ**, sa présidente

La Boutique de Gestion Espace Sud-Ouest, représentée par **Jean-Antoine LOISEAU**, son président

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, représentée par **Elvire DE ALMEIDA-LOUBIÈRE**, sa présidente

L'OPH de la Haute-Garonne, représenté par **Francis PIERRE**, son directeur

SA HLM des Chalets, représenté par **Pierre FRONTON**, son président

SA HLM La Cité-Jardins, représentée par **Maryse PRAT**, sa directrice

SA Promologis, représenté **Philippe PACHEAU** par son Président

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Comminges-Pyrénées, représenté par **Jean-Pierre BRANA**, son président

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Une démarche d'élaboration du contrat de ville partenariale

La méthode s'est appuyée sur les préconisations de l'Etat (décrets, circulaires, kit méthodologique, ...).

Trois principes clés :

- l'élaboration d'un diagnostic territorial basé sur des indicateurs prédéfinis,
- la formalisation d'un état des lieux des dispositifs existants sur le territoire ;
- la formalisation de la stratégie territoriale à l'échelle de l'intercommunalité et de sa déclinaison à l'échelle du cœur de ville, en lien avec tous les partenaires du contrat de ville.

Pour répondre à:

1 – Des enjeux stratégiques :

Cadre d'intervention de la Politique de la Ville et du renouvellement urbain ;

Priorités d'intervention sur le cœur de ville au regard de l'évolution des besoins des territoires ;

Mobilisation et positionnement des acteurs garants des politiques de droit commun : Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Départemental, Ville, bailleurs,...

2 – Des enjeux opérationnels :

Un état des lieux des principales actions conduites sur le territoire en lien avec les thématiques Politique de la ville (en cours) ;

Formalisation avec les acteurs locaux du territoire d'un plan d'action territorial (en cours d'élaboration) de l'organisation politique et technique nécessaire à la mise en œuvre du futur contrat de ville un accompagnement à la négociation des moyens de droit commun de chaque partenaire à l'échelle de l'intercommunalité.

Un processus en trois temps :

Phase 1 : Diagnostic territorial et état des lieux des actions conduites et mobilisation des partenaires

Phase 2 : Définition des enjeux territoriaux et orientations stratégiques

Phase 3 : Formalisation du contrat de ville

Dans le cadre de cette démarche, un travail d'articulation a été mené à trois échelles :

- l'intercommunalité en termes de synthèse et de mise en perspective des travaux ;
- le niveau communal pour travailler au plus près avec les acteurs locaux sur les enjeux territoriaux.
- le quartier « cœur de ville » pour définir et répondre au plus près des besoins des habitants et usagers du cœur de ville.

Le diagnostic territorial participatif a permis de mettre en exergue les caractéristiques, les besoins, les enjeux et les ressources du quartier prioritaire et du territoire dans lequel il s'inscrit.

Il a eu deux fonctions majeures :

- il a constitué une phase nécessaire d'identification des besoins du quartier prioritaire et de leurs habitants et des moyens mobilisables pour y répondre, qu'il s'agisse du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ou des moyens spécifiques de la politique de la ville;

- Il a permis d'impliquer un maximum d'acteurs autour d'enjeux discutés collectivement pour mobiliser les partenaires du contrat de ville (Etat, opérateurs publics, commune, intercommunalité, Conseil départemental, Conseil Régional, bailleurs, associations, habitants) aux différentes échelles territoriales concernées (agglomération, communes, quartier prioritaire). Le diagnostic territorial a constitué une opportunité d'apprentissage et de qualification des acteurs sur la mise en œuvre du nouveau contrat de ville.

Le diagnostic, ne peut se limiter à une analyse statistique de la situation des quartiers (observation quantitative), il a intégré des éléments plus sensibles pour donner à comprendre le fonctionnement du territoire et son inclusion dans l'espace intercommunal.

Il a permis de tendre vers une vision globale du territoire, pour identifier les principales forces qui l'animent et, sur ces bases, définir une stratégie territoriale opérationnelle en direction du quartier prioritaire.

Pour cela, la démarche suivante a été mise en œuvre :

Juillet 2014 : Démarrage des réflexions en interne de la collectivité avec un souci de formation, à la politique de la ville, du personnel de la communauté de communes dès septembre.

Aout-Septembre 2014 : Négociation Etat / Communauté de communes / Ville sur la géographie prioritaire. Définition de la gouvernance et de la méthode d'élaboration du contrat de ville.

13 novembre 2014 : réunion plénière de lancement de la démarche d'élaboration du contrat de ville. Elle a permis de présenter les contours du quartier retenu au titre de la Politique de la Ville, ainsi que des éléments de la gouvernance, de la méthode et de calendrier.

17 novembre 2014 : recrutement de la chargée de mission « Contrat de ville » et suite à la définition de la méthode d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du contrat de ville en régie.

Décembre 2014 : mise en place de l'équipe-projet réunissant les services de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois, des services de la Sous-Préfecture, des services de la ville de Saint-Gaudens. Ces réunions ont été suivies, presque systématiquement, par une réunion du « Comité Stratégique », émanation politique de l'équipe-projet. L'objectif étant d'avancer collectivement et d'ajuster la méthode et le calendrier en tant que de besoin. Pour cela, la communauté de communes a fait le choix d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public « Ressources et Territoires », et de bénéficier ainsi de l'expertise de son équipe. Aussi, et tout au long de la démarche, le GIP R&T a participé aux réunions de travail et de concertation, comme à la définition de la méthode mise en œuvre.

Février 2015 : la ville de Saint-Gaudens, assistée par un bureau d'études engage la définition du projet de rénovation urbaine dans un contexte de sélection par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine des Nouveaux Projets de Rénovation Urbaine (NPRU) d'Intérêt Régional.

Novembre 2014 à Mars 2015 : recueil d'éléments de diagnostic auprès des acteurs et définition des enjeux par l'organisation de deux sessions¹ de travail sous forme de 7 « comités thématiques », animées par la Communauté de Communes, appuyée par les services de l'Etat. Ces comités ont permis aux organismes et institutions publiques d'échanger avec les acteurs de terrain que sont les

¹ Session 1 en novembre et décembre 2014, Session 2 en février et mars 2015.

associations agissant en cœur de ville et sur le territoire à plus large échelle, mais également avec les citoyens qui se sont mobilisés ou encore avec les professionnels de certains domaines. Cette mobilisation générale et partenariale a été permise par l'organisation d'un événement de lancement de la démarche d'élaboration du contrat de ville officiellement le 13 novembre 2014 et a donné lieu à une réunion plénière de cadrage à l'invitation de la CCSG, de la Préfecture de Département et de la Ville de Saint-Gaudens. A cette occasion et sur la base du volontariat, les participants ont eu à s'inscrire dans les comités thématiques².

Les thématiques traitées sont les suivantes:

1. L'amélioration du cadre de vie et rénovation urbaine
2. L'accès à l'emploi et le développement économique
3. L'action sociale et cohésion sociale
4. La Réussite éducative
5. Culture, sports et Loisirs et vie associative
6. Santé et Prévention
7. La prévention de la délinquance

Dans chacun des groupes ont été abordé les sujets transversaux que sont la citoyenneté, l'égalité femmes/hommes, la jeunesse. La question de la lutte contre les discriminations a été seulement évoquée par manque d'éléments de diagnostic.

Trois réunions complémentaires inter-acteurs ont été organisées suite à ces constats, sur le thème du cadre de vie et du renouvellement urbain (7 janvier), de l'économie (12 janvier) et de l'emploi (15 janvier).

2 avril 2015 : Comité technique visant à la définition des enjeux.

10 avril 2015 : Organisation d'une réunion en présence de M. le Sous-Préfet de Département de l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire pour identifier avec les acteurs de l'habitat les problématiques identifiées sur le quartier.

13 avril 2015 : Comité de pilotage visant à valider les enjeux principaux.

5 mai 2015 : Comité technique de définition des orientations stratégiques et opérationnelles / Mobilisation du droit commun, définition et méthode

20, 21 et 22 mai 2015 : Réunions inter-acteurs pour rediscuter collectivement des objectifs opérationnels et des projets d'actions mis en avant par les acteurs locaux pour les affiner, les compléter ou les infirmer.

3 juin 2015 : Réunion du Comité stratégique, synthèse des travaux et préparation validation et signature du contrat de ville.

4 juin 2015 : Comité technique de synthèse des travaux menés lors des réunions inter-acteurs

10 juin 2015 : Comité de pilotage de validation des orientations stratégiques et opérationnelles en vue d'une signature du contrat de ville fin juin 2015.

Des réunions de travail plus restreintes entre les services de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois (dont CIAS et Centre Social), la ville de Saint-Gaudens, les services de l'Etat, les partenaires et acteurs du territoire ont été organisé en fonction des besoins : DDT, ARS, DDSP, DDCS, DIRECCTE, Education Nationale, DRAC, organismes publics, Chambres consulaires, Région Midi-Pyrénées, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la mission locale, le pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la caisse des dépôts et des consignations, des associations et des citoyens. Cette phase de travail a permis de repérer et d'identifier les porteurs de projet ainsi que des actions susceptibles d'alimenter le contrat de ville pour sa phase opérationnelle : **ACCJSE, EMMAUS, Centre Social, MJC, l'Association des commerçants, Afidel, Club Prévention, Centre d'Addictologie, Centre maternel Fleur, le Ballon vert, Marine, Association Santé Territoire, CHRS, FJT, ADES le relai, l'Accueil Commingeois, AFM Téléthon, Solidaires Comminges, les**

² Annexe 1 - composition des comités thématiques.

champs du Possible, Incroyables comestibles, BGE couveuse, Cinéma le Régent, La Chapelle Saint-Jacques, Les Pronomades, COBATY, le Ring Saint-Gaudinois, Association Saint-Go Vélo, La Touselle, Association Garage du Cœur, Les Femmes de Papier, Les associations de Parents d'élèves, le Secours Populaire, Association Maison de l'Avenir, Association Rebonds, la Ruche qui dit oui, Arts Passion, Saint-Gaudens Accueil, Les Marsouins du Comminges, etc...

Ces rencontres se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville, dans l'objectif de suivre, d'évaluer et de réorienter, en tant que de besoin, les orientations opérationnelles du contrat-cadre.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE



Située en région Midi-Pyrénées, au Sud-Ouest du département de la Haute-Garonne, la commune de Saint-Gaudens bénéficie d'une situation géographique stratégique au centre des Pyrénées, à proximité de la métropole toulousaine et de l'Espagne. Elle est directement accessible depuis l'A64 (autoroute Toulouse-Tarbes-Biarritz) via l'échangeur n°18. Saint-Gaudens bénéficie également d'une liaison directe à l'Espagne par les RD 8 et RN 125 qui relient le Val d'Aran à l'A 64.

Elle profite d'une desserte ferroviaire cadencée (ligne Toulouse / Tarbes / Pau / Biarritz) largement empruntée par les actifs du territoire travaillant notamment sur l'agglomération toulousaine et paloise. En matière de desserte aérienne, Saint-Gaudens profite de sa proximité géographique

avec l'aéroport de Tarbes - Lourdes - Pyrénées et plus largement avec l'aéroport Toulouse-Blagnac.

La commune de Saint-Gaudens comptait 11 199 habitants au dernier recensement INSEE 2012, sur une surface communale de 33,18 km², soit une densité de population de l'ordre de 337,5 habitants au km². On peut noter que la commune a connu une perte de croissance depuis 1975. Néanmoins, elle retrouve une certaine dynamique depuis un peu plus de 10 ans même si la croissance démographique et résidentielle observée ces dernières années a été plus bien plus importante sur les communes périphériques que sur le pôle urbain lui-même. Ce phénomène de périurbanisation a eu des conséquences lourdes pour la collectivité et son centre-ville, notamment une augmentation de la vacance résidentielle et commerciale, une baisse de fréquentation des équipements et services publics, et des quartiers qui tendent à être fragilisés.

Intégrée dans une démarche intercommunale, Saint-Gaudens appartient à la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, créée en 1999 et regroupant à ce jour 21 communes pour un total de près de 21 443 habitants (population municipale en 2011) et de ses 11 345 emplois (données INSEE 2010). Dans une perpétuelle dynamique de développement urbain et économique observée ces dernières décennies, de grands projets se dessinent à l'échelle de l'agglomération Saint-Gaudinoise et les polarités « relais » se structurent sur le territoire autour du pôle urbain central de Saint-Gaudens.

Plus largement, la ville de Saint-Gaudens appartient au Pays Comminges Pyrénées qui compte 237 communes (réparties en 11 Communautés de communes) sur une superficie de 2 139 km² pour une population totale de près de 78 000 habitants, soit une densité de 36,1 habitants/km². Ce territoire est essentiellement rural avec plus du tiers des communes du Pays (89 communes) recensant moins de 100 habitants en 2011.

Le territoire du Pays Comminges Pyrénées est composé de 8 bassins de vie (Bagnères-de-Luchon, Aspet, Saint-Gaudens - 2ème bassin de vie de la Haute-Garonne en termes de population en 2011, L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Montréjeau et Salies-du-Salat, Martres-Tolosane). Ils se

caractérisent par une densité et une population inférieures à la moyenne des bassins de vie de la région Midi-Pyrénées.

D'une manière générale, le Pays Comminges Pyrénées relève d'une certaine cohérence relative à l'accès à l'emploi et aux services du quotidien. Cependant, les bordures du Pays se caractérisent par des territoires vécus où les échanges et interpénétrations avec les espaces voisins du Gers, des Hautes-Pyrénées, d'Ariège et du Pays du Sud Toulousain sont importants. L'ouverture et la coopération apparaissent comme des éléments essentiels dans le développement du Comminges.

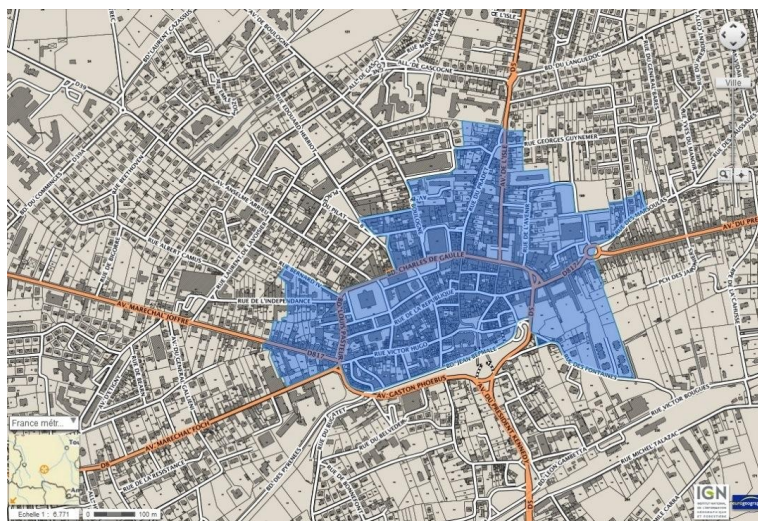
Si le Comminges n'apparaît pas comme un territoire périurbain de la métropole toulousaine, il n'en reste pas moins que son influence dans le quotidien des commingeois est grandissante. L'enjeu pour ce territoire sera bien de conserver son autonomie pour offrir à ses habitants tous les éléments nécessaires à leur vie quotidienne, tout en sachant tirer profit de la proximité et du dynamisme de la métropole toulousaine et de sa situation transfrontalière.³

³ Présentation extraite du Projet de Rénovation Urbaine (hors PNRU) de Saint-Gaudens - Citadia Conseil 2015

PRÉSENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE : LE CŒUR DE VILLE DE SAINT-GAUDENS

Le périmètre du quartier prioritaire « cœur de ville » accueille 1580 habitants pour un revenu fiscal annuel de référence de 11 250 € / habitant. Le quartier prioritaire se compose de l'IRIS⁴ 101 à 82% et de l'IRIS 104 à 15%.

La géographie du quartier prioritaire « cœur de ville » représente 10% de la population totale de la ville et un peu plus de 7 % de la population de l'EPCI. Cette population présente un *taux de représentation féminine plus fort que les autres quartiers (58% en QPV, 55% Ville, 53% EPCI)*.



Saint-Gaudens jusqu'aux années 1999 a perdu de la population car le solde migratoire et le solde naturel étaient nuls ou négatifs. Le nombre de naissances sur le territoire baisse fortement. Entre 2011 et 2013 cette évolution représente -10.81%, taux le plus inquiétant du département. Cela traduisait un manque d'attractivité du territoire.

Mais depuis les années 2000, le territoire connaît un léger regain démographique dû à un solde migratoire positif, résultat en bonne partie de sa proximité avec Toulouse.

Cette population arrivante n'est pas seulement composée de jeunes ménages. Les nouveaux arrivants sont aussi des retraités à la recherche d'un cadre rural et de tranquillité et des personnes âgées venues bénéficier des maisons de retraites installées en centre-ville. Ainsi dans l'ensemble, l'évolution démographique depuis une quarantaine d'années est relativement stable. Une des autres caractéristiques de la population est le vieillissement de la population. Un indice de vieillissement parmi les plus forts de la région Midi-Pyrénées. Sur la population totale de la ville de Saint-Gaudens, la part des retraités est de 37% et 30% de la population a plus de 60 ans. La commune de Saint-Gaudens n'échappe donc pas au phénomène du vieillissement de la population qui est observé dans la France entière avec un taux d'augmentation des retraités de + de 35% en 10 ans⁵.

Cependant le cœur de ville⁶ concentre moins de personnes âgées de plus de 60 ans (30%) et plus de 15-29 ans (22%) que sur le reste du territoire (entre 13% et 18%).

⁴ Etude Centre ancien - Université du Mirail - L.Dugoujon-2013

⁵

⁶ Les données population sont issues de l'INSEE/CGET - 2010. Les données du quartier prioritaire correspondent aux données à l'IRIS (IRIS 101 à 82% et IRIS 104 à 15%)

Les familles mono-parentales (1 ou 2 personnes) sont sur représentées au regard des moyennes départementales et régionales.

Les ménages composés d'une seule personne sont majoritaires en cœur de ville avec un taux de presque 66% contre 49% pour la ville et 39% pour le territoire communautaire. La part des mono-parents représente environ 30% du nombre total de familles de Saint-Gaudens, comme pour le territoire intercommunal.

La part des couples sans enfants représente environ 7 % sur la ville et sur l'EPCI avec une très légère augmentation depuis 2009.

Un taux de précarité élevé en zone urbaine comme en zone rurale, avec une concentration de pauvreté en cœur de ville

Le territoire de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois concentre en 2013, sur sa population totale, 42% de familles à bas revenus avec enfants de moins de 6 ans. Il s'agit du taux le plus fort du département (6 points de plus que la CC de Cazerès, 2ème taux le plus fort).

La part des ménages pauvres sur la ville-centre représente plus de 25% de la totalité des ménages et a augmenté de 44% entre 1999 et 2011. 54 % des ménages du bassin de vie ne sont pas imposables (41% pour la Haute-Garonne).

Le revenu moyen par foyer fiscal est d'environ 18 850 € contre 23 000 € pour les moyennes départementale et nationale (21 000 € en Région MP). Le cœur de ville présente un revenu moyen par foyer fiscal de 11 200 €.

Le taux de bénéficiaires de la CMU-C, de 12% pour la ville de Saint-Gaudens et de 19% pour son cœur de ville (QPV), est supérieur aux moyennes départementale et régionale.

Le cœur de ville concentre 32% des bénéficiaires CMU-C de la ville de Saint-Gaudens alors que sa population ne représente que 13% de la population totale de la commune. Il est à préciser qu'1 mineur sur 3 est bénéficiaire de la CMU-C en cœur de ville.

La ville de Saint-Gaudens présente 17% de chômeurs (14% sur l'EPCI) et plus de 30% d'inactifs sur sa population totale. En cœur de ville cette proportion double avec un taux de chômage de 28.5%⁷.

Le taux d'emploi des jeunes en cœur de ville avoisine les 32% alors qu'il est de 37% pour la ville et de 34% pour l'EPCI.

Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) est particulièrement haut corrélé à un taux très supérieur de jeunes de 20-29 ans hors système scolaire, peu ou pas diplômés. Ce taux est particulièrement élevé sur le bassin de vie de St Gaudens, qui compte moins de jeunes que dans le reste du département mais plus touchés par le chômage et moins diplômés.

Également une forte représentation des ouvriers, employés intermédiaires alors que les cadres ne représentent que 5% de la population active.

Quelques Chiffres CAF 2013 / Ville de Saint-Gaudens

- La part des allocataires CAF sur la population totale représente plus de 50%. (EPCI = 44%) Ce taux est en constante augmentation depuis 2009 (+4 points pour la ville, +1 point sur l'EPCI)

⁷ INSEE et CGET 2010

- La part des allocataires isolés est de 51% du nombre total d'allocataires sur la ville contre 42% sur l'EPCI. Tendance à l'augmentation depuis 2009.
- La part des couples avec enfants représente 22 % du nombre total d'allocataires sur la ville (33 % sur l'EPCI). Ce taux est en baisse, de la même façon sur la ville et sur l'EPCI (- 3 points depuis 2009)
- Pour 35.8% des allocataires, les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales.
- Pour 22,4% des allocataires, les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales.
- Parmi les 74% bénéficiaires d'une aide au logement (contre 45% dans le département), 22.6% bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), et presque 15% bénéficient de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) contre 6.7% dans le département.
- Enfin, 27.7% d'entre eux sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), soit le double du département (14%).

Allocataires CAF en Cœur de ville :

Le QPV Cœur de ville a une part d'allocataires CAF percevant le RSA supérieure à 35% (5 QPV sur 38 en Midi-Pyrénées). Sa part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales est supérieure à 40% (parmi 12 QPV sur 38 en MP). Enfin, la part d'allocataires CAF percevant une aide au logement est comprise entre 75% et 80% (moyenne QPV en MP).

La situation des habitants du cœur de ville concentre les difficultés et tendances inquiétantes de son territoire urbain mais aussi rural (vieillesse, précarité, chômage, parents isolés, etc...).

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

I) Éléments de diagnostic

Architecture et urbanisme de la ville de Saint-Gaudens

Le territoire communal est divisé en trois unités topographiques distinctes : au sud et au sud-ouest s'étale la plaine de la Garonne (altitude : 344 m), au centre et à l'est se situe le plateau (terrasses de la Garonne) limité au nord par la vallée du Soumès, au nord s'étale une zone de collines (altitude : 483 m). L'urbanisation s'est développée sur les terrasses de la Garonne autour du vieux noyau centre de part et d'autre de la RN 117. Dans la plaine de la Garonne primitivement à vocation rurale se sont installées quelques industries dont la plus importante est Fibre Excellence.

Dans le coeur de la ville, le bâti présente deux types d'architecture. Un bâti étroit et profond, témoignage du passé médiéval de la cité avec des façades simples sur lesquelles des balcons ont été ajoutés à la fin du XIXe siècle. Un bâti plus cossu jusqu'aux plus beaux hôtels particuliers, avec pour les plus anciens datant du XVIIIe siècle, de la pierre taillée en élément de décor. Des immeubles, créés après l'élargissement de certaines rues à la fin du XIXe siècle, présentent des façades avec des frontons, frises et corniches, moulures, lucarnes à fronton-pignon. Sur le boulevard Bepmale, les façades tournées vers le soleil avec vue sur les Pyrénées s'enrichissent de terrasses ou de galeries situées au dernier niveau des immeubles.⁸

La ville de Saint-Gaudens est bien dotée en termes d'équipements. Elle regroupe des équipements généraux indispensables pour la vitalité de la commune (poste, office de tourisme, Gare Sncf, commissariat de police etc.), des équipements scolaires (maternelle, collège et lycée), des équipements sportifs, culturels et de loisirs (musée, monuments historiques, centre d'art contemporain, cinéma, médiathèque). Le centre ancien détient également des équipements sociaux, médicaux et paramédicaux pour répondre aux besoins de la population. Ces caractéristiques traduisent bien le rôle de Saint-Gaudens en tant que centralité de son territoire rural. Ces équipements permettent une attractivité et un dynamisme important.

L'offre en équipements sportifs est également complète mais ces équipements sont pour certains saturés et ne répondent plus à la demande, notamment la piscine municipale et les gymnases (Ferjoux et Pilat). Sur la ville de Saint-Gaudens, 40 sites municipaux sont exploités pour accueillir les 265 associations saint-gaudinoises. 28 sites sont exploités de façon continue et 12 de façon régulière ou partagée.

Organisation des Transports publics

Le transport urbain est assuré par la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois (délégation de compétence du département juin 2002). Elle exploite deux circuits depuis 2003. La navette des Champs est spécifiquement destinée aux communes les plus proches de Saint-Gaudens. La navette de ville dessert principalement les quartiers de Saint-Gaudens : environ 8000 habitants. Elle intègre aussi, depuis 2012, des circuits prioritaires aux actifs, cependant elle ne répond pas à la demande.

Problématique forte sur la mobilité / transports urbains : amélioration constatée notamment sur le maillage du territoire mais manque de cadencement (liaison ville vers extérieur et extérieur vers la ville). Référence au développement de la ZAC des Landes. Saturation des navettes par forte fréquentation (en lien avec le vieillissement des usagers).

⁸ Source Office de tourisme de Saint-Gaudens

Quelles dynamiques entre le centre-ville et les zones d'emploi ? Quelle réponse en termes de transport public ? La mobilité est un levier de l'accès à l'emploi. Aller au-delà des transports urbains en proposant d'autres solutions à la mise en œuvre de cette mobilité indispensable (mise à disposition de moyens individuels et collectifs). S'appuyer sur des expériences territoriales en la matière.

Les utilisateurs de ce Service ont longtemps été en grande majorité des personnes âgées ; avec un service ouvert aux actifs, les navettes ont un taux de remplissage assez important voire saturé.

Logement et Habitat

En matière d'habitat, la dynamique de la construction ces 10 dernières années a été bien plus importante une fois encore sur les communes périphériques au dépend de la commune centre. Le parc de logements communal est caractérisé par un bâti parfois ancien et peu performant d'un point de vue énergétique. Le centre-ville est également marqué par un taux de vacance conséquent, soit plus de 15% du parc de résidences principales. Cette perte d'attractivité du centre-ville a engendré une dégradation de certains quartiers qui devront à la fois faire l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre du futur PLU, mais également dans le cadre de la politique de la ville portée par la collectivité. Les élus souhaitent encourager la mise en place d'actions concrètes en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'équipements, des déplacements, etc., pour encourager le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la revitalisation du centre urbain. L'objectif est bien de promouvoir un véritable projet urbanistique et architectural au service de la ville de Saint-Gaudens, tout en améliorant le cadre de vie des habitants, entrepreneurs et futurs résidents.

Le Parc de logement à Saint-Gaudens, en 2009 est de 6 800 logements dont 1 750 sont situés en centre-ville (25%). Les résidences principales représentent 84 % de résidences principales de ce parc immobilier. Il s'agit d'un parc ancien construit entre 1948 et 1975, le parc privé étant composé principalement de logements individuels. Le nombre de logements individuels en centre-ville est de 309 soit 8,8% de la totalité des logements individuels de la commune, ce taux étant faible au regard des moyennes supra-communales.

En ce qui concerne le Cœur de Ville (1 332 résidences principales au total), la part des propriétaires représente 28.9%. Il s'agit du taux le plus bas de la ville. Pour ce qui est de la part des locataires, on observe le phénomène inverse. En effet, la part des locataires s'élève à 69.6% (928 individus), ce qui représente le taux le plus haut de la ville.

Le Quartier du Cœur de Ville est donc aujourd'hui un quartier essentiellement constitué de locataires. Selon les témoignages de certains habitants, la dégradation et la vétusté du bâti ont poussés une partie des propriétaires à revendre leurs biens ou à les louer pour pouvoir investir dans des quartiers où l'habitat y est plus attractif et moderne.

La part des logements vacants dans la ville de Saint-Gaudens s'élève à 14.1% ce qui représente 980 logements sur 6 966. Dans le détail, on constate que le Cœur de ville présente le plus fort taux de vacance avec 21.7% (381 logements sur 1 756) alors que Saint-Gaudens-Garonne a le taux le plus bas avec 2.2% (4 logements vacants pour un total de 194 logements dans ce quartier)

Dans la ville de Saint-Gaudens, les logements 1 pièce représentent 3% de la part totale (177 logements), les deux pièces, 14.4% (837 logements), les trois pièces, 24.8%(1 442 logements), les quatre pièces, 25.7% (1 491 logements) et les cinq pièces ou plus, 32% (1 858 logements).

On peut constater que c'est surtout les logements de trois, quatre et cinq pièces qui représentent plus des trois-quarts du total des résidences principales. En ce qui concerne les 4 et surtout les 5 pièces, il s'agit essentiellement de maisons individuelles plutôt excentrées par rapport au centre-ville.

Le taux de logements comportant une seule pièce s'élève à 7.8% (104 logements) dans le Cœur de Ville et s'affiche comme le taux le plus élevé pour cette catégorie parmi les 6 IRIS. Il en va de même pour les logements de deux pièces où leur taux s'élève à 29.5% (393 logements) dans le Cœur de Ville. Le taux de logements comportant trois pièces est aussi élevé avec une part de 36% (333 logements). Ce quartier est donc essentiellement composé d'appartements. Les résidences de type maison individuelle se situant alors dans les quartiers périphérique de la ville (Saint-Gaudens-Coteaux, Saint-Gaudens-Garonne) qui possèdent les taux les plus importants de logements

comportant 4, voir 5 pièces ou plus. Le taux le plus important pour les logements de quatre pièces concerne Saint-Gaudens-Garonne (41.4%) et le quartier Ouest (34.9%). Il en va de même pour les logements de cinq pièces ou plus où l'on observe un fort taux à Saint-Gaudens-Coteaux (62.6%)

La mise en regard de l'offre de logements avec les caractéristiques de la population met en évidence une certaine inadéquation entre l'offre et les besoins.

Par ailleurs, au regard de la croissance limitée de la population, le besoin de nouvelles constructions est restreint.

Pourtant, selon le diagnostic immobilier de la CCSG (réalisé pour le Conseil Général en 2009), entre 2001 et 2005, pas moins de 1056 logements ont fait l'objet d'un permis de construire sur la commune de Saint-Gaudens.

Logiquement, cet effort de construction s'est accompagné d'une augmentation de la vacance, dont le taux est passé de 8% en 1999 à 13% en 2009.

Sur la Communauté de communes de Saint-Gaudens, 15 opérations de Robien ont été réalisées entre 2003 et 2006, 50% des opérations ont visé la construction de 20 à 60 logements et 50% la construction de 60 à 100 logements. Elles étaient toutes localisées à Saint-Gaudens, principalement dans le secteur périphérique de la ville.

La vacance était alors beaucoup moins importante dans les opérations localisées en centre-ville, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, un transfert de population s'étant opéré du centre-ville vers la périphérie.

Initialement, ces constructions ont générées des loyers relativement élevés par rapport à la moyenne rencontrée dans des communes comparables. Les loyers étaient surtout très élevés par rapport au parc ancien à la relocation. Ces logements, devenus inaccessibles pour un certain nombre de ménages, n'ont pas trouvé preneur ou ont connu un phénomène important de « turn over ».

En 2013, dans le parc privé, le loyer moyen par m² sur Saint-Gaudens est le plus bas du département (7,6€/m² contre 11,3€/m²), même s'il reste supérieur au loyer moyen dans le parc social public. Il est davantage comparable au loyer moyen constaté dans les départements limitrophes (Gers : 7,8€/m² ; Ariège : 7,4€/m² ; Tarn : 8,5€/m² ; Tarn et Garonne : 7,9€/m² ; Hautes-Pyrénées : 8,1€/m²). En revanche, les montants de charges sont souvent élevés, compte tenu, en particulier, de l'équipement de certains logements en chauffage électrique.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) recensé par l'ANAH en 2011 : Le Pays Comminges Pyrénées concentre 587⁹ résidences principales privées de catégories 7 et 8 occupées par un ménage sous le seuil de pauvreté sur 2223 pour le département, soit le taux le plus élevé du département.

Données EPCI / Ville / Coeur de ville = Filocom

Le Parc Social de Logements

Concernant le parc public, le bassin de vie compte 874 logements sociaux dont 532 à Saint-Gaudens à peu près équitablement répartis entre logements collectifs et logements individuels. Ce parc s'est développé ces dernières années principalement sur Saint-Gaudens et, dans une moindre mesure, sur Valentine : 66% des logements sociaux ont, en effet, été construits entre 2000 et 2009.

Sur la commune de Saint-Gaudens, le parc social représente 10% du parc de logements. En coeur de ville ce parc représente seulement 2% des logements.

⁹ Source : Filocom 2011

Egalement à noter, la présence de logements d'hébergement d'urgence en cœur de ville appartenant au Foyer des jeunes travailleurs et au Centre d'hébergement d'urgence « le Relai » .

La part des locataires en HLM dans le Cœur de Ville représente 4.2%. Ce taux n'est pas le plus important de la ville, le quartier « Saint-Gaudens-Garonne » présentant un taux de 32.9%. Enfin, la part des personnes logées à titre gratuit s'élève à 1.5% dans le quartier du Cœur de Ville. Comme pour le taux de locataires en HLM, il ne s'agit pas du taux le plus haut qui est détenu par le Quartier Nord avec 12.9% (120 individus).

Répartition territoriale des logements par bailleurs sociaux :

- Une centaine de logements, gérés par La Cité des Jardins, implantés à Saint-Gaudens et dans des petites communes alentours (ex : Rouède) ;
- 80 villas (du T3 au T5) à Saint-Gaudens et 96 villas à Montréjeau (du T2 au T5) gérés par Erillia ;
- 328 logements, implantés dans 12 communes du territoire, dont 35 logements à Saint-Gaudens, gérés par le Groupe des Chalets. Il s'agit à 50% de petits logements (T1 et moins),
- 232 logements gérés par Promologis, dont 202 à Saint-Gaudens (36% de logements individuels) et 30 à Montréjeau. Les logements correspondent principalement à des T3 et T4 (plus de 75% dans chacun des sites), mais sont également proposés quelques T1 (4% de l'ensemble du parc), T2 (13%), T5 et plus (22%).
- Des logements pavillonnaires gérés par Colomiers Habitat, implantés notamment à Valentine et Montmorin.
- 60 logements de type T4 gérés par la mairie de Saint-Gaudens (patrimoine communal)

La typologie du parc public est composée à presque 40% de 4 pièces (patrimoine ville de Saint-Gaudens), de 3 pièces (37%). Les 2 pièces et les 5 pièces sont présents pour 12 % environ du parc, les 1 pièce sont peu nombreux (2% du parc). Ce parc connaît un taux de vacance faible (4%) en revanche, le taux de rotation de 18% assez haut (moyenne régionale : 13,5%). Le taux de vacance atteint 3,3% (3,8% à l'échelle régionale). Le taux de mobilité a baissé entre 2011 et 2013, de 18% à 14%.

En 2013 comme en 2014, les attributions de logement social suivies par le Centre Intercommunal d'Action Sociale n'ont satisfait que 30% de la demande. Le délai d'attribution est en moyenne de 10 mois. Les publics demandeurs sont en grande partie des personnes seules (42%) ou des ménages de 2 personnes (22% des demandeurs) à 3 personnes (17% des demandeurs). La demande s'oriente en priorité sur les T3 et des T2, et pour 12% de la demande sur des studios ou des T1.

La problématique mise en exergue par ces éléments est l'inadéquation entre l'offre en logements et la demande de la population locale.

Précarité énergétique¹⁰

La commune de Saint-Gaudens présente un nombre élevé de demandeurs d'aide énergie du FSL (400 demandes en 2013 soit entre 6% et 8% des ménages de la commune), sachant que ces demandes peuvent concerner le logement locatif HLM et le logement privé. Compte tenu des critères d'éligibilité, cette demande concerne presque exclusivement des locataires très modestes (au quotient social inférieur à 697 € par mois). Elle permet de repérer le parc locatif privé social de fait et le parc locatif social dont la qualité thermique est mauvaise¹¹.

¹⁰ Diagnostic PIG CG31 2014

¹¹ Diagnostic PIG CG31 2014

Le mauvais état du parc de logements privés, combiné à son occupation par des populations fragiles, explique ces situations de vulnérabilité énergétique. Toutefois celle-ci n'est pas limitée au parc locatif privé, elle concerne aussi les propriétaires occupants : jeunes accédants, encore très endettés, ayant acquis une maison en mauvais état, personnes âgées vivant de très petites retraites vieillissant dans un patrimoine ancien peu ou mal entretenu, etc.

Synthèse :

Le marché immobilier du saint-gaudinois¹² est marqué par de nombreux paradoxes dérégulant son organisation :

- Un centre ancien dégradé accueillant des logements sociaux "de fait",
- Des logements sociaux vacants nécessitant de lourdes réhabilitations,
- Une demande et un besoin en logements sociaux importants,
- Un parc de logements privés défiscalisés mal calibré pour le secteur et, se positionnant comme une offre concurrente au logement social public.

Le centre ancien doit être redynamisé mais joue moins le rôle de "parc social de fait" que le parc de logements défiscalisés dont le montant des loyers ne cesse de diminuer.

- Le parc public souffre peu de vacance. En effet, les nouveaux programmes neufs et confortables sont remplis très rapidement avec principalement des primo-demandeurs excluant un transfert massif de population entre le parc social public ancien récent.

- Les besoins en logements sociaux sont importants mais, compte-tenu, du volume de constructions récentes, mais aussi du niveau du marché immobilier, la production de nouveaux logements sociaux doit être maîtrisée. Cependant, il faut porter un intérêt particulier à la production de logements très sociaux.

- Le parc privé défiscalisé est l'élément qui a déstabilisé l'équilibre du marché immobilier local et qui, effectivement, semble concurrencer le parc social public.

Cependant, l'inadaptabilité de ces logements tant dans la forme urbaine, la typologie ou leur localisation, conduit à penser que ces résidences verront augmenter de manière importante leur taux de vacance et, risquent de se dégrader très fortement à terme.

En termes de besoins de logements sociaux, une étude commanditée par la DDE de Haute-Garonne concluait à la nécessité, à l'échelle du Pays du Comminges, de :

- Réhabiliter le parc privé (logements anciens, vacants, indignes) par le biais de taux de subvention incitatifs et l'animation d'une procédure publique volontariste.
- Créer une offre de logements sociaux par le biais de petites opérations réparties sur l'ensemble du territoire, tout en étant attentif au choix des types de financement dans la mesure où les niveaux de revenus sont peu élevés sur le territoire. Le loyer moyen par m² se situe à 4,98€/m² (5,12€/m² à l'échelle régionale).

Dispositifs, outils mis en œuvre dans le cadre des partenariats publics

Le conseil départemental de la Haute-Garonne, délégataire des "aides à la pierre", souhaite avoir un politique commune sur tout son territoire de délégation. Pour cela, il met en place un dispositif opérationnel, **le Programme d'Intérêt Général** (PIG).

Ce PIG a **2 thématiques : la lutte contre la précarité énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées**. Le **Conseil Départemental** laisse la possibilité à la **Communauté de communes du Saint-Gaudinois** de s'impliquer sur un dispositif OPAH qui intègre en plus du PIG des thématiques supplémentaires comme la lutte contre l'insalubrité, la lutte contre la précarité énergétique (Habiter Mieux), les logements dégradés, les travaux de mise en sécurité ou les transformations d'usage.

¹² Diagnostic Immobilier du Saint-Gaudinois» - sources CD31 et CC Saint-Gaudinois - 2009

De plus, afin de simplifier les démarches de l'usager, dans le cas d'une OPAH, l'opérateur mandaté prend aussi en charge les thématiques du PIG départemental et sera donc le seul interlocuteur de l'usager. Le dispositif OPAH remplacerait complètement le PIG. **Le périmètre de l'OPAH comprendrait l'ensemble des EPCI membre de l'Entente.**

Depuis 2011, un propriétaire ne peut plus déposer une demande de subvention sans l'accompagnement d'un opérateur reconnu. L'ANAH refuse la logique de guichet à subventions au profit d'une logique de projet. Pour cela, les dossiers doivent être accompagnés, après visite du logement, **d'un diagnostic complet sur la situation technique, sociale et financière.**

En juin 2013, cette réforme de l'ANAH a été suivie par une augmentation du plafond de ressources ouvrant droit à une subvention fortement majorée. Appuyé par une campagne de communication nationale, ces modifications se sont traduites par un doublement des demandes d'information et par un facteur 4 des dossiers éligibles aux aides. Les propriétaires qui réalisent des travaux permettant de baisser la consommation énergétique de 25% peuvent obtenir entre 9 000 et 12 000 euros de subventions.

Pour l'année 2013 : Pour la CC du Saint-Gaudinois, 37 projets ont été recensés par le "Service local de l'entente Habitat" (34 pour les propriétaires occupants et 3 pour les biens locatifs. 26 dossiers s'inscrivent dans le programme « Habiter Mieux » (lutte contre la précarité énergétique), 8 dossiers concernant l'autonomie de la personne. Le montant des travaux s'élève à 545 820 euros et le montant des subventions s'élève à 324 698 euros sur un total de 1 582 254 euros pour le territoire couvert par les services de l'Entente Habitat.

Pour l'année 2014, la CC du Saint-Gaudinois compte 74 projets, concernant uniquement les occupants, sur un total de 186 projets. Le montant des travaux est estimé à 1 086 561 euros. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une évolution de 114.5%. 58 dossiers s'inscrivent dans le programme « Habiter Mieux » ce qui représente une augmentation de 123.03% par rapport à 2013. 14 dossiers relèvent de l'autonomie de la personne (75% d'augmentation) et 2 dossiers concernent l'habitat indigne et très dégradé. Le montant des subventions s'élève quant à lui à 525 492 euros sur un total de 1 580 927 euros pour le territoire couvert par l'entente Habitat. Par rapport à l'année 2013, cela représente une augmentation de 62% en ce qui concerne les subventions pour la CC du Saint-Gaudinois.

Constats/Problématiques issus des groupes de travail (approche qualitative) sur le quartier prioritaire

Population :

Constat de mutations territoriales fortes en lien avec la mouvance des populations sur l'ensemble de la commune et plus particulièrement sur le cœur de ville.

Développement de mode d'habitat alternatif en lien avec le desserrement métropolitain et la détresse sociale en augmentation,

Paupérisation du cœur de ville,

Trop peu de mixité sociale en cœur de ville. Désertification du centre-ville

Baisse du revenu salarial ayant pour conséquence l'abandon du logement. Phénomène du 1 emploi sur 2 pour les familles (20 à 25% des familles).

Flux migratoires, notamment venant de l'Espagne.

Logement :

Potentiel de logement réduit et qui se détériore (spécificités du centre ancien avec le développement de commerces en rez-de-chaussée et par conséquent, d'une fermeture des accès des étages supérieurs des immeubles concernés).

Parc important de logements vétustes ou insalubres et non adaptés en cœur de ville, (solution de repli pour les populations en difficultés en attente d'une solution à plus long terme).

Logements vacants très présents et caractéristiques du cœur de ville. (Lien direct entre une offre de logements très accessible et l'arrivée de populations pauvres.)

Les logements ne sont plus adaptés à la demande des familles en général : précarité énergétique, petite surface, accès difficiles. En parallèle, offre importante de logements neufs/récents et mieux adaptés aux besoins. Les plus de 60 ans ne restent pas habiter en cœur de ville

Cadre de vie :

Image du cœur de ville qui se dégrade liée à la situation de l'habitat en contradiction avec une attractivité encore forte sur l'offre en services et commerces.

Sentiment d'insécurité très présent et qui s'affirme, notamment en fin de journée

Absence de dispositif de médiation sociale

Manque d'espaces verts, de nature en ville.

Manque d'espaces/lieux publics créateurs de liens social.

Manque d'événements festifs et d'animation pour favoriser la dynamique collective des habitants.

Pas de liaisons douces ou très peu et de manière discontinue.

Difficultés de stationnement en centre-ville.

Manque d'aménagements piétons permettant la liaison des équipements et des services en ville.

Continuité des aménagements, des parcours marchands, qualité du traitement des espaces et accompagnement des usages à développer.

Enjeux identifiés :

Quelle capacité de mutation d'une partie de ce parc vers du Logement Locatif Social géré par les bailleurs sociaux ? Quels besoins, sur quels produits ?

Le maintien des populations dans les logements est un enjeu fort de la politique de l'habitat en cœur de ville.

ENJEU 1 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN / RURAL ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

AXE STRATÉGIQUE 1 :

DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE, MOBILISER LES OUTILS ET DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN DANS UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1-1-1 : Élaborer un projet de territoire « intégré » articulant le projet de développement social et urbain du quartier « cœur de ville ».

Le projet de territoire comme garantie :

- d'une stratégie de développement maîtrisée et partagée,
- d'un projet socio-culturel affirmé,
- d'une attractivité territoriale fortement recherchée par les acteurs du territoire.

Développement une démarche de développement durable dans la continuité de la mise en œuvre de l'agenda 21 communautaire.

Engagement du territoire dans une démarche de promotion territoriale et développer la valeur tourisme :

- s'appuyer sur les dynamiques et démarches existantes, notamment la stratégie du Pôle Territorial d'Équilibre Rural Comminges Pyrénées.

1-1-2 : Engager l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle de la communauté

A l'échelle de l'intercommunalité, **plusieurs constats formulés dans les diagnostics préalables à l'élaboration du contrat de ville** sont importants à mentionner parmi lesquels :

- La croissance de l'habitat et de la population dans les communes périphériques de Saint-Gaudens,
- Une part quasi exclusive faite à la maison individuelle en périphérie,
- Un maintien de l'attractivité des communes périphériques pour les jeunes ménages avec enfants et comportant au moins un actif et, en contraste, une attractivité de Saint-Gaudens pour les seniors qui jouent un rôle clef pour stabiliser sa population et pour les familles les plus modestes,
- Une évolution faible de l'offre de logements sociaux,
- Un parc d'habitat locatif marqué par son ancienneté,
- Une demande locative pressante concernant le parc HLM et une offre faible et non adaptée. Les locataires s'orientent alors vers la possibilité de se loger dans l'offre locative déqualifiée du centre ancien qui joue le rôle de parc social de fait,
- Une inadéquation entre la typologie de ménages (part importante de personnes vivant seules) et les logements occupés (T 3 ou T 4), notamment sur le parc social.

Par ailleurs, **la présence de ménages aux revenus moyens ou modestes est significative sur le territoire**. Elle se traduit :

- Pour les ménages les plus précaires, par un logement dans des solutions bon marché du parc ancien, avec les dysfonctionnements que cela comporte (vétusté, déficit de performance phonique ou énergétique),
- Pour les jeunes familles aux moyens limités qui souhaitent accéder à la propriété, par un éloignement de l'offre d'équipements et de services que propose la ville de Saint-Gaudens en s'installant à la périphérie.

A cela s'ajoutent les spécificités des besoins de certains publics (en particulier des personnes âgées, surreprésentées sur Saint-Gaudens mais également les jeunes en recherche de solutions d'hébergement en lien avec les offres de formation et d'apprentissage), qui rejaillissent sur leur capacité à accéder ou à se maintenir dans un logement.

Ces difficultés sociales créent un cadre de fortes contraintes dans la construction d'un parcours résidentiel.

Un programme local de l'habitat en tant que garant d'un équilibre social de l'habitat et d'un accès universel à un logement décent et adapté, d'une maîtrise de l'urbanisation

1-1-3 Définir un Pacte de Solidarité financière et fiscale à l'échelle communautaire et intégrant le cœur de ville comme "quartier prioritaire"

ENJEU 2 : L'ATTRACTIVITE DU CŒUR DE VILLE

AXE STRATÉGIQUE 2 : RE-DYNAMISER LE CENTRE ANCIEN

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

2-1 : Conforter les fonctions commerciales, touristiques et de services du quartier « cœur de ville »

Il s'agira d'encourager le dynamisme économique et touristique autour de la Collégiale Saint-Pierre et notamment la Place Nationale Jean Jaurès. Dans l'histoire de la construction de la ville de Saint-Gaudens, la Place Nationale Jean Jaurès constitue le 1^{er} espace public sur lequel le bâti ancien s'est organisé. Elle joue un rôle central dans l'organisation et la structuration de l'espace urbain, à la fois parce qu'elle constitue un repère dans l'espace central mais aussi, parce qu'elle constitue un véritable lieu de vie, de rencontre et d'animation au service des générations actuelles et futures. Cette place est ceinturée d'un bâti de qualité, typique du Comminges, comprenant de nombreux motifs architecturaux. La Place Nationale Jean Jaurès présente par ailleurs un atout de taille notamment par la présence de nombreux commerces et services (bars-café, restaurants, office de tourisme, boutiques de prêt-à-porter, etc.) situés en rez-de-chaussée des immeubles sous les arceaux. Il est important de noter que depuis déjà quelques années, cet espace public central perd de son dynamisme économique notamment du fait de la forte concurrence commerciale avec d'autres périmètres.

La Place Nationale Jean Jaurès doit être également considérée comme un véritable espace public au service du développement touristique de la ville de Saint-Gaudens. A noter la présence de l'office du tourisme du Saint-Gaudinois, avec vitrine sur rue, renforçant ainsi sa vocation touristique. La Collégiale Saint-Pierre fait partie des principaux édifices religieux et touristiques de Saint-Gaudens. A ce titre, la municipalité souhaite renforcer la vocation touristique, notamment par un aménagement plus qualitatif de cet espace public central. Aussi, cette volonté passe obligatoirement par un renforcement de la place du végétal, qui en est aujourd'hui totalement absent. Le traitement minéral de la Place Nationale Jean Jaurès ne permet pas en période estivale aux touristes et usagers de la ville de profiter pleinement de cet espace. Une autre action en faveur de la requalification de cette place publique consistera à renforcer la place et la qualité du mobilier urbain répondant aux besoins des usagers, et notamment du mobilier de repos (bancs publics, sièges, etc.). Cet espace est le support de nombreux événements culturels tout au long de l'année tels que le festival Jazz en Comminges. Cet usage culturel et événementiel devra être valorisé pour renforcer sa vocation touristique.

La mairie de Saint-Gaudens a également lancé un appel à projet par recours à une maîtrise d'œuvre pour la modernisation du bâtiment de la Collégiale Saint-Pierre en collaboration étroite avec la DRAC. Le coût de l'opération est estimé à 650 000 €.

Il s'agira également de faciliter l'installation de services publics en cœur de ville.

2-2 : Améliorer les déplacements et la mobilité :

- Définition d'une politique globale des déplacements
- Adaptation du réseau de transports urbains

A l'heure actuelle, les dynamiques de mobilités constituent un enjeu majeur pour la ville de Saint-Gaudens dans le cadre du contrat de ville. Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés en ce qui concerne les mobilités et des solutions ont été proposées.

Il convient dans un premier temps d'améliorer et de sécuriser les déplacements en véhicule individuel auprès des équipements scolaires mais aussi des équipements publics, des services et des commerces. Il s'agit aussi d'améliorer et de développer les liaisons douces dans un souci écologique.

Les objectifs en ce qui concerne les transports en commun interurbain, scolaire et intercommunal doivent conforter et pérenniser leur accessibilité ainsi que leur desserte. En ce qui concerne la gare SNCF, la mise en place d'un pôle multimodal permettrait d'accueillir plusieurs types de transports afin de se rendre à Saint-Gaudens comme les navettes, les covoiturages et les vélos. L'augmentation de la fréquence de passage des navettes permettrait de faciliter l'accès à la ville et à son centre et permettrait ainsi de limiter l'utilisation de la voiture et la saturation du parking.

Pour limiter les distances à parcourir afin d'accéder aux équipements, commerces et services, la limitation de la dispersion urbaine et le choix de favoriser la densification du tissu plutôt que la concentration semblent être des solutions viables.

Pour ce qui est des aires de stationnement, on en dénombre une quantité importante dans le centre-ville, soit sous la forme de parc de stationnement dédiés à la voiture ou bien encore de le long des principaux axes de circulations. Les aires de stationnement sont aussi très largement représentées dans l'enceinte du centre historique. Ces espaces de stationnement devront être valorisées à la fois sur le plan quantitatif (évaluation des besoins des commerçants et des consommateurs en nombre, des Personnes à Mobilité Réduite, etc.), mais également sur le plan qualitatif (mise en place d'une signalétique claire, végétalisation, traitement de la chaussée, marquage au sol, etc.). Les actions à mener seront essentiellement concentrées sur les espaces de stationnement suivants : Place Hyppolite Ducos, Place A. de Pibrac, Place des Anciens combattants, le parc de stationnement du Palais de Justice, Place A. Marrast, le parking souterrain du Super U et la Place Barbastro.

Par ailleurs, le plan de circulation actuel de Saint-Gaudens présente **quelques dysfonctionnements en matière de circulation** et ne facilite pas **les déplacements motorisés des différents usagers du centre ancien**.

Ainsi, dans le cadre de la présente politique de renouvellement urbain et de requalification de certains quartiers dégradés du centre-ville, la collectivité propose de modifier le plan de circulation dans les rues suivantes notamment :

- La Rue Pierre Angot,
- La Rue des Fossés,
- Une partie seulement de la Rue de la République (partie centrale à l'Ouest de la Place St-Raymond),
- La Rue de Goumetx,
- La Rue du Pape Clément V.

Cette réorganisation du sens de circulation dans le périmètre du centre ancien proposé par la Mairie doit permettre de faciliter les déplacements et les flux automobiles dans le centre-ville, tout en participant à la requalification et au renouvellement de la Rue Victor Hugo et de ses rues adjacentes **en réinjectant une partie des circulations urbaines vers la rue Victor Hugo**. Néanmoins ce dernier point porte au débat entre les commerçants de la rue Victor Hugo et les institutions qui souhaiteraient que cette rue soit piétonnisée alors que les commerçants voudraient une augmentation du passage automobile dans un souci d'attractivité.

2-3: Élaborer un projet global d'aménagement

- Amélioration de l'accessibilité au cœur de ville, requalification et hiérarchisation des espaces.

La ville de Saint-Gaudens compte plusieurs espaces publics avec un traitement urbanistique et paysager assez variable d'une place à une autre. On peut citer la Place Henri Ducos, la place A. de Pibrac, la place des Anciens Combattants, le square du Procureur Henri Bergé, la place du Palais, le square Saint-Jean, le square Azémar, la Place Nationale Jean Jaurès, la place Saint-Raymond, la Place Napoléon, la place Barbastro, la place Maréchal Juin et la place A. Marrast. **Ces espaces contribuent par leurs différentes fonctions à embellir le centre ancien et participent à son animation en tant que lieux de vie et de rencontres**. On peut citer comme exemple la Place Nationale Jean Jaurès avec la présence du marché le jeudi et le samedi matin.

La qualité des paysages urbains et notamment des espaces publics est un atout primordial pour le développement des territoires ruraux dont la vocation n'est plus seulement agricole mais aussi résidentielle, touristique et écologique. **Les espaces publics et les jardins (publics et privés) présents sur Saint-Gaudens sont nombreux et plutôt bien répartis dans l'enceinte du centre ancien**. Ces espaces présentent un traitement minéral et la végétalisation de ces espaces est globalement faible. Certains espaces publics, tel que le square Saint-Jean ou bien encore la place Saint-Raymond n'encouragent pas les interactions sociales et la détente, du fait notamment d'un mobilier urbain inadapté, voire absent (bancs publics, aires de jeux...). La requalification de ces espaces vecteurs de rencontres et de lien social, constitue un enjeu majeur pour le renouvellement urbain de la ville de Saint-Gaudens.

L'ancienne Halle est classée au titre des monuments historiques et est très appréciée des administrés et usagers de la ville de Saint-Gaudens. A ce jour, ce bâtiment n'est affecté à aucune fonction particulière mais situé au cœur du centre-ville à proximité immédiate du Tribunal de Grande Instance, du siège de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, de commerces, restaurants et services publics, etc. Il est à noter toutefois, que ce bâtiment accueille certains événements culturels, tels que le festival off Jazz en Comminges mais, ces événements sont ponctuels et laissent place à un bâtiment vide sans véritable fonction une grande partie de l'année.

La municipalité étant très attachée à ce bâtiment, elle souhaiterait à court terme, pouvoir le **rénover et encourager l'implantation d'activités commerciales.** Pour cela, la **requalification et la valorisation de la Place du Palais, la Rue R. Troplong et la Rue des compagnons du Tour de France est indispensable.** Les perspectives visuelles sur la Halle devront être aussi valorisées pour rendre cet espace attractif pour les usagers.

La petite halle et son développement constitue une place stratégique en terme d'attractivité en centre-ville (possibilité d'activité tertiaire) propice à créer de l'animation en relais de la place Jean Jaurès. Les abords de la halle pourront par ailleurs accueillir de véritables terrasses, ouvertes sur l'espace public.

La requalification de la halle peut intégrer un usage mixte (commerces, services,...). Cela implique la nécessité d'aménager les cheminements et voie d'accès à ce site : Rue de la République (2^{ème} tranche), rue des compagnons du Tour de France, rue des Fossés et l'espace public.

Un autre espace public mérite lui aussi d'être requalifier. Il s'agit du Square Saint-Jean. **La requalification et le réaménagement de ce Square situé à la jonction entre la Rue Victor Hugo et la Rue Saint-Jean constitue un enjeu majeur** sur lequel la Mairie de Saint-Gaudens souhaiterait porter une attention toute particulière. Cet espace public est aujourd'hui peu utilisé par les usagers et résidents du centre-ville, d'une part, par l'absence de mobilier urbain qui favorise le repos, la détente et la convivialité. Et d'autre part, cet espace est peu perceptible dans l'espace urbain dans son ensemble.

Ainsi, plusieurs options sont retenues sur cet espace public très peu qualitatif à l'heure actuelle. Les perspectives retenues consisteraient à réaménager en profondeur cet espace public qui donne sur le bâtiment de la médiathèque, le Conservatoire de Musique avec notamment un aménagement par un plan d'éclairage public à revoir (SDEHG) et l'installation d'une fontaine publique, afin qu'il devienne un véritable espace public vécu et partagé. Ce site doit constituer un pôle d'animation pour les habitants du cœur de ville.

- **Amélioration des liaisons en apportant un intérêt particulier au traitement des entrées du cœur de ville**, en particulier sur la partie Nord-ouest du QPV

Le cœur de ville de Saint-Gaudens est ceinturé par de grands boulevards urbains qui encouragent la place et l'usage de voiture. Ces espaces sont largement occupés par le stationnement des véhicules des usagers qui se rendent à pieds dans les artères commerciales du centre-ville.

Le cœur de ville de Saint-Gaudens est également ouvert à la circulation automobile dans la quasi-totalité des rues du centre-ville à l'exception de trois rues qui ont été très récemment piétonnisées (Rue Mathe, Rue du Moulat et Rue Jacques Leprêtre). Les espaces de stationnement sont nombreux à la fois dans le cœur de ville même et aux abords immédiats de ce dernier. Ces espaces sont généralement peu qualitatifs (manque de signalétique claire, absence de végétalisation, revêtement peu qualitatif, marquage au sol peu soignée, etc.). Dans la pratique quotidienne, les usagers et consommateurs du centre-ville se plaignent d'un manque de lisibilité des espaces de stationnement, un nombre de places insuffisant/densité à commerciale du centre-ville et des connexions piétonnes/cycles peu développées, voire peu sécurisées.

La ville de Saint-Gaudens compte 3 principales entrées de ville que sont l'avenue François Mitterrand, l'avenue du Mal Foch et l'avenue du Mal Joffre. Les limites de la ville sont constituées de 4 portes encore visibles pour certaines d'entre elles : la porte du Miey Barry (entrée de ville Est), la porte du Barry det Miey (rue Mathe), la porte du Goumetz (entrée de ville sud) et la porte Sainte-Catherine (entrée de ville Ouest). Les entrées de ville de Saint-Gaudens sont fortement marquées par leur caractère urbain et recèlent des caractéristiques architecturales et patrimoniales à préserver. Cependant, à l'exception de ces aménités, les deux entrées de ville situées à l'Ouest et à l'Est

du centre historique présentent des dysfonctionnements importants en matière de circulation routière et de liaisons douces, d'accessibilité au centre-ville (plan de circulation), de valorisation de l'image de la ville de Saint-Gaudens.

La principale entrée de ville concerne la jonction entre le boulevard du Général Leclerc, le boulevard Charles de Gaulle et l'avenue Henri Montagut. Cette entrée de ville est peu qualitative en matière d'aménagement urbain et n'offre pas une première perception intéressante de la ville de Saint-Gaudens. Comme vu précédemment, le plan de circulation actuel de la ville ne permet pas d'accéder directement au cœur de ville, ce qui constitue une contrainte importante pour les usagers désirant se rendre en ville. En arrivant de l'avenue du Général Leclerc depuis l'avenue François Mitterrand, les différents usagers sont obligés de contourner l'enceinte historique de la ville, via le boulevard Général Leclerc. L'accès au centre-ville se fait via la Rue des Compagnons du Tour de France au niveau du Tribunal de Grande Instance et de la Halle aux grains, ou bien encore par la Rue du Nébouzan. Dans les autres cas, le plan de circulation oblige les usagers à contourner l'enceinte du cœur de ville via les principaux boulevards urbains. Cette principale entrée de ville de Saint-Gaudens souffre d'une mauvaise organisation.

Il est important de noter également l'absence totale de végétal sur cette place. Les boulevards urbains et notamment le boulevard du Général de Gaulle, le boulevard Pasteur, le boulevard Azémar sont dépourvus d'arbres d'ornements en alignement de la voirie principale, ce qui ne participe pas ou peu à promouvoir une image qualitative du centre-ville de Saint-Gaudens.

Ainsi, la Place du Maréchal Juin devra faire l'objet d'un réaménagement et d'une requalification visant à valoriser cette principale entrée de ville de Saint-Gaudens. **La municipalité a pour projet d'aménager un giratoire qui permettra de fluidifier le trafic automobile, les transports en commun et les liaisons douces et de sécuriser les différents usagers de la route.** Cette action est prioritaire pour la municipalité, car l'organisation actuelle de cette place publique pose de nombreux problèmes et dysfonctionnements

La 2^{ème} entrée de ville de Saint-Gaudens est située à l'Ouest du centre-ville accessible depuis l'Avenue du Maréchal Joffre et l'Avenue du Maréchal Foch. **Ce carrefour de circulation est concerné par une dégradation importante du bâti (vacance, délaissement, façades peu qualitatives, etc.) et par une absence totale de végétal.** La municipalité identifie sur ce secteur **un enjeu prioritaire de requalification, de réaménagement et de valorisation** de cette entrée de ville. D'autant plus, que **cette entrée de ville permet un accès au direct au centre-ville, via la Rue Victor Hugo.** Ainsi, l'avenue Joffre et la dernière partie de la rue Victor Hugo seront réaménagées.

L'espace Pégot situé en entrée de ville Est de Saint-Gaudens regroupe un pôle d'équipements publics comprenant l'antenne du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Centre Social Azimut (service de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois). Ce pôle d'équipements publics constitue un lieu d'emplois important à l'échelle de la ville et concentre de nombreux actifs venant travailler sur Saint-Gaudens. **La municipalité souhaite aménager une véritable liaison douce (piéton/cycle) en site propre et déconnectée de la voirie principale, notamment pour sécuriser les déplacements des actifs et usagers du site vers le centre-ville de Saint-Gaudens.** Cette liaison a pour vocation de faciliter les déplacements doux vers le centre-ville qui participeront au regain d'attractivité du centre-ville et sa revitalisation. Cette liaison douce débouche aussi sur la future maison de l'Avenir dédiée à l'insertion.

- Prise en compte de la question de **la tranquillité publique dans les opérations d'aménagement urbain**

AXE STRATÉGIQUE 3 : RÉSORBER LE BÂTI VÉTUSTE ET LUTTER CONTRE L'INSALUBRITÉ.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

3.1 Lutter contre l'habitat indigne et agir sur la vacance commerciale et résidentielle :

- Etat des lieux à la parcelle de l'état du bâti, de la propriété foncière et de l'occupation des bâtiments.
- Identification des îlots d'intervention du quartier prioritaire,
- Identification des outils opérationnels et fonciers adaptés permettant d'intervenir sur l'habitat dégradé (OPAH RU, ORI, THIRORI, RHI ...), en fonction du projet d'aménagement du quartier "cœur de ville" "

3.2 Cibler et coordonner l'intervention publique :

- Organisation une veille active par la mise en œuvre d'un outil d'observation partagé.
- Développement et contractualisation les partenariats publics et privés

AXE STRATÉGIQUE 4 : RENFORCER LA CONVIVIALITÉ DU CENTRE ANCIEN

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

4-1 : Développer une gestion urbaine de proximité partagée et concertée

Il a été fait état par quelques personnes (sachant que cette perception n'est pas partagée par tous) de situations de dégradations. Plus globalement, il a été mis en avant des dégradations et/ou des usages inadaptés au niveau de certains espaces publics.

Les habitants et les commerçants, lors des entretiens, ont surtout mis en avant les incivilités observées au quotidien. Elles relèvent aussi bien des comportements des automobilistes (occupation des places de parking, occupation d'espaces non appropriés, comportements routiers) que des relations quotidiennes tendues car marquées, selon les personnes rencontrées, par un manque de respect et des comportements irrespectueux (bruit, nuisances, absence de propreté...).

Dans le cadre d'une charte des bonnes pratiques, identification :

- d'un axe transversal consistant à la diffusion d'une méthode de travail ou de bonnes pratiques: (articulation du partenariat, intégrer en amont les préoccupations des gestionnaires, prendre en compte l'expertise d'usage des habitants, des usagers, etc..)
- d'un axe consistant à assurer une gestion de droit commun renforcée dans le QPV (réactivité des actions d'entretien et de propreté de l'espace public, gestion des encombrants dépôts sauvages, anticipation sur les travaux et les gênes occasionnées etc..)
- d'un axe concernant la mise en œuvre des projets ou opérations de renouvellement urbain (développer une pédagogie de projet, assurer une information régulière (maison du projet - étapes - planning - impact sur la vie quotidienne des habitants), valorisation des habitants, etc...
- d'un plan d'action

4-2 : Soutenir les animations en cœur de ville.

- développement des partenariats publics / privés autour d'un programme d'animation culturelle et festive à destination de tous,

-accompagnement à l'émergence des initiatives citoyennes d'appropriation du cœur de ville comme lieu de vie partagé (domaine culturel et artistique, sportif, de promotion et de prévention)

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Saint-Gaudens est ainsi le poumon du territoire rural de par son dynamisme économique. Elle a pour tradition une vocation de pôle de commerces et de services structurant son aire urbaine. La ville regroupe plus de 10 000 emplois liés à l'industrie mais aussi liés à son activité tertiaire. De nombreux emplois dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de l'administratif sont localisés principalement dans le cœur de ville. Ce quartier dispose ainsi de nombreux services économiques et administratifs exerçant une polarité bien au-delà de la seule ville centre. Cette position lui confère un rayonnement et une attractivité importante. Elle joue un rôle moteur dans l'économie de son intercommunalité.

Structuration du tissu économique et de l'emploi

Le Saint-Gaudinois, grâce aux atouts dont il dispose, draine les flux économiques du sud de la Haute Garonne. Ce territoire a su attirer l'activité industrielle : des entreprises nationales, régionales, et une sous traitance variée et qualifiée.

Relativement dépendant de l'activité mono industrielle basée sur la production de la pâte à papier, le Saint-Gaudinois se trouve face à un impératif d'anticipation pour identifier et mettre en œuvre dès à présent un processus de développement axé sur la diversification des activités économiques. L'économie de ce territoire est donc en reconversion car la plupart des activités industrielles traditionnelles ont disparu et le développement touristique de cet espace s'est engagé que depuis quelques années.

La part des établissements relevant du commerce et de l'industrie est plus importante sur la commune de Saint-Gaudens que sur le département. A contrario, les établissements relevant des secteurs des services et de la construction sont proportionnellement moins représentés.

En termes d'évolution, entre 2008 et 2012, on constate :

- une stabilité du nombre d'établissements dans le domaine de l'industrie et de la construction, malgré des fluctuations pendant cette période ;
- une diminution des commerces (15 points) et à moindre perte, des établissements de services (5 points).

Sur la totalité des établissements inscrits au répertoire SIRENE :

- 65 % n'ont aucun salarié (72% sur le département),
- 28% emploient entre 1 et 9 salariés (21% sur le département),
- 5.5% de 10 à 49 salariés (4.7% sur le département),
- 1.3% emploient entre 50 et 499 salariés (1.1% sur le département),
- 1 établissement, soit 0.1% de l'ensemble des établissements, emploie plus de 500 salariés, à savoir l'Hôpital public de Saint-Gaudens avec 820 salariés environ (0.1% sur le département).

Évolution du nombre de mouvements d'établissements entre 2008 et 2014.

Sur cette période, les inscriptions (créations, reprises, transferts) par trimestre sont généralement inférieures aux cessations (ventes et cessions), et de manière exceptionnelle supérieures aux cessations (notamment en 2013 et 2014).

Le nombre d'inscriptions se situent en moyennes entre 9 et 28 par trimestres et le nombre de cessations entre 9 et 26 par trimestres.

Sur l'année 2013, le solde de ces mouvements est de - 1 (62 inscriptions et 63 cessations et transferts), à savoir - 3 pour l'industrie, -5 pour la construction, -1 pour les commerces, + 8 pour les services.

Sur les deux premiers trimestres de 2014, sont comptabilisées 35 inscriptions contre 33 cessations, soit un solde + 2 établissements.

Tendances clés : sur la période 2008 à 2014, on constate un équilibre entre cessations et inscriptions d'établissements. Sur certaine période il est à noter un déséquilibre en lien avec le contexte économique national.

Le Saint-Gaudinois présente par ailleurs, une densité artisanale dans la moyenne de celle des territoires ruraux¹³ :

¹³ Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Au total, 2 031 entreprises, 2 555 salariés et 140 apprentis sont actifs sur le Pays du Comminges, ce qui en fait la plus grande densité artisanale de Haute-Garonne, à savoir : 260 artisans pour 10 000 habitants contre 200 artisans pour 10 000 habitants pour le département.

La ville de Saint-Gaudens compte ainsi 301 entreprises artisanales, 393 salariés et 17 apprentis avec 11 700 habitants environ. La ville montre donc une densité de 273 artisans pour 10 000 habitants. La ville de Saint-Gaudens a donc une densité artisanale supérieure au Pays, ce qui révèle une prédominance des structures artisanales et une faiblesse du marché à attirer des enseignes génériques ou nationales. En général, plus un territoire est rural plus sa densité artisanale est grande ; c'est rarement un phénomène observé en ville.

De même, le nombre de salariés ramené au nombre d'établissements est concentré sur le territoire de la communauté de communes de Saint-Gaudens et essentiellement sur les communes périphériques.

L'emploi du secteur relevant du commerce, des services et de l'industrie représente 2773 salariés en juillet 2014. On constate sur le territoire de Saint-Gaudens, une forte représentation des salariés relevant de l'activité industrielle (plus d'un tiers de l'effectif de la ville et +13.2 points par rapport au département) et de l'activité commerciale (plus d'un quart des effectifs de Saint-Gaudens et + 11,4 points par rapport au département).

Tendances clés : le secteur d'activité relevant des services est potentiellement créateur d'emploi et reste à développer au regard de sa faible représentation. A noter, en termes d'évolution de l'effectif salarié des établissements inscrits au RCS, entre 2008 et mi-2014 :

- Une stabilité des emplois industriels malgré une perte entre 2009 et 2012, compensée par une reprise de la dynamique de création d'emplois en 2012. Depuis 2012, stabilité.

- Un déclin d'environ 15 points sur cette période des emplois salariés dans les domaines de la construction, des services et du commerce. Deux ruptures : 2010 et 2012.

Il est à noter que 96% des établissements de commerces et de services ayant un point de vente emploient entre 0 et 9 salariés.

La répartition de ces établissements par tranches d'âges du dirigeant met en avant une représentation importante des 45 à 54 ans (35%), puis des 55 à 59 ans (15%) et des 60 à 64 ans (9%) = 59 % des dirigeants de commerce et service ayant un point de vente ont plus de 45 ans.

Le commerce en cœur de ville

La ville de Saint-Gaudens présente une offre importante en commerces et services, au-delà des tendances de villes comparables. Ces commerces sont principalement situés dans le centre-ville et plus particulièrement dans le secteur dynamique du cœur de ville à proximité de la place principale Jean Jaurès et à l'entrée Est de la ville, par la rue de la République. Ces activités commerciales sont localisées sur ce secteur où des aménagements piétons ont été réalisés. Cet aménagement a favorisé l'implantation des commerces dans ce secteur il y a quelques années. Ces activités sont principalement des commerces de biens à la personne (boutiques de prêt-à-porter, immobiliers, opticiens, boutiques d'esthétique, fleuristes et hôtels) puis des commerces de bouche (boulangeries-pâtisseries, boucheries etc.) et de la restauration. Il est à noter que depuis quelques années, il n'y a eu aucun renouvellement de l'offre commerciale dans le centre-ville de Saint-Gaudens, et qu'au fil de l'eau, l'attractivité du cœur de ville se déplace vers l'Est.

L'attractivité du territoire au cœur des nouvelles dynamiques territoriales du Saint-Gaudinois et du Comminges

Le Saint-Gaudinois¹⁴ est marqué par une attractivité résidentielle moyenne à forte, typique d'un territoire à la qualité de vie reconnue et qui présente **un fort potentiel touristique**. Elle y est plus forte et plus équilibrée que sur la zone d'emploi de Tarbes - Lourdes, car elle repose sur **les trois facettes de l'attractivité résidentielle : le tourisme, les arrivées de retraités et de**

¹⁴ La ville de Saint-Gaudens constitue avec quarante communes rurales, une des onze aires urbaines de la région Midi-Pyrénées comptabilisant 29 673 habitants et 12 393 emplois en 2009.

navetteurs¹⁵. Toutefois, sans apports migratoires, la population, déjà âgées, diminueraient car le solde naturel est fortement déficitaire.

La population a augmenté de 1,2 % en moyenne par an entre 1999 et 2009 dans la région, en grande partie sous l'effet des apports migratoires. Cet attrait pour la région devrait se poursuivre durant les prochaines années, à un rythme néanmoins ralenti : + 0,7 % par an jusqu'en 2040. En période de difficultés économiques, une importante attractivité, qu'elle soit résidentielle ou productive, peut générer des emplois ou, tout au moins, atténuer les effets de la crise. C'est le cas en Midi-Pyrénées où l'emploi total stagne entre fin 2007 et fin 2009, tandis qu'il recule de 0,7 % en moyenne en province.

Cette attractivité résidentielle **n'a pas suffi pas à entraîner l'économie locale** de Saint-Gaudens. Entre fin 1998 et fin 2007, l'emploi total y augmentait modérément avant de baisser entre fin 2007 et fin 2009 : - 1,5 % par an à Saint-Gaudens. La zone de Saint-Gaudens, en perte d'industrie, offre peu d'alternatives économiques en dehors du tourisme.

La demande présente (les touristes, les personnes de passage...) est pourtant importante à Saint-Gaudens notamment en été pour le tourisme vert et en hiver pour répondre aux besoins des touristes de montagne. En effet, avec le site Saint-Bertrand de Comminges, le festival Jazz en Comminges, les activités de montagne et les Pyrénées à proximité, Saint Gaudens attire un grand nombre de touristes ; environ 26 000 touristes l'an passé. Ces derniers doivent pouvoir profiter des services de proximité, de l'offre alimentaire mais aussi de l'offre culturelle.

L'impact des navetteurs sur l'attractivité résidentielle : Saint-Gaudens présentait déjà une bonne attractivité résidentielle avant la crise. Celle-ci s'est encore renforcée : les arrivées de navetteurs progressent grâce au faible coût du logement et au cadre de vie attrayant des Pyrénées. Parmi les nouveaux arrivants sur ces zones, **15 % sont des navetteurs, la proportion la plus forte dans la région après celle observée sur la zone d'emploi de Montauban (16 %)**. Les difficultés économiques rencontrées par les zones d'emploi de Saint-Gaudens peuvent aussi inciter certains actifs, notamment ceux résidant au nord de ces zones et le long des grands axes de communication, à exercer un emploi sur la zone d'emploi toulousaine, faute d'en trouver un plus proche de leur domicile.

Une étude conduite en 2008/2009 pour la DDE de Haute-Garonne plaçait Saint-Gaudens parmi les pôles périphériques moins bien desservis et relativement enclavés vis-à-vis de la métropole toulousaine. Des problèmes de mobilité se posent également au niveau du réseau ferroviaire et routier secondaire. Cela a des conséquences sur l'accès à l'emploi et à la formation, d'autant qu'il n'existe quasiment pas de liaisons transversales entre les pôles urbains.

La situation de l'emploi

Comme l'ensemble du territoire national, la zone d'emploi de St Gaudens a vu son taux de chômage fortement augmenter ces dernières années : il est passé de 9,6% en moyenne annuel en 2008 à 12,6% en 2012. Il est supérieur à la moyenne annuelle que connaît la zone d'emploi de Toulouse et la région Midi Pyrénées dans son ensemble. En 2012, le taux de chômage annuel moyen de la zone d'emploi de Toulouse est de 10,2% et celui de la région Midi Pyrénées est de 10,1%. Globalement la zone d'emploi de St Gaudens semble plus sensible aux difficultés économiques : la baisse du taux de chômage entre 2006 et 2008 y a été moins marquée que sur la zone de Toulouse, et inversement l'augmentation de ce taux entre 2008 et 2010 y a été plus forte.

En 2011, le cœur de ville concentre entre 288 personnes demandeuses d'emplois inscrits au Pôle Emploi et représentant un taux de chômage de la population de 28.5%, bien au-dessus du taux de la ville de Saint-Gaudens (17.5%) et du taux de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois (14.10%). Le taux d'activité y est plus fort en cœur de ville pour les tranches d'âges des 15-24 ans et plus bas pour la tranche d'âge des 25-54 ans, en comparaison avec la ville et la CCSG. Le taux d'emploi y est en revanche le plus faible, et ce, toutes tranches d'âges confondues. Enfin, la part des salariés à temps partiel ainsi que la part des non diplômés sont les plus élevées en cœur de ville,

¹⁵ Actifs habitant dans la zone mais travaillant en dehors. La CCSG a estimé leur nombre à 800 pour l'année 2011. On y recense un grand nombre de cadre et plus rarement des professions intermédiaires. Si ces personnes ont choisi d'utiliser le train, c'est essentiellement pour des raisons économiques. En effet, la SNCF propose des tarifs annuels à des prix attractifs : Pour exemple, un abonnement annuel entre Toulouse et Saint-Gaudens coûte 161 euros . De plus, certaines entreprises proposent un défraiement d'une partie des frais de transport. Cependant le moyen de transport privilégié pour la plupart des navetteurs reste la voiture. Le covoiturage, à cause de ses contraintes en termes d'horaires, ne connaît que très peu de succès, sauf pour les voyages ponctuels.

toujours en comparaison avec les taux sur la ville et sur la CCSG. Le taux des hauts niveaux de formation est sensiblement le même à ces trois échelles.

Impacts sur les déplacements Domicile/travail :

Parmi les actifs de plus de 15 ans ayant un emploi, on constate que près de 70% d'entre eux résident sur la commune de Saint-Gaudens alors que cette part n'est que de 40% sur le département (actifs travaillant sur leur commune de résidence). 25% des actifs résident hors Saint-Gaudens mais dans le département (54% d'actifs résident dans une autre commune du département pour la Haute-Garonne).

La formation professionnelle¹⁶ :

Rappel du contexte

- Une population en difficultés importantes d'accès à l'emploi
- Un manque de maturation du projet professionnel des publics
- Une sélection à l'entrée en formation qui reste importante et préjudiciable aux publics les moins qualifiés
- Des parcours d'accès à la qualification qui demeurent faibles
- La qualification garantit la pérennité et la mobilité dans l'emploi

Les dispositifs :

➔ Pass Insertion

Il s'agit d'un dispositif original d'accompagnement renforcé pour favoriser la qualification et l'insertion professionnelle durable pour les jeunes de 18 à 30 ans rencontrant des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi (absence de qualification, de réseau, difficultés sociales, alternance de périodes d'inactivité et de contrats précaires...)

Il est basé sur des principes simples de fonctionnement :

- les jeunes orientés vers ce dispositif notamment par **Pôle emploi, Cap emploi et le réseau des missions locales**, peuvent bénéficier de :
 - o prestations d'accompagnement renforcé de type coaching jusqu'à leurs premiers mois dans l'emploi,
 - o d'aides individuelles mobilisées par la Région, en tant que de besoin, pour favoriser leurs parcours d'insertion professionnelle.

Le pilotage territorial du dispositif animé par la Région. Sur le Comminges, il est mis en œuvre par la Mission Locale Haute Garonne depuis octobre 2013. Villes d'accueil : Luchon, St Gaudens, Cazères. Au 31 décembre 2013 100% réalisés - 28 prescriptions pour 24 présents aux rendez-vous. 20 contrats signés et 4 refus.

Prescripteurs : Mission Locale à 80%, Pôle Emploi à 20%, pas de public Cap Emploi
Moins de 26 ans : 95% - 26/30 ans : 5%

➔ Les parcours d'orientation et d'insertion (POI)

C'est une palette de prestations et de séquences de formation mobilisables de manière totalement libre afin de répondre aux besoins individuels des bénéficiaires.

Il prend en compte la situation de la personne et permet un travail réellement adapté aux besoins de chacun.

- Découverte du milieu professionnel, des exigences de l'entreprise.
- Des modules visant l'interactivité, la citoyenneté, la communication, l'image de soi, le projet de vie, la créativité, les savoirs être, afin d'ancrer la formation sur un registre moins scolaire, plus dynamique et participatif.
- Parcours modulables s'inscrivant dans la durée
- Offre de formation diversifiée via le réseau Pyramide

¹⁶ Source Bureau Territorial du Comminges (extraits du « Diagnostic 2013 » Maison Commune Emploi Formation ».)

Un réel travail de collaboration entre les prescripteurs, les organismes de formation et le bureau territorial permet de lever les dysfonctionnements, d'établir les axes de progression, d'accompagner la territorialisation de l'appareil de formation. Mais également d'adapter une prescription, un suivi, une collaboration, pertinents.

Public concerné en priorité : sans qualification (VI et VBis) ou niveau IV général

Le public des POI étant très éloigné de la logique de parcours, la construction d'un projet professionnel nécessite un accompagnement sur la durée et un fort investissement des personnes et des organismes de formation.

Sur le Comminges : Les sessions ont lieu sur St Gaudens, Montréjeau, Boussens, Cazères et Carbonne.

Sur la ville de Saint-Gaudens : 140 parcours (56 000 heures), 138 entrées dont 54% de femmes - 72% de moins de 25 ans et 67% de niveaux VI et VBis 4% des stagiaires ont une reconnaissance de travailleur handicapé.

Pourcentage entrées/ positionnements : 56% ; du fait d'absence aux informations collectives, de non maintien de candidatures, d'avis défavorable de l'organisme ou du bureau territorial (illettrisme, niveau de qualification...)

Taux abandons, exclusions : 19%

Préconisations :

- Emploi : 14%
- Formation : 30%
- Contrats alternance : 8%

Ces données correspondent à 144 entrées, 5 groupes n'ayant pas terminé leurs parcours à la date du diagnostic.

De par le niveau initial des stagiaires, un travail conséquent sur la remise à niveau s'avère indispensable.

La mise en œuvre de l'alternance s'est heurtée à de nombreuses difficultés sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- Conjoncture économique défavorable
- Saturation de certains secteurs d'activité (sanitaire social/vente...)
- Manque de mobilisation des personnes elles-mêmes...

L'âge des stagiaires, parfois très jeunes, induit des problèmes de comportement, difficultés à accepter l'autorité, le cadre...

Les difficultés de mobilité sont encore très prégnantes, pour exemple sur un groupe de 12 stagiaires, un seul en possession du permis et d'un véhicule.

Aux situations financières difficiles s'ajoute la problématique du délai d'indemnisation par l'ASP, toujours préjudiciable à l'investissement du stagiaire dans son parcours.

Sur le sanitaire social peu de public de moins de 26 ans. Très peu de suites de parcours POI (sur 185 stagiaires 12 projets mais 1 entrée effective).

➔ Les parcours diplômants

- Les parcours préparatoires sanitaires sociaux

Acquisition des connaissances générales et techniques nécessaires pour accéder à une formation qualifiante, notamment en préparant un concours du secteur sanitaire/social.

- Les parcours diplômants aide à domicile

Ce dispositif offre aux stagiaires la possibilité d'accéder à une première qualification en suivant un parcours composé d'étapes mobilisables selon le besoin de chacun.

En 2013 : 27 Positionnements, 19 Entrées dont 100% de femmes et 5% de personnes reconnues TH. 19 validations de projet - 12 pré qualifications - 14 qualifications ADVF, 5 abandons.

Présentation au titre ADVF en 2014

- Le Diplôme Auxiliaire Médico Psychologique (DEAMP) En 2013 : 5 parcours - 20 positionnements - 5 entrées 80% de femmes, 100% de plus de 26 ans. Niveau V : 80% Niveau Vbis : 20% Pas de rupture de parcours

➔ La qualification

Trois actions n'entrent pas dans le dispositif des "parcours" :

- Titre professionnel d'agent polyvalent en centre thermal ou de bien être
En 2013 : 28 positionnements pour 12 parcours – formation se déroulant à Luchon. La majorité des personnes entrées résidant à plus de 50Km du lieu de formation, des difficultés d'hébergement sont apparues. Formation essentiellement féminine (10 femmes et 2 hommes). Majoritairement plus de 45 ans.
- Perfectionnement secrétariat
En 2013 : 10 parcours qui s'adressent à des personnes de niveau IV, possédant déjà une expérience dans le secrétariat ou la comptabilité et qui ont besoin de réactualiser leurs connaissances.
- Création d'entreprise
Étape de finalisation avant le démarrage d'une activité, cette formation de 180 heures a permis à 12 porteurs de projet de préparer le lancement de leur activité et d'acquérir les outils pour exercer leur futur métier de chef d'entreprise (7 hommes et 5 femmes, 1 abandon, 6 candidats de niveau III – 2 de niveau IV et 3 de niveau V)
Secteurs professionnels :
Création : Eco construction (Gironde) Commerce de proximité (avril 2014) Service à la personne (mars 2014) Dépannage/cours informatique Maçonnerie (avril 2014).
Entrée en couveuse : nettoyage écologique de véhicules, fabrication de luminaires, prestation d'animation.

Le réseau Pyramide permettant à tout stagiaire d'accéder à partir de n'importe quel point du territoire, aux formations du PRFP¹⁷ à distance

- 26 actions ouvertes sur St Gaudens
- 152 dossiers retirés à la cyber base
- 84 dossiers retournés aux organismes de formation
- 43 personnes retenues après les sélections

Causes de non sélection des personnes :

- niveau pas en adéquation avec les prérequis
- désistement – abandon du projet

Principaux secteurs d'activité : vente et entretien des locaux

Les accès individuels :

La Région répond également à des demandes individuelles qui ne trouvent pas de réponse dans le PRFP.

36 demandes initiales dont 12 non recevables (non éligibles)

11 dossiers favorables pour un montant de 24 929€ - dont 4 CAP boucherie

24 demandes sans suite (les personnes n'ayant pas été au bout de leur démarche)

L'apprentissage¹⁸

Au 30 novembre 2013, les CFA de Midi Pyrénées connaissent une baisse de leurs effectifs comparativement au 30 novembre 2012. Cette baisse touche principalement les premiers niveaux de qualification (CAP) et les secteurs du bâtiment et de l'automobile. Le Comminges ne fait pas exception avec une variation de -14,9% pour le CFA de Gourdan-Polignan et -11,2% pour le CFA Agricole.

Ambition apprenti

Prévu dans le cadre du Contrat d'Objectifs et Moyens (COM) apprentissage, le dispositif « Ambition apprenti » vise à proposer un parcours d'accompagnement en CFA à des jeunes demandeurs d'emploi suivis par les Missions Locales et Cap emploi afin de les accompagner vers la signature d'un contrat d'apprentissage. Les jeunes ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant 3 mois et sont rémunérés à ce titre.

17 Plan Régional de Formation Professionnelle

18 « Diagnostic 2013 » Maison Commune Emploi Formation "

Prescripteurs :
- Mission Locale (100%)
- Cap Emploi (pas de positionnement)
- Organismes : CFA du Comminges et CFA Agricole
- Positionnements : 17 (10 garçons et 7 filles) – niveau infra V
- Age : 16/17 ans : 8 – 18/25 ans : 9
- Abandons : 7

Il est à noter une problématique récurrente et partagée par les acteurs de l'emploi pour l'accueil des stagiaires et apprentis en lien avec les problématiques de logement/d'hébergement.

Les établissements publics numériques, **Cyberbase et Pyramide**, soutenus par la CCSG, grâce à la formation aux usages multimédia et internet, favorisent également l'accès à l'emploi de la population active du Saint-Gaudinois. Leur localisation est en coeur de ville, permettant un accès facilité aux habitants du Quartier Prioritaire. La CCI, acteur du développement économique local, met également en place des ateliers de sensibilisation aux Technologies de l'Information et de la Communication à destination des commerçants et chefs d'entreprise et fait appel au réseau cyber-base pour permettre la mise en place de ces ateliers au niveau local sur l'ensemble du département de la Haute Garonne.. Les objectifs des deux structures encouragent donc un partenariat afin de favoriser le développement d'ateliers à destination des artisans, commerçants voire auto-entrepreneurs, pour lesquels les TIC peuvent être un outil de développement.

Accompagnement vers l'emploi et vers la création d'entreprises

Les services déjà existants à Saint-Gaudens :

- être accompagné avant de créer son entreprise : des actions permanentes individuelles et collectives d'accompagnement et de formation à la création d'entreprise
- tester et réussir son projet de création d'entreprise en couveuse
- être accompagné et formé pour trouver un emploi avec des actions individuelles et collectives d'accompagnement : orientation professionnelle, aide à la recherche d'emploi...,
- développer ses compétences professionnelles avec des formations sur place ou à distance (Réseau Pyramide du Conseil Régional)
- découvrir les technologies numériques grâce aux ateliers de la cyber- base

Ces services sont proposés par les membres fondateurs de **l'association Maison de l'Avenir Comminges-Pyénées**, créé en 2015: Afidel, BGE Sud-Ouest couveuse d'entreprises, Gestes, Jardins du Comminges, MJC du Saint-Gaudinois.

Cette association, localisée dans le quartier prioritaire, a pour objet de développer un tiers lieu dédié qui permettrait sur le territoire de :

- **Créer un lieu identifié et visible autour d'actions de l'économie solidaire** (formation professionnelle, création d'entreprises, insertion par l'activité économique, actions sociale et culturelle, animation socioculturelle, apprentissage du Français...,
- **Mutualiser des locaux pour une économie de moyens et la création de synergies** (salles, bureau, espace restauration),
- **Créer un lieu «vivant»**, sous le signe de la convivialité et du professionnalisme,
- **Favoriser les initiatives locales autour de l'économie solidaire,**
- **Dynamiser les échanges entre les usagers**, créant ainsi une émulation économique,
- **Proposer des solutions et une dynamique aux travailleurs isolés**, au travers des espaces de co-working et de télétravail.

Le projet de Maison de l'Avenir est de nature à s'inscrire dans 3 politiques publiques:

- le développement des **Pôles Territoriaux de Coopération Économique** (candidature en cours),

- le projet de développement **du Pays Comminges Pyrénées (PETR)** notamment dans le cadre du programme Leader,
- **la politique de la ville**, en réponse aux enjeux des 4 piliers fondateurs.

L'insertion par l'activité économique :

L'Afidel, Association Formation Insertion Développement Local, est une association loi 1901 de formation et d'accompagnement professionnel dont l'activité a démarré en 1985.

Reconnu pour ses valeurs, sa connaissance du territoire et la maîtrise des techniques pédagogiques et d'accompagnement, l'organisme conduit des actions dans 4 domaines :

- Accompagner vers l'emploi, vers la qualification (entretiens individuels, informations collectives)
- Former les personnes les moins qualifiées (informations collectives et formation)
- Former les entrepreneurs sociaux (Strada per Domani)
- Accompagner et piloter des structures d'insertion par l'activité économique

Jardins du Comminges

Créée en septembre 2006 par les administrateurs de l'Afidel pour porter le démarrage et le développement de l'atelier d'insertion « Jardins de Cocagne du Comminges », cette association porte le fonctionnement de deux ateliers d'insertion par l'activité économique :

- l'atelier d'insertion « Équipe Rivière & Espaces Naturels » agréé en 2008 : 14 salariés en parcours d'insertion, 3 techniciens rivières. Des conventions avec EDF, ERDF, l'ONF et des collectivités.
- l'atelier d'insertion « Jardin de Cocagne » agréé en 2006 : 21 salariés en parcours d'insertion, 3 maraîchers. 290 paniers par semaine dont 30 paniers solidaires vendus à petit prix à des personnes à très faible revenu.
 - Point de dépôt des paniers de légumes bio pour les adhérents de l'association
 - Promotion de l'agriculture biologique et sensibilisation à l'alimentation de qualité

L'Afidel et les associations « Jardins » regroupent environ 530 adhérents sur la Haute-Garonne et emploient 90 salariés dont 60 salariés en parcours d'insertion professionnelle.

En 2012, 9 personnes sur 45 en insertion résidaient à Saint-Gaudens, soit 95% de l'atelier "Rivière" (chantier itinérant)

En 2013, 15 personnes sur 62 en insertion résidaient à Saint-Gaudens, soit 50% de l'atelier "Rivière",

En 2014, 18 sur 60 en insertion résidaient à Saint-Gaudens, soit 60% de l'atelier "Rivière",

En 2015, 13 sur 40 en insertion résidaient à Saint-Gaudens, soit 50% de l'atelier "Rivière".

L'offre d'insertion par l'activité économique des jardins est ainsi un outil largement utilisé par Pôle Emploi et la Mission Locale pour remobiliser des demandeurs d'emploi en difficulté, leur redonner pouvoir d'achat, confiance en eux et les aider à préparer leur avenir professionnel. Encore faut-il pour l'avenir que les jardins du comminges aient des conventions de travaux ou des marchés incluant des clauses d'insertion. Un travail de terrain auprès des élus, des techniciens et des entreprises doit pour cela être entrepris.

L'association La Maison des chômeurs propose des ateliers d'insertion économique et assure des missions d'Etat pour l'accueil des chômeurs, la lutte contre les exclusions et l'accueil des bénéficiaires du RSA, tout en assurant un rôle d'écoute. A l'heure de l'élaboration du futur Contrat de ville, cette association est en grandes difficultés et son activité d'insertion est menacée.

L'action de la Communauté de communes du saint-Gaudinois

Sur la politique de l'emploi :

La Communauté de communes du Saint-Gaudinois souhaite que la politique de la ville puisse s'appuyer sur l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent de par leur mission sur ce champ. Le droit commun doit ainsi être mobilisé pour permettre ensuite d'être complété par des réponses à des besoins qui ne seraient pas couverts et cela dans un souci de totale complémentarité. Une véritable politique partenariale doit s'opérer de façon plus pratique dans l'accompagnement des problématiques traitées.

Un des objectifs rattaché à l'exercice des compétences, est la volonté pour la Communauté de Communes de permettre l'accès à l'emploi au plus grand nombre. On notera par exemple qu'un certain nombre d'agents placés sous contrats aidés ou non titulaire de droit public ont bénéficié de formation en fonction de leur projet professionnel mais également de formation permettant une professionnalisation dans l'emploi d'animateur par le biais des BAFA, BAFD ou autre. Ces qualifications permettant pour un certain nombre d'être intégrés dans la Fonction Publique Territoriale. Une réflexion est également menée afin de permettre à ces agents qui bénéficient souvent de contrats de travail de faible volume, d'être mutualisés avec d'autres employeurs (services à domicile notamment) afin de compléter leur activité hebdomadaire et leur éviter une forte précarisation. L'antenne commingeoise de la Mission Locale et les services du Pôle Emploi nous assurant le plus souvent les candidatures des personnes les plus éloignées du monde du travail et qui souvent sont domiciliés pour des raisons économiques dans le cœur de ville de Saint Gaudens.

Avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, la communauté apporte sa contribution à l'insertion et l'aide sociale pour l'emploi (son soutien administratif auprès des collectivités pour l'embauche en contrats aidés (CES et CEC) en gérant les dossiers des demandeurs).

Sur la dynamisation des activités commerciales :

La Communauté de communes dès 1996, décidait de créer une ZAC à hauteur du péage de Saint-Gaudens. Le but : enrayer la fuite de la clientèle vers l'agglomération Toulousaine en proposant de trouver dans le Saint-Gaudinois ce que l'on trouvait à Portet ou ailleurs. Plutôt un pari réussi. La ZAC des Landes s'est remplie en un temps record. Aujourd'hui, avec l'installation du Leclerc, ce sont quelques 1000 emplois qui y sont recensés l'activité commerciale y est conséquente.

De son côté, dans le même temps, la ville de Saint-Gaudens avait choisi d'anticiper l'arrivée de l'autoroute pour renforcer son pôle commercial de centralité. D'abord en initiant un projet de ville, ensuite en impulsant une Opération de Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal (O.M.P.C.A). Le but ? Une histoire de complémentarité, d'équilibre, entre la ZAC et le commerce de cœur de ville. D'un côté, sur la ZAC, un maillage de grandes et moyennes surfaces ainsi que des enseignes reconnues ; de l'autre côté, en cœur de ville, un commerce et un artisanat spécialisés, forts, attractifs, pointus.

810 000€ d'aides pour la seconde phase

La Communauté a lancé une nouvelle opération de dynamisation du pôle commercial et artisanal, entrée en phase active en 2012 et qui comporte 3 phases. Lors de la première phase, 1,2 millions d'euros ont été injectés en 2 ans, dont 400 000€ pour des aides individuelles directes. Le but, réaménager, rénover, moderniser commerces et officines du territoire. Bref, avoir un cœur de ville convivial, entretenu, facile d'accès : les commerçants ont leur rôle à jouer, la ville aussi. Car les premiers retours de la récente ouverture du Leclerc sur la ZAC vont dans ce sens. Certains commerçants du cœur de ville le constatent. *«L'ouverture du Leclerc a un faible impact sur notre activité. Au contraire, on voit en centre-ville une clientèle que nous n'avions pas, d'Ariège ou des Hautes-Pyrénées. Qui viennent au Leclerc et qui en profitent pour faire un tour en ville. Ils découvrent des boutiques et un centre-ville qu'ils ne soupçonnaient pas. Ils râlent seulement sur 1 heure de stationnement autorisé. Ce n'est pas assez».* Un avis qui conforte Jean-Raymond Lépinay dans le sien. *«Cela correspond aux études effectuées à l'époque par Leclerc ou par le groupe Carrefour qui avait un projet concurrent ; mais aussi par une étude d'impact que la Communauté avait elle-même commandée. L'arrivée d'une grande surface sur la ZAC devait étendre la zone de*

chalandise et profiter à l'ensemble du commerce du territoire». Autrement dit, au commerce de centre-ville, dont le chiffre d'affaires est de plus de 50 millions d'euros par an, de savoir en profiter.

500 000€ pour les aides individuelles

Votée par le conseil communautaire le 15 décembre 2014, la seconde phase de l'opération de dynamisation a débuté, qui devrait trouver son terme à la fin de l'année 2015. 810 000€ sont mobilisés par les partenaires financiers, dont 500 000€ pour les aides individuelles. Les 400 000€ d'aides individuelles de la première phase ont été vite consommés, raison pour laquelle l'enveloppe est augmentée pour la seconde phase. La 3^{ème} et dernière phase de l'opération devrait voir le jour en 2016.

Un comité de pilotage de l'opération de dynamisation s'est tenu le 18 mai 2015 ; ce comité est composé de représentants de la Communauté, de l'Etat, de la DIRECCTE, de la Région, de la chambre de commerce, de la chambre de métiers et de l'association de commerçants.

Opérations collectives :

Deux opérations commerciales collectives ont été menées depuis le début de l'année en partenariat avec l'association de commerçants de Saint-Gaudens. Ces deux opérations concernent les journées d'animations autour du match international de rugby XV -20 ans France/Galles, en février dernier, et l'opération autour du festival Jazz en Comminges, à la mi-mai. Dans le financement, la Communauté de communes du Saint-Gaudinois est en première ligne, avec une participation globale de 45% (43,46% du montant des animations et 47,61% du montant de la communication). D'autres opérations sont à l'étude, avec l'association de commerçants de Saint-Gaudens mais aussi avec celle de Labarthe-Rivière

Des projets :

Au-delà des dossiers d'aides individuelles de rénovation de commerces (7 nouveaux dossiers sont en cours d'instruction), le comité de pilotage s'est penché sur plusieurs projets d'accompagnement du commerce local. Entre autres exemples, l'établissement d'un programme annuel d'animations, la création d'un annuaire électronique des artisans et commerçants du territoire, un observatoire du commerce, un recensement des commerces vacants. Ce dernier point pourrait d'ailleurs battre en brèche un certain nombre d'idées reçues sur le nombre de ces officines vides, estimé à 70, mais dont une vingtaine est absolument inexploitable (exigüité, vétusté...). Il y aurait Saint-Gaudens une cinquantaine de commerces vacants. Il y en avait 42 en 1996, à l'époque de la première O.M.P.C.A.

Enjeu 1 : LA DYNAMISATION DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LE SOUTIEN A LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE

AXE STRATEGIQUE 5 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET TOURISTIQUE, CRÉATRICE DE RICHESSES.

Objectifs opérationnels 5-1 : S'appuyer sur la stratégie de développement économique du territoire communautaire et s'inscrire dans la stratégie de développement touristique du Pays Comminges Pyrénées et du nouveau Pôle d'Équilibre Territorial Rural.

Objectifs opérationnels 5-2 : Équilibrer et mailler le territoire

Il s'agit de veiller à l'équilibre de répartition de l'activité commerciale et économique et à la complémentarité de l'offre en confortant la polarité commerciale et de services du Cœur de ville. Il s'agira également de soutenir les activités existantes en accompagnant les entreprises existantes vers la pérennisation et le développement de leur activité et en prévenant les difficultés des entreprises. Soutenir les projets créateurs d'emplois sur l'ensemble du territoire.

AXE STRATEGIQUE 6 : ENCOURAGER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Il est nécessaire de réfléchir et d'agir également du côté de l'offre, en complément du travail sur l'accompagnement des publics.

Plusieurs besoins ressortent et sont partagés par les partenaires :

- en matière d'apprentissage,
- en matière d'accompagnement de créateurs d'entreprises (potentiel à vérifier),
- en matière de reprise d'entreprises,...

Le développement économique est une mission majeure de la CCSG, qu'il conviendra de prendre en compte dans son lien avec les habitants en recherche d'emploi du quartier prioritaire. Cette politique doit être entendue dans son acception large incluant le champ de l'économie sociale et solidaire.

Objectifs opérationnels :

6-1 Développer et faciliter une politique d'implantation de commerces et services sédentaires.

6-2 Mettre en place un maillage local pour l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet.

6-3 Cibler l'accompagnement financier à la reprise et à la modernisation des entreprises.

AXE STRATEGIQUE 7 : RENFORCER LE TISSU ÉCONOMIQUE DU COEUR DE VILLE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE QUALITÉ

Objectifs opérationnels :

7-1 S'appuyer sur le dispositif « OMPCA » et mettre en œuvre les moyens d'un management dynamique de l'animation commerciale en cœur de ville dans le cadre d'un partenariat à renforcer entre les acteurs

7-2 Soutenir les actions de fidélisation vers les commerçants

7-3 Développer une « offre en ligne » commerçante du cœur de ville

7-4 Coordonner et rendre lisible les moyens d'ingénierie pour un accompagnement des propriétaires privés à la rénovation du bâti.

Enjeu 2 : L'INNOVATION ÉCONOMIQUE ET LA SOLIDARITÉ

AXE STRATEGIQUE 8 : DÉVELOPPER ET FAVORISER LES DYNAMIQUES ET LES ACTIONS RELEVANT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ET CRÉER LES PASSERELLES AVEC L'ÉCONOMIE CLASSIQUE.

Le développement économique devra prendre en compte le champ de l'ESS, pour réfléchir à son intégration dans la stratégie territoriale au niveau intercommunal.

Objectifs opérationnels :

8-1 Accompagnement du développement et de la mutualisation d'initiatives favorisant le développement de l'emploi et de l'activité économique en lien avec les caractéristiques du territoire. (Formation, Télétravail, Coopérative d'activités et d'emplois, mutualisation des moyens)

8-2 Développer et améliorer l'accès à l'offre associative

8-3 Soutenir l'emploi associatif et le tissu associatif local

Enjeu 3 : L'ACCÈS A L'EMPLOI ET LA SÉCURISATION DES PARCOURS

AXE STRATEGIQUE 9 : RENFORCER LES LIENS ENTRE ENTREPRISES ET LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

La part de personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi ou inscrites mais ne sollicitant pas les institutions du service public de l'emploi est importante, en particulier sur les quartiers prioritaires. Une grande partie des jeunes des quartiers ont fait une première démarche vers ces institutions mais ont tendance à ne pas poursuivre ou à sortir rapidement des mesures d'accompagnement.

Au-delà de la question du repérage se pose aussi celle de l'adhésion : pour la plupart de ces personnes, l'accompagnement classique individuel ne fonctionne pas (étapes du parcours trop longues, réponses institutionnelles peu ou pas adaptées aux attentes,...). Il s'agit de préparer ces personnes à l'emploi, avec des moyens différents.

C'est en passant par des étapes intermédiaires que ce public très éloigné pourra rentrer dans le droit commun, qui comprend une offre en matière d'accompagnement renforcé. Il existe aujourd'hui un potentiel d'accompagnement renforcé sur le département que ce soit au niveau du Conseil Général, de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

Des expérimentations fonctionnent (à l'image du travail de partenariat mené sur le territoire entre la Mission Locale, le CIAS et le Pôle Emploi), qu'il conviendra de développer.

Objectifs opérationnels :

9-1 Coordonner les actions et initiatives du territoire en s'appuyant sur l'instance partenariale « Service Public de l'Emploi de Proximité »

Un SPEP a été mis en place et est animé par l'Etat, il concerne des problématiques rencontrées sur le bassin d'emploi. Le SPEP permettra notamment d'organiser l'offre de l'Etat sur le quartier de la politique de la ville en s'appuyant sur les enjeux tels que favoriser et accompagner les créations d'entreprises, permettre l'élévation des niveaux de qualification, notamment pour les jeunes, s'assurer que les jeunes bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi qui compensent les obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle, garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi,... Le SPEP a pour objectif de mettre en synergie les acteurs du territoire, de favoriser les mobilités et de développer l'offre de formation et veiller à l'adéquation entre l'offre et la demande. Le lien sera fait entre le SPEP et l'équipe projet du contrat de ville, qui suivra de manière plus globale la thématique emploi et développement économique, en articulation avec le reste des thématiques du contrat de ville.

Amélioration de la connaissance des publics et renforcer l'accompagnement de proximité, notamment en termes d'accès à l'information.

Après validation des indicateurs choisis pour leur pertinence, chaque partenaire s'engagera à les collecter et les actualiser. Ces indicateurs concernant la situation de l'emploi, du développement économique et des mesures de droit commun mobilisables. Le Pôle emploi, dans le cadre de la politique de la ville, a établi des statistiques sur le quartier classé en zone prioritaire : évolution de la situation de l'emploi, caractéristiques des publics et leurs évolutions.

Développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), mise en relation pratique et efficace entre offres et demandes, entreprises et publics à la recherche d'emploi

Mobilisation des entreprises du territoire signataires de la charte quartiers- entreprises pour cibler les recrutements et décliner localement les engagements pris au niveau national.

9-2 Favoriser l'insertion professionnelle en renforçant la mobilisation du droit commun

Il s'agit de mettre en place des actions concrètes visant, d'une part, à repérer, favoriser et accompagner les créations d'activités économiques par les habitants de Saint-Gaudens, en particulier du quartier politique de la ville et, d'autre part, à faire se rencontrer le champ de l'économie et de l'insertion. Une attention particulière sera portée au développement de l'apprentissage.

- Mobilisation des actions et les dispositifs déclinés dans le PDI pour le public des QPV
- Meilleure structuration de l'offre Insertion par l'activité économique et développer l'offre en Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI)
- Développement des emplois d'avenir et les contrats aidés en général

La promotion de la clause sociale sera un levier d'accroissement et de diversification du volume d'activités pour les publics en insertion. Les marchés de services sont aussi à cibler car favorisant une féminisation de l'offre d'emplois d'insertion.

Une attention particulière sera portée aux aspects qualitatifs de mise en oeuvre de la clause : accès des personnes en difficulté, suivi qualitatif des parcours des personnes en insertion afin que les futurs bénéficiaires puissent accéder à la formation.

Ce travail de suivi qui devra être mené en concertation avec les opérateurs impliqués dans la politique de la ville, est une condition de réussite de l'utilisation de la clause sociale vers l'insertion durable.

9-3 Lever les freins périphériques à l'emploi et à la formation

- Développement de la « garantie jeune »,
- Facilitation de l'accès aux services de garde de jeunes enfants,
- Développement de l'accès aux cours de Français Langue étrangère et renforcer l'accès aux savoirs de bases

Il convient de poursuivre la dynamique engagée par les acteurs locaux, et de mieux faire connaître le fonctionnement mis en place. Par ailleurs, les actions menées en matière d'apprentissage du français devront mieux s'articuler avec les autres initiatives menées ou à développer en matière d'intégration sociale (accès aux droits et à l'information, inclusion dans la vie associative, accompagnement à la parentalité, accompagnement à la scolarité,...) et d'insertion professionnelle.

9-4 Développer le niveau général des compétences et améliorer la qualification des publics

Développement de l'offre existante en matière d'enseignement supérieur et d'offre de formation, prioritairement en cœur de ville.

Amélioration de l'offre et les conditions de l'accueil pour le développement de l'apprentissage (ref Pilier 1)

PILIER COHÉSION SOCIALE

I) LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAINT-GAUDINOIS, UN ESPACE DE SOLIDARITÉ.

L'expression «espace de solidarité», trouve tout son sens dans l'action que mènent au quotidien les acteurs de la cohésion sociale sur le territoire communautaire et au-delà. La solidarité c'est ici l'aide aux personnes et aux familles avec la mise en œuvre des dispositifs visant à lutter contre la précarité, la dépendance, l'isolement et à faciliter le quotidien des usagers. Ces actions sont menées sur le Saint-Gaudinois avec des agents très présents sur le terrain et attachés aux missions qu'ils développent.

Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale, localisé dans le QPV**, est un établissement public à vocation sociale intercommunale. Il a accueilli 7247 personnes en 2013 et presque 7000 en 2014, à majorité des femmes (60%). Sur la base des rapports d'activité 2013 et 2014 du CIAS, les tendances du territoire en termes de besoins sociaux de la population sont ci-dessous présentées :

- L'aide sociale légale est de plus en plus sollicitée : 124 dossiers d'aides en 2013, 187 en 2014, soit plus 63 demandes acceptées. Parmi ces demandes en augmentation, ce sont la prise en charge de frais d'hébergement en maison de retraites, les frais de dépendance, et les obligations alimentaires qui sont le plus concernées par cette augmentation.
- L'aide sociale facultative connaît pour partie ce même phénomène d'augmentation entre 2013 et 2014, notamment pour ce qui concerne le soutien alimentaire (bons et paniers solidaires), l'aide à la restauration scolaire (dont les demandes sont satisfaites à 50% seulement), les demandes d'hébergement d'urgence, notamment auprès du Foyer des Jeunes Travailleurs. L'ensemble de ces demandes émanent principalement des habitants de la ville de Saint-Gaudens.
- Depuis 2011, le CIAS porte l'opération "paniers solidaires" en partenariat avec la Fondation Simply et des jardins du Comminges. Les 3 partenaires ont distribué quelques 3000 paniers de légumes bios et locaux à des personnes disposant de faibles revenus. L'objectif consiste à aider les bénéficiaires à manger bio en maîtrisant leur budget, à répondre aux problématiques d'inégalités sociales alimentaires et de santé. Cette action est organisée dans le cadre du programme national « 30 000 paniers ». L'originalité de l'opération réside dans la diversité de l'origine et du champ dont proviennent les différents partenaires : le centre intercommunal d'action sociale est issu du champ institutionnel social, Simply Market du secteur marchand et les jardins de Cocagne du champ associatif. Les jardins de Cocagne et Simply Market assurent le financement (les paniers coûtent 9€, restent 3€ à la charge du bénéficiaire) et le C.I.A.S s'occupe de l'instruction des dossiers.

L'aide alimentaire sur le territoire est particulièrement sollicitée et apparaît dans les bilans d'activités des associations locales (Restos du Coeur, Secours Populaire, etc..) en forte augmentation. Il est constaté par les acteurs de terrain que la préoccupation majeure des personnes en difficultés est leur stratégie de survie, avant tout.

Le centre social du Saint-Gaudinois, piloté par le CIAS réfléchit aujourd'hui à une **structuration des points de distribution autour d'un projet d'Epicerie Sociale et Solidaire**, en cœur de ville. Ce projet permettrait de rendre plus lisible la distribution auprès des personnes concernées et de mieux organiser cette aide alimentaire sur le territoire. Les partenariats existants seraient ainsi valorisés et de nouveaux seraient à rechercher, notamment en termes de ressources (Banque alimentaire notamment)

Le centre social Azimut, rattaché au CIAS du saint-gaudinois, **est localisé dans le QPV** et a ouvert en septembre 2006, à l'initiative de la commune de Saint-Gaudens. Pour des raisons de compétences, il a basculé à l'intercommunalité en janvier 2009. Depuis, il dépend du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Il a connu une autre évolution en 2009 puisque la décision a été prise de fermer le local des jeunes, également pour des raisons de compétences. Cependant, en

janvier 2014, le centre social a intégré à son projet un secteur jeunesse qui a pour objectif d'accompagner les projets des jeunes.

Le nombre d'adhérents augmente de façon incessante avec 36 en 2006 et plus **de 400 adhésions familiales en 2015**.

Les usagers sont aujourd'hui pleinement partie prenante du fonctionnement du centre social puisqu'ils participent activement au **comité des usagers**, ont récemment demandé à être **représentés au comité de pilotage** et s'impliquent activement dans l'organisation et la gestion des activités. En effet, le centre compte 9 bénévoles pour les ateliers hebdomadaires (dont 6 adhérents). Les activités ont beaucoup évoluées depuis l'ouverture à la fois grâce à l'implication toujours plus importante des adhérents et à l'analyse des besoins réalisée par les professionnels du centre et par les partenaires qui siègent au comité de pilotage. Cela se traduit par un développement des **activités « bien-être »** (yoga, sophrologie, théâtre, gestion des émotions,...), des animations collectives, du partenariat à la fois en termes d'échange et de projets communs, et **des actions parentalité**. On constate aussi une **forte demande aujourd'hui concernant la CESF et l'écrivain public**.

Le centre social a élaboré pour les 4 prochaines années **son projet de développement en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales**. Dans ce cadre, **il s'agira pour le territoire de soutenir ce projet et d'en faire une priorité pour le mieux vivre ensemble et le développement du pouvoir d'agir des habitants du Quartier Prioritaire**.

UNE POPULATION SANS DOMICILE PEU PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE MAIS DES PERSONNES MAL LOGÉES, ISOLÉES, AVEC DE FAIBLES RESSOURCES

La population de sans domicile fixe sédentarisée sur le territoire est réduite. A titre d'information, le service domiciliation du CIAS dénombre 103 élections de domicile en 2012 et **115 en 2013 et 2014**. Cependant, ce chiffre est à interpréter avec prudence : en effet, toutes les personnes sans domicile fixe ne font pas la démarche de se domicilier. Par ailleurs, peuvent demander une domiciliation des personnes qui ne relèvent pas du dispositif Accueil – Hébergement – Insertion généraliste, mais de prise en charge spécifique, telles que les gens du voyage.

En revanche, selon une étude de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, il existe une **population logée dans le parc privé en grande difficulté économique et sociale**:

- composée majoritairement de personnes isolées, sans réseau social ou familial, plutôt des hommes que des femmes,
- bénéficiaire de minima sociaux,
- ayant connu une rupture (perte d'emploi, expulsion, rupture familiale, rupture conjugale,...),
- ayant des comportements parfois inadaptés (hébergement de tiers, addiction, occupation parfois sans titre,...),
- entrée dans le parc locatif privé compte tenu de loyers très faibles mais sans moyen pour se chauffer, se meubler, manger,...
- Sans accompagnement dans le logement,
- Pour qui une solution pérenne est difficile à trouver,

D'après les interlocuteurs, initialement concentrée sur quelques rues du cœur de ville de Saint-Gaudens, les difficultés se propagent progressivement à d'autres secteurs du centre-ville¹⁹. Les données statistiques de l'INSEE à l'IRIS permettent d'approcher précisément cette réalité.

¹⁹ Etude DDCS « Itinere » 2013

Sur le plan des opérateurs d'hébergement et d'accès au logement, l'aire toulousaine, au regard de son importance démographique, concentre la quasi-totalité des équipements d'accueil et d'hébergement du département. Pour autant, le bassin de Saint-Gaudens dispose d'une offre diversifiée et non négligeable :

- ✓ Un CHRS Insertion, gestionnaire de logements dans le diffus ;
- ✓ Une résidence sociale - Foyers des Jeunes Travailleurs ;
- ✓ Une association gérant une dizaine de places d'accueil de nuit, sans être reconnue « centre d'hébergement d'urgence » ;
- ✓ Un accueil de jour, mis en place par une association d'aide aux demandeurs d'emploi ;
- ✓ Une association conventionnée par le Conseil Départemental et par la DDCS pour mettre en œuvre des mesures ASLL et AVDL sur un périmètre allant au-delà du bassin de Saint-Gaudens.

Au-delà des acteurs spécifiques du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI), d'autres services interviennent sur le territoire et contribuent à prendre en considération les personnes sans domicile fixe ou mal logées : des associations caritatives, les services du CIAS et du Conseil Départemental (au sein de la Maison des Solidarités), l'antenne de la CAF, la permanence d'accès aux soins de santé... Une réflexion sur les articulations, les synergies voire les mutualisations à mettre en place au niveau des moyens mais également au niveau des publics accueillis et des modalités d'orientation et d'accompagnement a été menée par la DDCS en 2013. A l'issue de ces travaux, **le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation** (les SIAO), a été mis en place. Les SIAO doivent permettre de mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté, mieux réguler les places sur un territoire donné et en améliorer le diagnostic. Son activité a doublé en deux ans et ce service est de plus en plus sollicité, d'après le CIAS qui gère le fonctionnement de ce service. Un partenariat financier devra être développé pour maintenir ce service à la hauteur des besoins du territoire.

SPORT, CULTURE, ET VIE ASSOCIATIVE

Les dynamiques du cœur de ville en matière socioculturelles et sportives sont particulièrement développées au regard de sa fonction de pôle d'animation à l'échelle du bassin de vie. Celle-ci est assurée par la présence de nombreux équipements et nombreuses associations, tous mobilisés pour une mise en œuvre efficace de la politique de la ville.

La **vie associative** à Saint-Gaudens s'organise autour de :

- 125 associations dans le domaine socio-culturel,
- 80 dans le domaine sportif,
- 36 dans le domaine des loisirs,
- 24 dans le domaine de l'économie et de l'environnement.

Les équipements du Quartier prioritaire :

La Médiathèque et le Conservatoire de Musique de Saint-Gaudens, ancienne bibliothèque municipale et école de Musique requalifiées en projet intercommunal, sont des services culturels dédiés aux habitants du territoire du Saint-Gaudinois. Cet équipement construit entre 2010 et 2014 par la CCSG, avec l'aide de ses partenaires financeurs (Etat, Région, etc..) a par ailleurs participé au renouvellement urbain du quartier prioritaire cœur de ville puisque sa localisation a permis une intégration de cet équipement dans le tissu urbain très resserré de la partie ouest du QPV.

Fréquentation : 2425 adhérents

- dont 1012 ont moins de 18 ans et 1413 ont plus de 18 ans,
- dont 1514 femmes et 911 hommes,
- dont 1002 adhérents résident à Saint-Gaudens, 669 adhérents résident sur le territoire communautaire mais hors Saint-Gaudens, et 754 hors du territoire de l'intercommunalité.

Le projet d'établissement a pour objectif premier d'offrir l'accès à la culture et de qualité au plus grand nombre. Ce projet est à l'écoute des publics, des évolutions du territoire et doit s'adapter en conséquence et de manière réactive. C'est pourquoi, il fait l'objet d'une évaluation annuelle afin de recadrer les objectifs et les actions mises en œuvre pour y parvenir et d'une évaluation finale qui permettra de redéfinir un nouveau projet d'établissement d'une durée de 5 ans (2016-2020).

Résidence de création Les Haras Les « Haras » sont une résidence de création. Ce lieu reçoit tout au long de l'année des compagnies ou des artistes qui bénéficient ainsi de conditions idéales de création.

Le cinéma Le Régent, rénové en 2013 avec le soutien financier de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois et de la ville de Saint-Gaudens, compte 7 salles et a comptabilisé en 2012, 160 000 entrées. Cet équipement propose 20 à 24 séances hebdomadaires pour 12 à 15 films par semaine. Avec ses labels art et essai, jeune public, patrimoine et cinéma de recherche, ainsi qu'avec ses partenariats avec de nombreuses associations de la cité, le Régent est clairement positionné comme un des dispositifs centraux en matière de culture à Saint-Gaudens.

Le **Théâtre municipal Jean Marmignon** accueille la programmation de la Ville, spectacle vivant, expositions et conférences. Dans sa galerie de nombreuses expositions sont régulièrement organisées. Le théâtre regroupe 2 000 adhérents environ, dont 500 sur la ville de Saint-Gaudens et 16 provenant du cœur de ville.

Le Centre National d'Art contemporain à la Chapelle Saint-Jacques. L'association Chapelle Saint-Jacques est née en 1992 d'une volonté de la Ville de Saint-Gaudens. Cette décision prise il y a près de 20 ans, a permis au centre d'art contemporain d'établir une dynamique culturelle ouverte, tournée résolument vers des recherches en phase avec le monde contemporain, sur un plan territorial local, mais aussi régional et national. Aujourd'hui, bien présente dans des réseaux professionnels (d.c.a - développement des centres d'art en France, Air de midi - réseau des directeurs de centre d'art en Midi-Pyrénées, LMAC - Laboratoire des Médiations en Art Contemporain Midi-Pyrénées), et soutenue par les collectivités territoriales, l'association a également besoin du soutien du public. La chapelle propose trois expositions par an ainsi que des propositions Hors les Murs. Ces expositions sont le plus souvent individuelles et conçues pour l'édifice (chapelle du XVIIe réhabilitée). La programmation, insiste sur la singularité du lieu, la relation des œuvres avec l'édifice, son architecture et sa mémoire. Elle laisse une large place à la peinture, la sculpture, l'installation, la photo, la vidéo. En plus de ces missions de diffusion et en vue de sensibiliser les publics, l'association

met en place un programme d'action culturelle et d'animations autour des expositions. Conférences, stages, travail avec les écoles.

Les Pronomade(s) Pôle national des arts de la rue (Encausse les Thermes) : En partenariat avec la Ville de Saint Gaudens, depuis septembre 2011, un projet d'action culturelle autour du "corps en mouvement dans l'espace public" a été développé. Prenant appui sur la réalité urbaine qu'offre Saint Gaudens, avec ses flux, ses échanges... et en associant les écoles de danse, différentes associations, les établissements scolaires de la ville... il s'agissait de porter un regard différent sur l'espace public, revisité, décalé, surligné, détourné par la danse et plus généralement le corps en mouvement. Il s'agissait d'associer les habitants, par l'intermédiaire de la pratique, de la participation à des projets chorégraphiques, et les rendre ainsi complices de détournements poétiques de la réalité.

La direction régionale des affaires culturelles avec le service action culturelle et territoriale a engagé avec ces deux structures culturelles du territoire (La Chapelle Saint Jacques, centre d'art contemporain et Les Pronomade(s), dans le cadre des politiques interministérielles et de la stratégie de démocratisation culturelle du ministère de la culture et de la communication, un soutien financier en direction du quartier prioritaire. ce soutien a permis la mise en place d'un projet avec la Chapelle Saint Jacques pour une résidence de quARTier avec l'artiste Jason Glasser. Les Pronomade(s) commenceront, quant à eux, la résidence du plasticien danseur Mathias Poisson courant 2015 et poursuivront le projet jusqu'en fin 2016.

Éléments issus des groupes de travail thématiques :

- Bon niveau d'équipements culturels et sportifs à destination des enfants et des jeunes. L'accès aux pratiques sportives paraît assez naturel pour les jeunes. L'information et l'orientation est simple et claire pour tous. Seul l'accès à certains équipements sportifs paraît parfois difficile (pas ou peu de desserte de transports urbains, horaires non concordants avec les besoins). La piscine municipale est quant à elle saturée par la demande du public et des associations.
- Pas de lieu d'information sur le cœur de ville concernant l'accueil des habitants ainsi que pour les jeunes
- Les animations vers les jeunes, qu'elles relèvent du sport ou de la culture sont des moyens d'intégration reconnus.
- Les familles n'ont pas la possibilité de prendre le relai des associations par manque de moyens ≠ mobilités
- L'accès aux pratiques culturelles est plus difficile, d'une part pour une question d'éducation à ces pratiques, et d'autre part car nous sommes dans une tendance de « consommation » plutôt que de « faire ensemble ». Il est toutefois rappelé qu'il faudra continuer à se préoccuper des publics en difficultés accompagnés par les structures culturelles pour leur permettre d'avoir accès à ces pratiques.
- Il apparaît, de façon partagée, le besoin d'un Projet Culturel de Territoire qui s'appuierait sur les éléments d'identité de territoire = logique commune et partagée permettant de recréer le lien social dans le quartier mais aussi à l'extérieur de ce dernier pour ne pas exclure du reste des activités du territoire.

Enjeu 1 : Le maillage territorial pour une meilleure connaissance des publics, des acteurs et des dispositifs d'accompagnement

AXES STRATÉGIQUE 10 - FAVORISER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI OU SUSCEPTIBLE DE L'ÊTRE, EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

10.1 Améliorer le fonctionnement des structures et dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion des sans abri et la coordination entre les différents partenaires.

Évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions pour une planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri sur le bassin de vie de St Gaudens

- Re-configurer le dispositif d'accueil d'urgence
- Construire un parcours résidentiel de l'urgence au logement autonome dans une approche globale des situations
- Inciter les acteurs locaux à s'inscrire dans une coordination des prises en charge

Actualisation du plan d'actions et notamment :

- Instaurer une communication périodique sur l'activité du SIAO auprès des élus des communes de la communauté de communes de St Gaudens
- Étudier la faisabilité d'une relocalisation du Foyer de jeunes travailleurs en centre-ville ou à proximité des besoins de la population jeune en démarche d'insertion par l'emploi, en apprentissage... (facilité d'accès aux sites de formation professionnelle ou d'emploi)

AXES STRATÉGIQUE 11 - AMELIORER LA VEILLE SOCIALE EN LIEN AVEC L'ACCUEIL DE POPULATIONS ETRANGERES ET INTEGRATION DES «PRIMO-ARRIVANTS»

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

11.1 Améliorer le fonctionnement global en matière d'apprentissage du français et les convergences entre les acteurs de terrain

Mener un diagnostic

- Sur les besoins en matière d'apprentissage du français
- Sur les actions d'apprentissage du français existantes le territoire

11.2 Développer d'autres actions permettant l'intégration sociale, et notamment celles visant à accompagner les parents étrangers dans la réussite éducative de leurs enfants

Proposer une nouvelle offre ou une réorientation et une coordination des actions d'apprentissage au regard des besoins identifiés et des financements mobilisables

S'appuyer et accompagner les actions et initiatives d'insertion sociale par la pratique sportive

Enjeu 2 : L'Accès aux droits

AXES STRATÉGIQUE 12 - FACILITER L'ACCES DES USAGERS ET DES HABITANTS DU CŒUR DE BILLE AUX SERVICES PUBLICS ET A LEURS DROITS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

2.1.1 Identifier un lieu d'information et d'orientation à destination des habitants, des populations fragiles, des familles et de la jeunesse

2.1.2 Renforcer l'accompagnement social

Mise en place un groupe de travail réunissant les acteurs de l'action sociale

Elaboration d'un diagnostic précis et partagé des besoins sociaux en QPV

Facilitation des actions autour du développement de la capacité des publics fragiles et du pouvoir d'agir

2.1.3 Permettre un accès renforcé à l'offre culturelle et sportive

Faire en sorte que les enfants et les jeunes des quartiers accèdent à l'offre des structures socio-éducatives, socio-culturelles et sportives afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique

Le contrat de ville veillera, par la mise en place d'actions permettant une médiation renforcée, à permettre à tous de bénéficier de l'offre existante, tant sur le plan culturel que sportif, et à faire des supports (culture et sport) des leviers de citoyenneté.

Soutien et encouragement de l'accès aux pratiques et aux équipements

Soutien et développement de la vie associative et de la vie de quartier

Accompagnement des habitants vers les offres existantes

Accompagnement des structures vers le développement d'actions sur le quartier

Meilleure connaissance et diffusion de l'offre proposée par les structures du territoire

VOLET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

A) L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Depuis 2012, la Communauté de communes du Saint-Gaudinois s'investit dans le champ des politiques éducatives et a pris la compétence dans le domaine du périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse. Elle a su, avec tous ses partenaires, mobiliser les différents dispositifs dans l'objectif d'accompagner les enfants et leurs parents vers la réussite éducative. Elle contribue ainsi au soutien à la parentalité en proposant divers types d'accueils pour les jeunes enfants sur le territoire. Ses équipes professionnelles veillent à la sécurité, au bien être des tout petits et concourent à leur intégration sociale et culturelle.

Dans sa gestion directe la CCSG assure la gestion de 3 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : 2 crèches collectives et une halte-garderie. Elle gère également une crèche familiale et un relais d'assistantes maternelles. Ce territoire offre ainsi une capacité d'accueil de 413 places, dont 125 en établissement collectif (30%), 288 places en accueil individuels (70%). Les assistants maternels sont au nombre de 102 sur le territoire dont 8 en cœur de ville, soit 8% (12 enfants + 2 enfants périscolaires pour 19 agréments).

Les structures d'accueil : 2 multi accueils, 1 halte-garderie, 1 crèche familiale, 1 relais assistant(e)s maternel(le)s et Les assistantes Maternelles indépendantes.

Conditions d'accueil : Les établissements collectifs prévoient un accueil prioritaire pour les résidents communautaires. L'enfant est accueilli selon un contrat établi entre les parents et les directrices des structures après décision d'affectation des places. Age : 10 semaines à 4 ans. La participation financière est établie par un barème national CNAF, en fonction des ressources des parents, du nombre d'enfants à charge, de la fréquentation demandée.

Tous ces établissements fonctionnent conformément aux dispositions du décret n°2007-230 du 20 février 2007 et du décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatifs aux établissements d'accueil de moins de 6 ans, des directives de la Caisse d'allocation familiale (CAF), aux instructions de la Protection maternelle Infantile (PMI) et aux dispositions des règlements intérieurs.

B) LA SCOLARITÉ

Établissements scolaires « vécus » par les élèves du quartier prioritaire « cœur de ville » :

Concernant l'accueil et l'enseignement des enfants et des jeunes, plusieurs structures petite enfance et établissements scolaires, sont présents sur la commune de Saint-Gaudens qui compte 6 écoles regroupant dans la plupart des classes maternelles et élémentaires.

Il n'y a pas d'établissements scolaires élémentaires publics en cœur de ville, seul l'établissement d'enseignement privé OGEC Sainte-Thérèse (L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), y est localisé. Cet établissement accueille au total 863 élèves dont 247 résidents sur la commune de Saint-Gaudens. Une Classe pour l'Inclusion Sociale (élémentaire) ainsi qu'une Unité Pédagogique d'Intégration (Collège) au sein de cet établissement ont pour objectif d'aider les enfants en difficultés

scolaires liées à leur handicap qu'il soit psychologique, moteur, sensoriel. Il est à noter que 80 élèves sont en internat, lui aussi localisé dans le QPV, 90 élèves bénéficient d'un accès gratuit à la cantine scolaire sur la base de critères sociaux et 80 élèves sont boursiers, également sur la base de critères sociaux. La présence de cet établissement favorise la vitalité et la mixité du quartier prioritaire. Par ailleurs, les élèves de cet établissement fréquentent les équipements culturels et sportifs du centre-ville.

Pour ce qui concerne les établissements publics, une répartition des élèves inscrits en élémentaires permet d'identifier les établissements qui accueillent les enfants résidant dans le quartier prioritaire. Les établissements publics scolaires de l'élémentaire accueillent globalement 819 élèves, dont 61 d'entre eux résident dans le quartier prioritaire « cœur de ville ». Ces élèves se répartissent de la façon suivante :

- L'établissement du « Pilat » accueille 353 élèves répartis en 15 classes, 35 élèves habitent le quartier prioritaire, soit 10% du nombre d'inscrits dans l'établissement. Sur la totalité des élèves, 42 élèves sont considérés comme « en grande difficulté » et relèvent ainsi d'interventions spécifiques (handicap, social, santé, police), 8 relèvent de l'Action Educative en Milieu Ouvert, 5 élèves sont en suivi éducatif (CD31/PJJ). Cet établissement dispose d'une Classe Pour l'Inclusion Scolaire. Il est constaté un « turn-over » des enfants de familles monoparentales, qui sont, pour certaines, hébergées en foyer.
- L'établissement des « Caussades » accueillent 228 élèves répartis en 10 classes, 14 résident dans le cœur de ville, soit 6% du total inscrit dans l'établissement. Une Classe pour l'Inclusion Sociale est également effective en élémentaire.
- L'école de la Résidence représente 145 élèves répartis en 6 classes, dont 9 issus du quartier prioritaire, soit 6% de son effectif.
- L'école « Les Olympiades » regroupe 29 élèves (1 seule classe) de maternelle dont 2 résidents dans le QPV, soit 7% de son effectif.
- L'école « Les Gavastous » compte 64 inscrits répartis en 3 classes maternelles, 1 seul élève réside en cœur de ville, soit 1.6% de son effectif.

Le canton du Saint-Gaudinois dispose de 13 collèges publics regroupant environ 4 200 collégiens en 2013 et 1 collège privé à Saint-Gaudens (135 lycéens à l'OGEC).

Deux collèges publics ainsi que le collège privé de la ville de Saint-Gaudens sont situés dans le périmètre du quartier prioritaire. Le nombre global des élèves en collège varient entre 950 et 1000 élèves. La répartition des collégiens en 2014 est la suivante :

Collège OGEC Sainte-Thérèse : 316 élèves,

Collège Didier DAURAT : 411 élèves,

Collège Leclerc : 362 élèves.

Également, 3 Lycées d'Enseignement Général et Technologiques publics (LEGT), 3 Lycées Professionnels (LP) et 1 Lycée Professionnel Agricole (LPA) public, 2 Lycées Professionnels privés. Nombre de Lycéens sur le territoire, pour le privé : 109 en LEG, 78 en LP en 2013.

La phase de diagnostic ne nous ayant pas permis le repérage des élèves issus du quartier prioritaire, les indicateurs retenus de mesure de la précarité dans ces établissements est celui de l'aide à la restauration scolaire. Il est ainsi à noter, en 2013-2014, que le collège Didier Daurat, proportionnellement à son effectif total, présente le taux le plus haut, soit 242 élèves, en ce qui concerne les prises en charge de repas à la cantine par les services sociaux²⁰. Au total, plus de 530 collégiens bénéficient de l'aide à la restauration scolaire sur l'effectif global, soit plus de 50%.

La même évaluation est faite sur la base du lieu de résidence des demandeurs et met en évidence que 53% des familles de collégiens bénéficiaires de l'aide à la restauration scolaire résident à Saint-Gaudens. Parmi ces aides, la part des prises en charge à 100% constitue 54 % des bénéficiaires sur la ville de Saint-Gaudens. A contrario, les bénéficiaires qui résident au-delà de Saint-Gaudens sont à 70 % des prises en charge à 50%.

²⁰ Indicateurs diagnostic issus des données transmises par les services du Conseil Départemental.

Ces indicateurs confirment une concentration des situations de précarité sur la ville de Saint-Gaudens, en comparaison de son territoire rural.

Quatre lycées d'enseignement général ou professionnel sont présents sur le territoire communal : le lycée d'Etat Bagatelle avec 924 élèves en 2014-2015 (effectifs stables), le lycée privée Sainte-Thérèse avec 135 élèves en général et 63 élèves en section professionnelle, le Lycée Norbert Casteret et l'école d'agriculture (L.E.P.A.).

Les diplômes préparés :

Bacs Professionnels Préparés

- Gestion et administration remplace les Bac pro secrétariat et comptabilité
- Commerce
- Accueil relation à la clientèle et aux usagers
- Accompagnement, soins et services à la personne (option S : en structure)
- Menuiserie fabricant - Technicien de scieries
- Electrotechnique, énergie, équipements communicants (habitat tertiaire)
- Maintenance de véhicules automobiles (voitures particulières)
- Maintenance des équipements industriels
- Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Travaux publics
- Conduite et gestion de l'exploitation agricole (production animale)
- Services aux personnes et aux territoires
- Commercialisation et services en restauration - Cuisine ou restauration
- BAC PRO Services aux personnes et aux territoires

CAP Préparés

- Agent polyvalent de restauration
- Employé de vente spécialisé (vente de produits d'équipements courants)
- Assistant technique en milieu familial et collectif
- Constructeur bois
- CAP installateur thermique
- CAP Réparation des carrosseries
- CAP peintre en carrosserie en 1 an (après CAP carrosserie ou mécanique auto)
- CAPA services en milieu rural

Données sur le décrochage scolaire et sur le Centre d'Information et d'Orientation :

Le CIO est composé de 5 postes de Conseiller d'orientation Psychologue (COP) (dont un mi-temps) et d'un poste d'agent administratif pour 19 établissements. Ces établissements couvrent un périmètre géographique (bassin Comminges) très étendu (de L'Isle-en-Dodon au Fousseret et à Cazerès et de Luchon à Montréjeau) dans une zone plutôt défavorisée (+ de 5 points au-dessus de la moyenne du département)

Les COP partagent leur service entre l'accueil au CIO, et la prise en charge de 3, voire 4 établissements scolaires. Il est à noter que les temps de déplacements en établissement sont importants, et constituent une spécificité du Comminges. Les COP organisent leur temps de travail entre les permanences dans les collèges, lycées et l'accueil du tout public au CIO. (Le CIO est ouvert au public quatre jours et demi par semaine et chaque COP y assure entre 1/2 et 3 demi-journées d'accueil)

Le CIO est support de la plateforme départementale de lutte et d'appui aux décrocheurs sur son territoire (le bassin). Le directeur du CIO en est le responsable sur un périmètre infra départementale.
Les décrocheurs : qui sont-ils ? Et quelles solutions mobilisent-ils ?

Chaque année, deux listes d'élèves sont communiquées au CIO. Elles concernent les jeunes qui ne sont plus inscrits dans leurs établissements alors qu'ils devraient l'être (élèves de 2nde pro, 2nde GT, 3ème...).

A partir de celles-ci, les conseillers du CIO contactent les jeunes et/ ou leurs familles et s'informent de manière précise sur leurs situations. Dans une très grande majorité des cas, la plupart sont inscrits dans un autre établissement, en CFA, ont quitté le département, l'académie etc...

Ainsi, cette enquête préalable et nécessaire permet de distinguer les élèves qui ont pu mobiliser une solution de reprise de formation ou d'emploi de ceux qui sont réellement sans solutions. Ces derniers sont reçus au CIO en rendez-vous pour les accompagner dans la mobilisation de solutions (reprise de scolarité, relai auprès des partenaires naturels : MLDS (Education nationale, ex MGI) et Mission Locale.

Au 31 décembre 2014, 177 jeunes décrocheurs à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées, dont 125 relèvent de l'orientation CIO et 52 de la Mission Locale.

Sur les 125, seulement 7 jeunes résident dans le quartier prioritaire de Saint-Gaudens : 2 filles et 5 garçons. (Ages : un jeune de 16 ans, 3 de l'âge de 17 ans, un de 18 ans et 2 de 20 ans)

Sur ces 7 jeunes :

- Un a trouvé un emploi
- Un jeune a repris sa scolarité sous statut scolaire (Foquale)
- Deux sont injoignables (pas de téléphone, ne répond pas)
- Un jeune est actuellement suivi par le CIO (inscrit à l'accueil commun)
- Deux ne sont plus à contacter car déménagement à l'étranger et l'autre attend un enfant pour le mois de juin.

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Concernant la compétence Enfance portée par la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, 18 ALAE et garderie sont mis en place et 2 ALSH dont un ouvert uniquement période estivale. Actuellement seule la structure d'accueil Halte Garderie « La souris Verte » se situe dans le périmètre du contrat de ville. Jusqu' à cette année la majorité des familles accueillies (plus de 80) payait moins d'un euro de l'heure, faisant apparaître les revenus les plus faibles. L'une des missions de la coordonnatrice a été par les choix d'affectations des enfants, une accentuation de la mixité sociale sur cet équipement.

Afin de se doter d'une politique éducative globale sur le territoire la communauté a engagé depuis 2014 la démarche concertée du Projet Educatif de Territoire (PEDT), dispositif qui s'articule en cohérence avec les autres dispositifs de contrats locaux tel que le Contrat Enfance Jeunesse, ou le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (3 CLAS sur la ville de Saint-Gaudens, dont 1 porté par le Secours Populaire, 1 porté par l'Association des Parents d'élèves de l'OGEC Sainte-Thérèse et 1 porté par la mairie de Saint-Gaudens).

L'ensemble des actions menées notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse est effectué en partenariat avec d'autres acteurs éducatifs locaux que sont le Centre Social "AZIMUT", la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Gaudens, L'association "Écoute moi Grandir" et son dispositif d'accueil Parents-Enfants « Le Ballon Vert » et également l'établissement scolaire privé "OGEC Sainte-Thérèse".

Dans le cadre du contrat de ville, les objectifs fixés par la communauté sont orientés sur une accentuation de la coordination. Pour ce faire, il sera procédé à la création d'un poste supplémentaire de coordonnateur, lequel sera à même de favoriser une présence accrue sur les différents sites d'action de la compétence Enfance et notamment dans un objectif de préfiguration de la finalisation du transfert de la compétence jeunesse.

L'accès aux activités s'effectue pour l'ensemble des publics concernés sans aucune discrimination (mise en œuvre de commission d'affectation avec critères bien définis) et la démarche de la communauté de communes est d'axer sa politique tarifaire en favorisant la prise en compte de la

règle des quotients familiaux (ALAE, ALSH, Séjours vacances, Conservatoire...). Les tarifs pour les familles les plus modestes pouvant encore être atténuées par les aides de la CAF.

On notera par exemple que le bilan du "séjour vacances" effectué en février 2015, fait apparaître que près de la moitié des bénéficiaires du séjour appartiennent aux catégories les moins favorisées (48% sur les tranches 1 et 2 sur 6 de la grille de tarifs).

Dans ce cadre, le **Contrat Enfance Jeunesse** (0-17 ans) est en cours de renouvellement, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre par : une localisation géographique équilibrée des différentes actions, la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et des enfants, la recherche de l'implication des enfants, jeunes et parents, une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les dispositifs « Contrat Enfance » (0/3 ans-CAF), le « Contrat Educatif Local » (3/17 ans-DRDJS), ainsi que le « Contrat Temps Libre » (3/17 ans-CAF) n'existent plus.

En cours d'élaboration pour mi-2015, l'élaboration d'un **Projet Educatif de Territoire (PEdT)** qui permettra de définir une Politique éducative globale en partenariat sur le territoire de la CCSG pour une meilleure cohérence et une meilleure articulation des interventions. Dans ce cadre, un bilan diagnostique des projets pédagogiques menés précédemment est en cours de rédaction ;

L'accompagnement à la parentalité : le comité départemental du soutien à la Parentalité, piloté par l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne assure la coordination de plusieurs dispositifs, à savoir : le réseau d'Ecoute d'Appui et d'accompagnement des parents (REAAP), la médiation familiale, les espaces de rencontres, le Contrat Local d'Accompagnement à la Parentalité (CLAS).

En 2014, ce Comité a engagé un diagnostic afin de recenser :

- les besoins des professionnels et des parents en matière de soutien à la parentalité,
- l'offre territoriale en matière de soutien à la parentalité.

Ce diagnostic, partagé avec les acteurs du territoire a permis de favoriser les dynamiques partenariales autour de la question de l'enfance et de la jeunesse mais également d'engager la définition d'orientations stratégiques et opérationnelles, notamment dans le cadre de l'élaboration du PeDT.

Enfin, acteur également incontournable pour la **jeunesse**, La Maison des Jeunes et de la Culture : bâties sur les valeurs républicaines et d'éducation populaire que sont la laïcité, la solidarité et la tolérance, les Maisons des Jeunes et de la Culture adaptent leurs projets aux attentes d'une société en constante évolution. Pour participer à la construction d'une société plus solidaire et afin que chacun dispose des moyens d'exercer pleinement sa citoyenneté, elles privilégient l'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture. La mission de la MJC du Saint-Gaudinois depuis 1968 est d'animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale au plus près des habitants du territoire.

Localisée dans le quartier prioritaire, et qui gère également, par délégation de la CCSG, la Cyberbase (accès et ateliers internet), rassemble 33 adhérents qui résident dans le périmètre du QPV, sur un total de 309 personnes dont 31% d'hommes et 69% de femmes.

Depuis janvier 2014, la MJC n'a plus d'animateurs jeunesse et son action vers ce public a fortement diminué. Cependant, le recrutement en mars 2015 d'un animateur a permis d'ouvrir à nouveau l'espace jeunesse et dont le succès s'est fait immédiatement ressentir en termes de fréquentation.

Éléments issus des groupes de travail

Les difficultés :

- Besoins d'accompagnements à la parentalité, les familles manquent de repères
- Manque d'encadrants formés à l'accompagnement dans l'objectif d'une éducation populaire,
- Aide et soutien aux devoirs,

- Difficultés de passage de la scolarité au monde de travail,
- Difficultés d'accès aux soins des familles, difficultés pour orienter les familles vers des professionnels de la santé (psychologue, pédo-psy, orthopédistes = spécialistes)
- La demande de soutien linguistique à destination des enfants nouvellement arrivés en France,
- Pas de projet de territoire,
- Déficit culturel,

Les besoins :

- Une structure d'information et d'orientation de type Bureau d'Information Jeunesse
- Une clarification de la compétence Jeunesse entre la ville de Saint-Gaudens et la Communauté de communes est vivement sollicitée par les partenaires et acteurs du territoire,
- Un lieu d'écoute, d'une structure d'accompagnement à la Parentalité, de type « Ecole des parents »
- Un plateau-technique de spécialités médicales relatives à l'enfance
- Un lieu d'apprentissage, de formations professionnelles et d'offres de stage.
- Une structure d'accompagnement de type CLIN

Enjeu 9 : La réussite éducative sur le territoire, pour tous et à tous les âges

AXE STRATÉGIQUE 13 - DEVELOPPER UNE EDUCATION GLOBALE, CONTINUE, PLURIELLE ET PARTAGEE

Le diagnostic fait ressortir le champ de la réussite éducative comme un axe à travailler en précision. Il semble en effet que ce secteur soit en attente d'une clarification du pilotage suite au transfert d'une partie de la compétence à la CCSG. Il y a un manque de lisibilité et de cohérence dans la mise en œuvre du soutien par les acteurs locaux. Si cette question ne relève pas du Contrat de ville, elle semble avoir un impact certain sur l'émergence difficile de projets structurants. Avec l'appui de la CAF de la Haute-Garonne, un groupe de travail sur cette thématique s'est constitué dans l'objectif de fédérer les acteurs jeunesse du territoire et faciliter les échanges et la communication entre eux, de faire des propositions d'actions, de projets aux élus référents selon l'actualité, d'être une cellule de veille des problématiques et de la condition des jeunes, et de faciliter la concertation, la cohérence et la complémentarité des actions en direction des jeunes entre les différents opérateurs;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

13.1 Assurer la continuité et l'articulation des dispositifs et prendre en compte les problématiques spécifiques du cœur de ville (QPV) dans les politiques de droit commun (PeDT)

Donner plus de lisibilité et d'efficacité à l'action Jeunesse en s'appuyant sur les conventions existantes ou en cours (contrat enfance jeunesse avec la CAF, PEDT), il s'agira de territorialiser les politiques de droit commun dans le champ de l'éducation pour bien prendre en compte les spécificités du quartier.

Cela passera par :

- Le renforcement du partenariat avec l'Education nationale et les acteurs locaux sur la problématique de l'éducation, en s'appuyant sur le projet éducatif de territoire,
- L'adaptation des réponses de droit commun pour prendre en compte les besoins et les spécificités du quartier "cœur de ville" (accès aux centres de loisirs, adaptation de l'offre en direction de la jeunesse,...).

13.2 Favoriser l'accompagnement à la parentalité et soutenir l'offre de service à destination des parents en ce qui concerne la garde du jeune enfant

Cet objectif est considéré comme central par l'ensemble des partenaires socio-éducatifs : il s'agira de soutenir les actions favorisant l'implication des familles en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun de soutien aux familles (LAEP, REAPP, CLAS, Médiation Familiale etc... dont le pilotage est aujourd'hui assuré par les différentes institutions dans un Comité départemental de soutien à la parentalité).

Cela suppose de mettre l'accompagnement à la parentalité au coeur des différentes actions menées, en partant du principe de faire avec les parents. Cela passe par une réflexion sur les pratiques professionnelles qui sera à développer (formations inter-catégorielles enseignants/animateurs/acteurs de quartier sur les liens avec les parents, formations parentalité et inter-culturalité...)

Des actions seront également développées pour aller vers les parents, atteindre les plus en difficulté, entendre leurs attentes et construire des réponses en les associant (évolution des pratiques des professionnels, fonction de médiation, actions itinérantes « hors-les-murs »...).

13.3 Promouvoir la réussite éducative par l'accompagnement des enfants et des jeunes

Le territoire de Saint-Gaudens n'est pas retenu au titre de l'éducation prioritaire. Les actions menées devront donc être compatibles avec les moyens financiers et humains existants sur le territoire. Cet objectif pourra s'appuyer sur des outils existants (mission de veille de proximité avec les jeunes, Contrat local d'accompagnement à la scolarité,...) ou à développer (Cordées de la réussite, encouragement d'initiatives de jeunes, mobilité nationale ou internationale,...).

13.4 Accompagner les parents étrangers dans la réussite éducative de leurs enfants

AXE STRATÉGIQUE 14 - LUTTER CONTRE LES RUPTURES SCOLAIRES ET SOCIALES

Il s'agira de conforter une école bienveillante et exigeante qui encourage à la persévérance scolaire (prévention du décrochage) et de développer des parcours individuels, de l'enfance à l'adolescence, pour une meilleure réussite éducative.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

14.1 Améliorer le fonctionnement global en matière d'apprentissage du français et les convergences entre les acteurs de terrain

AXE STRATÉGIQUE 15 - FAVORISER UNE EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

15.1 Soutenir et encourager l'accès à l'offre des structures socio-éducatives, socio-culturelles et sportives et réduire ainsi les inégalités

Il s'agit à la fois de :

- Rendre accessible aux enfants et aux jeunes du "coeur de ville" les équipements sportifs situés à proximité par une offre plus souple,*
- Améliorer si besoin la qualité de certains équipements sportifs ou récréatifs de proximité (aires de jeux, piscine,...),*
- Accompagner et inciter les associations sportives et culturelles à aller vers les publics du quartier prioritaire et à réfléchir à leurs modalités d'accueil,*
- Poursuivre et améliorer les dispositifs visant à lever les freins à la pratique (financiers, mobilité, accès à l'information,...). L'objectif étant de mieux connaître et mieux faire connaître l'offre proposée sur le territoire et de développer la pratique de politiques tarifaires à destination des publics en difficulté*

15.2 Favoriser la vie associative et la vie de quartier

15.3 Accompagner les structures et les habitants vers le développement d'action et d'outils de production sur le quartier et sur le territoire en général.(création d'un média de proximité + Résidence d'artistes)

—

VOLET SANTÉ

Éléments de diagnostic

Le bassin de santé de Saint-Gaudens comptait en 2007, 87 205 habitants soit 7,2% de la Haute-Garonne. Sa superficie représente environ 36 % du département avec en moyenne 38 hab/km² répartis à 32% en zone urbaine contre 68% en zone rurale (6,8% en Haute-Garonne). 13,7% de la population a plus de 75 ans, ce qui constitue la moyenne la plus haute des 6 bassins de santé de Haute-Garonne. L'indice de vieillissement est très élevé (nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans). La population étrangère moins importante que la moyenne départementale.

Le profil Santé de Saint-Gaudens se caractérise par une situation sanitaire parmi les moins favorables de la Région. Les niveaux de mortalité et de mortalité prématurée sont bien supérieurs à la moyenne de la Région. Surmortalité importante en lien avec les pathologies relatives à l'alcool et au tabac. Taux de recours aux soins et au dépistage de cancers inférieur à la moyenne régionale.

Les équipements médicaux et paramédicaux sur la ville de Saint-Gaudens

- Centre hospitalier
- Centre médico-social
- Maisons de retraite
- Polyclinique
- SICASMIR

Enjeu : La réduction des inégalités sociales de santé

AXES STRATÉGIQUE 16 - PROMOUVOIR LES COMPORTEMENT FAVORABLES A LA SANTE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

16.1: Développer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes

Conforter le développement des actions portées par les opérateurs locaux, dans le cadre des appels à projets (ex : ANPAA : agence nationale de prévention en alcoologie et en addictologie / ARPADÉ : Association régionale de prévention et d'aide face aux dépendances et aux exclusions, ...)

Développer les compétences psycho-sociales pour les enfants en primaire (6-11 ans) sur la prévention des violences dans les relations filles-garçons.

16.2 : Conforter et développer les comportements favorables à la santé en matière de nutrition

Sensibiliser la ville de Saint-Gaudens à la promotion de la nutrition en l'incitant à adhérer à la charte des villes actives du réseau « Villes actives - PNNS ».

Développer des actions nutrition-santé auprès de publics ciblés dans le cadre soit d'un appel à projet, soit de conventions entre l'ARS et les établissements médico-sociaux, soit en s'appuyant sur les relais locaux.

16.3 : Assurer la promotion de l'éducation thérapeutique de proximité chez les personnes souffrant de maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète, surpoids, obésité, ...)

Informier et communiquer sur les programmes d'éducation thérapeutique du patient.

16.4 : Faciliter l'accès aux dispositifs de prévention et de dépistage

AXES STRATÉGIQUE 17 - PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

17.1 Renforcer la lutte contre l'habitat indigne

Améliorer les signalements des situations d'habitat indigne

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions locales de traitement de l'habitat indigne

Enjeu : L'accès aux soins

AXES STRATÉGIQUE 18 : FAVORISER L'ACCES AU SYSTEME DE SANTE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE ET LES PLUS ELOIGNEES DU SYSTEME DE SANTE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

18-1 Améliorer l'accès aux dispositifs de droits et de soins

Structurer l'accueil à la PASS en dehors des situations d'urgence et améliorer sa visibilité externe. Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Enjeu : La coordination des acteurs et la cohérence des actions

AXES STRATÉGIQUE 19 - DEVELOPPER L'ARTICULATION VILLE-HÔPITAL-RECOURS EXPERTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

19.1 : Favoriser un meilleur recours par une meilleure connaissance des ressources existantes

Développer un annuaire opérationnel actualisé, référençant les ressources en identifiant leurs missions

Améliorer la communication à destination de la population et des médecins généralistes sur les services emblématiques du lien Ville-Hôpital (Chirurgie ambulatoire, HAD, PDSA et Urgences)

AXES STRATÉGIQUE 20 - AMELIORER LA LISIBILITE ET LA COORDINATION DES ACTIONS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

20.1 Développer et consolider le partenariat local des acteurs de santé

Élaborer un Contrat Local de Santé.

Volet SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Éléments de diagnostic

Les indicateurs

Faits de délinquance constatée (atteinte aux personnes, vols, cambriolages, destruction et dégradation de biens, incendies volontaires, infraction à la législation sur les stupéfiants, violences). Sur les 5 dernières années, recrudescence de « vols d'appropriation » et de « vols à la roulotte ». Les autres faits de délinquance sont plutôt à la baisse. Sur 94 cambriolages, 20 ont été commis en cœur de ville, soit 21 %. Pour 21 vols de voiture dans la circonscription, 2 ont été commis en centre-ville.

Délinquance des mineurs (nombre de mineurs mis en cause, nombre de suivi PJJ,...)

Les chiffres : 24 dossiers en 2014 (conduite sans permis, conduite en état d'ivresse, violences (1)). Depuis la réouverture du TGI, seulement 1 affaire concerne une personne qui réside en cœur de ville.

Les chiffres concernant les mineurs : 25 personnes et 27 dossiers sur 2014 dont 9 condamnations judiciaires, 8 libérées surveillées, 2 mises sous protection, et 2 investigations (liées à des situations sociales difficiles)

Source : Service de Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

La prévention spécialisée

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Conseil Départemental a renforcé son action en matière de prévention spécialisée des 11-16 ans. Sur la ville de Saint-Gaudens, une nouvelle structure intégrée depuis le 1er janvier 2014, le club de prévention spécialisée agit sur le terrain. Cette structure permet de développer des actions ciblées en faveur des 11-16 ans. L'objectif est de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Violences faites aux femmes

L'Association « Femmes de Papier », membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, créée en 2005, est la seule structure spécialisée d'accompagnement des femmes isolées et victimes de violence en Comminges, entre Pau et Muret.

Cette association, localisée dans le Quartier Prioritaire "Cœur de ville", a accueilli plus de 1100 femmes depuis sa création en 2005 (soit plus de 2000 enfants concernés), avec en 2014 146 femmes, dont 128 femmes victimes de violence conjugale, en situation d'isolement renforcé. 50% d'entre elles proviennent du Comminges hors ville de Saint-Gaudens, et 50% proviennent de la ville de Saint-Gaudens. 64 interventions sur 117 ont été menées « infra-familiales ». **Trente de ces femmes résident en territoire prioritaire cœur de ville**

Un partenariat étroit avec les professionnels du champ social, du Conseil Départemental, des associations d'insertion, ainsi qu'avec tous les représentants de l'état est en œuvre depuis plusieurs années.

Depuis 2010, la situation de cette association est très difficile, faute de dotations suffisantes, alors même que l'association s'est dotée d'un personnel qualifié, formé au travail social.

Son travail est plus que reconnu par tous les partenaires, les besoins sont réels et nécessitent une proximité, d'autant plus avec la réouverture du tribunal.

Sécurité des biens publics

Dispositif de vidéo-protection : 97 caméras dont une quarantaine dans les parkings de la ville ont été installées en deux tranches. Très peu de recul sur l'efficacité du système de par son installation récente. Sur 35 demandes émises par le parquet = 35 affaires élucidées. Autre exemple, depuis l'installation de caméras au parking « Le belvédère », nous sommes passés de 12 à 15 plaintes en 2013 à 3 ou 4 plaintes en 2014.

Actions en matière de sécurité publique

Des opérations dites de sécurité publique sont menées régulièrement sur le territoire, notamment l'opération « tranquillité vacances » poursuivie depuis 5 ans, ou encore l'opération « tranquillité seniors ». Un lien avec le public jeune pourrait être créé autour de ces actions. Par ailleurs, dans un contexte où la solidarité s'étiole et l'individualisme se développe, des actions de types « voisins vigilants » semblent être perçues comme créatrices de lien social.

ENJEU La mise en œuvre d'une dynamique partenariale à l'échelle de l'agglomération

AXE STRATÉGIQUE 21 - RELANCER LE CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) ET LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL PARTENARIAL

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

21.1 Adapter les actions à l'évolution de la délinquance et de la tranquillité publique

Le rôle d'animation des politiques locales de prévention et de sécurité suppose un cadre contractuel, le CLSPD, et la mise en œuvre de méthodes éprouvées pour adapter les réponses aux besoins de la commune : diagnostic partagé, animation d'un travail technique visant à renouveler les actions de prévention et les pratiques professionnelles, évaluation des effets des actions engagées,...

Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville viendront nourrir le CLSPD mis en œuvre à l'échelle de la ville.

Il s'agira également d'intégrer un volet Prévention de la délinquance au diagnostic local de sécurité et d'apporter une réponse adaptée à la prévention de la délinquance. Le procureur de la République, dans le cadre de ses attributions, animera et coordonnera sur son ressort la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire

Enjeu La tranquillité des habitants et des commerçants dans le cœur de ville

AXE STRATÉGIQUE 22 - REDUIRE LE SENTIMENT D'INSECURITE, LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE ET RENFORCER LA MEDIATION SOCIALE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

7.1.1 Accroître la lutte contre le trafic de stupéfiants par une présence accrue.

Mise en place d'une patrouille pédestre à certain moment de la journée

7.1.2 Renforcer la lutte contre la délinquance dans les ensembles de logements collectifs en partenariat avec les bailleurs (mise en place d'un référent).

7.1.3 Renforcer la lutte contre la délinquance aux abords et intérieurs des établissements scolaires en partenariat avec les chefs d'établissement (mise en place d'un référent)

7.1.4 Assurer une présence préventive et dissuasive coordonnée avec la Police Municipale.

Repérer et entrer en contact avec les groupes de jeunes ainsi que des personnes en errance qui sont sur les espaces publics, pour pouvoir ensuite engager un suivi individuel et des actions collectives. Cette démarche de proximité participe à la régulation des tensions sur les espaces publics. La mission de veille de proximité existante doit être confortée et intégrée à la démarche plus large de développement social.

Rendre ainsi plus lisible et plus visible la fonction de médiateurs urbains

7.1.5 Améliorer le lien entre police et population

En partenariat avec la ville participation aux réunions de quartier, il s'agit là de **développer l'accès aux métiers de la sécurité intérieure pour les jeunes du QPV** (ADS - Service civique). Il conviendra d'organiser des interventions par le PFAD en milieu scolaire sur les dérives addictives. (Alcool et stupéfiants principalement)

Repérer et entrer en contact avec les groupes de jeunes ainsi que des personnes en errance qui sont sur les espaces publics, pour pouvoir ensuite engager un suivi individuel et des actions collectives. Cette démarche de proximité participe à la régulation des tensions sur les espaces publics. La mission de veille de proximité existante doit être confortée et intégrée à la démarche plus large de développement social.

7.1.6 S'inscrire dans la mise en œuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité partenariale (pilier cadre de vie)

Identifier et renforcer les lieux publics mal éclairés

Remise en l'état rapide de toutes les dégradations du mobilier urbain dont la vue participe au sentiment d'insécurité

Nettoyage accru des rues du centre-ville et des trottoirs dont la saleté participe au sentiment d'insécurité

Rendre ainsi plus lisible et plus visible la fonction de médiateurs urbains

Enjeu Le soutien de l'aide aux victimes, notamment les femmes victimes de violences

AXE STRATÉGIQUE 23 - CONFORTER DES REPONSES PREVENTIVES ET D'ACCOMPAGNEMENT DURABLES ET ADAPTEES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

23.1 Soutenir et développer les actions du territoire, et plus spécifiquement en coeur de ville

23.2 Sensibiliser, informer, et former les professionnels, les publics et les scolaires

PRIORITÉS TRANSVERSALES

Les priorités transversales sont déclinées ci-dessous.

Enjeu : La mobilisation du droit commun pour les quartiers politique de la ville

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville de nouvelle génération (loi du 21 février 2014 et circulaire du 15 octobre 2014).

Elle doit être entendue sous une triple acception :

- Mobilisation de moyens financiers,
- Mobilisation de l'offre de services,
- Adaptation qualitative des dispositifs, moyens et actions de droit commun pour prendre en compte les spécificités d'un territoire ou des publics.

Pour ce qui concerne l'Etat, 12 conventions nationales d'objectifs interministérielles précisent les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires.

Des conventions ont également été signées au niveau national entre les associations de collectivités locales et le ministère de la ville.

La mobilisation des fonds européens sera également privilégiée (FSE et FEDER).

Objectif : Décliner annuellement la mobilisation du droit commun de l'Etat et des opérateurs publics

Le plan d'actions annuel précisera en terme opérationnel et concret ce que chaque service de l'Etat et chaque opérateur public peuvent apporter concernant l'enjeu identifié. Des fiches actions seront produites en ce sens. La plus-value de la politique de la ville viendra en complément, une fois ce travail de mobilisation du droit commun fait.

Enjeu : La participation des habitants tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville

La participation des habitants et la démocratie locale ont constitué une ambition de la politique de la ville dès son origine, mais on a constaté dans la dernière période un certain essoufflement des pratiques participatives, malgré des acquis incontestables et un foisonnement d'expériences locales portées par des élus ou des associations.

Le renouveau de la politique de la ville passe aussi par redonner une capacité d'agir aux citoyens collectivement et donc par une relance des démarches participatives.

Consacrée par l'article 1 de la loi du 21 février 2014, la co-construction des contrats de ville se concrétise, d'une part, par la mise en place des conseils citoyens et, d'autre part, par le développement d'autres modalités d'association des habitants.

OBJECTIFS :

Objectif 1 : Mettre en place des conseils citoyens sur le quartier de la politique de la ville

La mise en place des conseils citoyens est considérée comme un processus : c'est une action inscrite dans le contrat de ville. Un conseil citoyen sera donc créé. Ses modalités de fonctionnement, d'animation et de mise en œuvre feront l'objet d'une réflexion et d'un suivi tout au long du contrat.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 7) a imposé la mise en place sur chacun des quartiers prioritaires d'un conseil citoyen. Par la mise en place de cette instance, il s'agit de faire une place centrale aux habitants et aux acteurs locaux.

Conformément à la loi, le conseil citoyen sera composé d'une part, d'habitants, volontaires mais également tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

En termes de méthode, le principe qui a été retenu est celui d'un appel à volontaires. Il sera effectué dans un premier temps sur la base des participants à la réunion publique du 13 novembre 2014, qui visait à lancer la démarche d'élaboration du contrat de ville. En fonction des personnes présentes et de la couverture géographique ou non de l'ensemble du quartier, cette démarche sera complétée d'une campagne de communication ciblée (dans les boîtes aux lettres, par bouche à oreille...). Le conseil citoyen sera porté par une association à créer. Il sera mis en œuvre à l'automne 2015. L'animation sera assurée par un salarié de l'association et les réunions seront menées dans le quartier prioritaire, à la salle du Belvédère ou à l'auditorium de la Médiathèque.

Une réflexion sera engagée par rapport aux moyens à mettre en œuvre en termes de fonctionnement mais aussi au titre de la formation, y compris en termes de financement. Sachant qu'il s'agira de prendre en compte les besoins des membres du conseil mais aussi de l'animateur, tout comme d'ailleurs des autres acteurs du contrat de ville, l'objectif est de mettre en place les moyens d'une implication optimum des membres du conseil dans la mise en œuvre du contrat de ville.

Objectif 2 : Impliquer les habitants par des formes plurielles de participation

Des formes d'implication existent déjà, qui seront confortées (dans des actions ponctuelles, dans les associations, dans certains comités d'usagers,...). Il sera veillé à ce que chaque action décline la manière dont les habitants sont impliqués concrètement dans le projet.

Enjeu : La prise en compte de la question de l'égalité hommes / femmes dans les différents domaines concernés par le contrat de ville

Afin de promouvoir une approche territorialisée de l'égalité hommes / femmes au sein du contrat de ville, la réduction des inégalités en fonction du genre sera recherchée dans l'accès à l'emploi, aux droits, aux services et aux espaces publics.

Cette approche fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'équipe projet et pourra prendre la forme suivante :

- Objectivation des inégalités par la production de données sexuées,
- Formation des acteurs du contrat de ville à cette question,
- Mise en place d'actions spécifiques, en particulier en matière d'éducation, d'emploi, de santé,...

Enjeu : La prise en compte de la question de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville

La lutte contre les discriminations constitue désormais un axe transversal obligatoire des contrats de ville. Atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, services publics,...) est un objectif central.

Cette approche fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'équipe projet et pourra prendre la forme suivante :

- Objectivation des discriminations par la production d'un état des lieux,
- Formation des acteurs du contrat de ville à cette question,
- Mise en place d'actions spécifiques dans le cadre d'un plan territorial de lutte contre les discriminations,...

UNE NÉCESSAIRE ARTICULATION AVEC LES DÉMARCHES DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS COMMINGES PYRÉNÉES, PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL, S'ORGANISE AUTOUR DE 5 THÉMATIQUES :

- ⇒ Maintien et diversification des activités économiques
- ⇒ Qualification et diversification de l'offre touristique
- ⇒ Renforcement de l'accessibilité aux emplois et aux services aux publics
- ⇒ Valorisation à caractère économique des ressources patrimoniales culturelles et naturelles
- ⇒ Favoriser la transition énergétique

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Créé le 25 mars 2013, en continuité de l'Association de Pays Comminges Pyrénées, le Syndicat Mixte du Pays Comminges Pyrénées ajoute à sa mission de suivi de la contractualisation autour de la stratégie territoriale de Pays, la compétence d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCoT du Pays Comminges Pyrénées est en cours d'élaboration dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ⇒ Assurer le développement démographique ;
- ⇒ Contribuer au développement économique ;
- ⇒ Positionner le pays Comminges Pyrénées dans son environnement ;
- ⇒ Favoriser une meilleure organisation des déplacements ;
- ⇒ Préserver les qualités environnementales et paysagères du territoire ;
- ⇒ Prévenir les risques naturels et technologiques ;
- ⇒ Développer la production d'énergies renouvelables.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Pour revenir à l'échelon communal, il est important de préciser que la municipalité de Saint-Gaudens a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 27/11/2014. Les études relatives au diagnostic territorial et à l'état initial de l'environnement ont démarré en Décembre 2014 en coordination étroite avec le bureau d'études Citadia Conseil. L'objectif de cette 1^{ère} phase de travail, est bien d'aboutir à un document dynamique et stratégique permettant de dégager les enjeux auxquels devra répondre le PLU de Saint-Gaudens. Les principaux enjeux mis en exergue sont les suivants :

LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE MISE EN OEUVRE : LA GOUVERNANCE

1 / Modalités de mise en œuvre

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a un double objectif :

- rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques, en articulant le droit commun et la politique de la ville,
- favoriser un système d'aller-retour entre le niveau politique et les acteurs de terrain.

1.1 - Pilotage du contrat

La Communauté de communes du Saint-Gaudinois, compétence en matière de la Politique de la ville, est maître d'ouvrage de l'élaboration du Contrat de ville. A ce titre, elle assure également la mise en œuvre et le suivi des actions engagées dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

Le **Comité de Pilotage** du Contrat de ville, instance de gouvernance partenariale, réunit les grands financeurs, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental, la Communauté de communes du Saint-Gaudinois et la ville de Saint-Gaudens. La CAF, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et des Consignations, la Mission Locale, la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat participent également à la gouvernance. C'est la Communauté de communes, qui en assure le co-pilotage et l'animation en étroite collaboration avec la ville de Saint-Gaudens et la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens.

Egalement, **un Comité stratégique** composé du Sous-Préfet, du Président de la CCSG et du Maire de Saint-Gaudens a été mis en place. Il s'est assuré de préparer chaque étape et chaque réunion partenariale dans l'objectif de mener les travaux de mobilisation partenariale et d'élaboration du contrat de façon partagée et pour répondre à une préoccupation d'organisation et de dynamique territoriale à engager et à mettre en œuvre.

1.2 - Les instances techniques de travail

Le *Comité technique*, équipe spécifique dédiée à la politique de la ville est mise en place pour l'animation du contrat de ville. Cette instance est l'émanation technique et opérationnelle du Contrat de ville, et représente, à ce titre, tous les membres du Comité de Pilotage. Elle est animée par la Communauté de communes.

L'équipe *projet*, composée de façon permanente par l'État (Sous-préfecture), la ville de Saint-Gaudens et la Communauté de communes du Saint-Gaudinois. Elle est élargie à d'autres partenaires en fonction des champs traités (liste non exhaustive) :

Sur le volet « Cadre de vie et renouvellement urbain » : Ville de Saint-Gaudens (service urbanisme), bailleurs sociaux, Etat (Direction Départementale des Territoires), Communauté de Communes du Saint-Gaudinois,...

Sur le volet « Emploi et développement économique » : UT DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Départemental, Maison Commune Emploi Formation du Pays Comminges Pyrénées (MCEF), CCSG,...

Sur le volet « Cohésion sociale » : DDCSPP, CCSG, Agence Régionale de Santé (ARS), Éducation Nationale, DDSP, la Maison des Solidarités, les services du Conseil Départemental, etc..

Les *Comités thématiques*, composés des membres de l'équipe projet dans sa formation la plus large, ces groupes de travail sont ouverts aux acteurs locaux et aux citoyens et se réunissent pour traiter de thématiques précises. Ces groupes ont été réunis en plusieurs sessions de travail, et en fonction

des étapes de construction du Contrat de ville. Ils seront sollicités tout au long de la mise en œuvre du Contrat. Une participation de représentants des conseils citoyens aux différentes instances du Contrat de ville sera recherchée, en fonction de leur montée en puissance dans le temps.

2 / Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat

2.1 - Modalités d'observation

La fonction d'observation du territoire devra être organisée et mise en œuvre au moins sur la durée du Contrat de ville :

- Réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux,
- Réalisation d'études et de diagnostics partagés dans différents champs,

Dans le prolongement de ces démarches, un tableau de bord de l'évolution du quartier sera produit par la CCSG et analysé dans l'équipe projet (actualisation régulière, en fonction de la disponibilité des données).

2.2 - Modalités de suivi, de financement et d'évaluation

Plan d'actions annuel :

Un plan d'actions sera réalisé chaque année, ce qui permettra d'ajuster les objectifs et de décliner les actions. Cette souplesse permettra également de prendre en compte des propositions émanant des habitants (en particulier via le conseil citoyen).

Ce plan d'actions comprendra :

- La déclinaison des actions par pilier,
- Le plan de financement du contrat,
- L'évaluation des actions menées l'année précédente et les ajustements nécessaires.

Il sera préparé par l'équipe-projet et le comité technique et validé chaque année par les instances décisionnelles de la Politique de la ville.

Une évaluation globale du contrat sera réalisée en 2020 pour la période 2015 / 2020.

La liste des quartiers prioritaires, établie par décret, fera l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux.

À Saint-Gaudens, le 15 juillet 2015

LE PRESIDENT COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU SAINT-GAUDINOIS,

JEAN-RAYMOND LEPINAY



LE PREFET DE LA REGION MIDI-
PYRENEES ET PREFET DE LA HAUTE-
GARONNE,
PASCAL MAILHOS

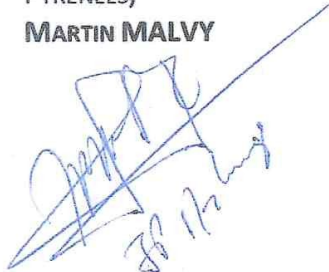


LE MAIRE DE SAINT-GAUDENS,

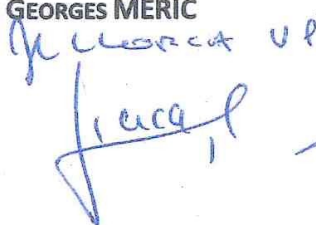
JEAN-YVES DUCLOS



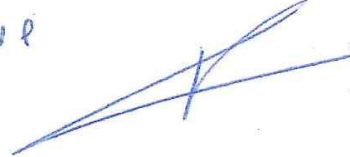
LE PRESIDENT DE LA REGION MIDI-
PYRENEES,
MARTIN MALVY



LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-
GARONNE,
GEORGES MERIC

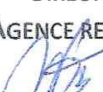


LA PROCUREURE DE LA
REPUBLIQUE
CECILE DEPRADE,

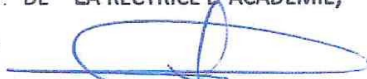


LA DIRECTRICE REGIONALE DE LA RECTRICE D'ACADEMIE,
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,

MONIQUE CAVALIER



HELENE BERNARD,



LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA
CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS,
PHILIPPE LAMBERT



LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE
METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA
HAUTE-GARONNE,
LOUIS BESNIER

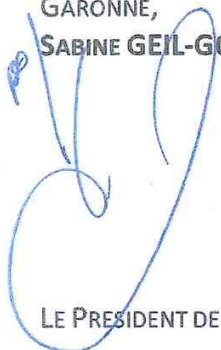


LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA
HAUTE-GARONNE,
ALAIN DI CRESCENZO

LE PRESIDENT DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE
LA HAUTE-GARONNE,
GUY PATTI



LA PRESIDENTE DE LA MISSION LOCALE
POUR L'EMPLOI DE LA HAUTE-
GARONNE,
SABINE GEIL-GOMEZ



LE DIRECTEUR REGIONAL DU POLE
EMPLOI,
SERGE LEMAITRE



LE PRESIDENT DE CREER BGE
SUD-OUEST,
JEAN-ANTOINE LOISEAU



LE PRESIDENT DE L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE LA HAUTE-GARONNE,
Jean-Michel FABRE



LE PRESIDENT DE LA SA
PROMOLOGIS,
Philippe PACHEAU



LE PRESIDENT DE LA SA HLM LA
CITE-JARDIN,
Alain CARRE



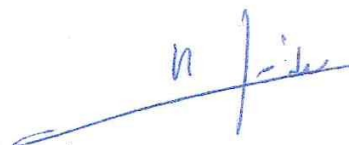
LE PRESIDENT DE LA SA HLM DES
CHALETS,
PIERRE FRONTON



LE PRESIDENT DU POLE
D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL
COMMINGES-PYRENEES,
JEAN-PIERRE BRANA



LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE
REGIONALE DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE,
**ELVIRE DE ALMEIDA-
LOUBIERE**



ANNEXES : Mobilisation du droit commun et Interventions des partenaires

TRAVAIL, EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE ET DIALOGUE SOCIAL

Convention du 25 avril 2013

Engagements pris au niveau national

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des QPV avec l'objectif de doubler la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE)
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les QPV en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification
 - par le développement de contrats d'apprentissage et de professionnalisation
 - par la mobilisation de dispositifs de « deuxième chance » : établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C)
 - par la réduction des personnes en situation d'illettrisme
- S'assurer que les jeunes des QPV puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :
 - Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20 % des jeunes des QPV parmi les bénéficiaires d'ici 2015
 - Parrainage
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV :
 - Emplois d'avenir : objectif 2015 de 30 % de bénéficiaires résidant en QPV
 - Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des QPV pour le secteur non marchand (13%) et passage à 12 % pour le secteur marchand
 - Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer suite à l'établissement d'un diagnostic
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des QPV :
 - Prise en compte par les missions locales du critère de présence ou de proximité des QPV dans les dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures
 - signature par Pôle emploi le 30 avril d'une convention spécifique traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des QPV. Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des UT DIRECCTE systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville
- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service de l'emploi local

DÉCLINAISON LOCALE (DIRECCTE-UT31)

1 - Création d'entreprises

- NACRE : Pas de déclinaison locale à ce jour

- Forum sur la création, reprise et transmission d'entreprises dans le cadre du plan d'action de la Maison de l'Emploi

2 - permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les QPV en visant

particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification

Développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation :

Mobilisation des membres du SPE de Proximité du Comminges pour le développement de l'alternance via :

- l'organisation de forums de recrutement favorisant la rencontre entre entreprises et jeunes et associant les CFA et organisation de manifestations permettant aux jeunes et aux entreprises de se rencontrer pour favoriser la culture entreprises des jeunes et faire mieux connaître aux entreprises le public jeunes dans le cadre du plan d'action de la Maison de l'Emploi .
- la prospection d'entreprises et notamment celles n'ayant jamais eu recours à l'alternance et celles ayant des obligations en la matière
- le travail auprès des CFA sur les sections en déficit d'apprentis (Conseil régional)
- les développeurs de l'alternance au sein des chambres consulaires
- le dispositif « ambition apprentis » du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, visant à préparer et à sécuriser l'entrée en apprentissage
- l'accompagnement vers l'alternance des jeunes QPV suivis par les deux missions locales de la Haute-Garonne.

...

Cette liste n'est pas limitative.

Mobilisation de dispositifs d'information sur les métiers :

Zoom métiers mis en place dans le cadre du plan d'action de la Maison de l'Emploi : Sécurité ;Vente à domicile ; Métiers de bouche et HCR ; Sanitaire et social ; Transport et logistique

Illettrisme :

A compter de 2015, l'Etat n'a plus en charge les dispositifs de formation en matière d'illettrisme et de compétences clés qui sont transférés au Conseil régional

3 - S'assurer que les jeunes des QPV puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) :

A l'occasion du dialogue de gestion avec la Mission Locale Haute-Garonne, il lui sera demandé d'accorder une attention particulière à l'entrée de jeunes de QPV en CIVIS, en fonction de son territoire. L'objectif à atteindre sera fonction du nombre de jeunes présents sur le nouveau territoire QPV, de Saint-Gaudens.

Parrainage :

Pas de déclinaison locale à ce jour.

Poursuite du financement de réseaux de parrainage intervenant sur les QPV en Haute-Garonne(en 2015, 7 réseaux financés par des crédits DRJSCS et des crédits DIRECCTE).

4 - Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV

Chaque année, des objectifs sont fixés nationalement à la région Midi-Pyrénées, puis répartis par le préfet de région entre les différents départements. En conséquence, les prescripteurs des contrats aidés de la Haute-Garonne doivent se mobiliser pour atteindre ces objectifs.

IAE : S'appuyer sur le réseau des SIAE existantes pour favoriser une meilleure structuration des dispositifs dans les territoires QPV et s'assurer de l'entrée dans ces structures du public résidant en QPV.

5- Adapter le SPE aux besoins des QPV :

L'antenne de la Mission Locale Haute-Garonne est située dans le QPV de Saint-Gaudens.

Pôle emploi : cf. le document établi par la direction territoriale Pôle emploi de la Haute-Garonne.

6 - Intégrer l'ensemble des objectifs qui précèdent dans le pilotage du service public de l'emploi local

Le SPE de proximité du Comminges intègre dans son plan d'action la mise en œuvre de la politique de la ville sur Saint-Gaudens. La Communauté de Commune du Saint-Gaudinois, chargée de la mise en œuvre du contrat de ville, est membre du SPEP Comminges.

Logement, habitat, cadre de vie et rénovation urbaine

Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne

La mobilisation du droit commun, suivie par la DDT, qui peut être sollicitée au bénéfice du contrat de ville de la CCSG se définit sur deux axes:

- Les subventions Etat concernant les programmations annuelles du logement social public (neuf, acquisition-amélioration, VEFA...)
- Les subventions ANAH concernant le logement privé.

Ces différentes aides financières sont déléguées au Conseil Départemental (délégataire des aides à la pierre) sur le territoire du Saint-Gaudinois.

Logement social public :

Il n'y a pas eu de mobilisation financière au titre du logement social public pour les années 2013 et 2014 sur le territoire de la CCSG.

Néanmoins, la circulaire de programmation du logement public 2015 apporte de nouvelles orientations concernant la politique de la ville qui pourraient bénéficier au territoire :

D'une manière générale, le financement de nouveaux logements sociaux, qu'il s'agisse de construction nouvelle, d'acquisition-amélioration de logement privé ou de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'une partie d'opération privée à un bailleur social, ne pourra être autorisé qu'au dehors des quartiers prioritaires (QPV).

L'objectif est de ne pas contrevenir aux efforts de diversification engagés sur ces territoires à forte proportion de logements sociaux.

Une dérogation à ces dispositions peut être autorisée dans les QPV « quartiers anciens » qui comportent peu de logements locatifs sociaux mais une forte proportion de logements dégradés et/ou de logements sociaux de fait appartenant au parc privé.

Dans ces quartiers, l'intervention peut s'avérer pertinente sous la forme d'opérations d'acquisition-amélioration, notamment de copropriétés dégradées, ou dans le cadre d'opération de construction d'une offre de logements sociaux pérennes.

Ces deux dispositions pourraient éventuellement se conjuguer sur Saint Gaudens :

- en dehors du QPV par de l'acquisition-amélioration du parc privé défiscalisé qui arrive en limite de rentabilité investisseur : étudier le niveau de vacance de ce parc surabondant et les coûts d'acquisition.
- dans le QPV par de l'acquisition-amélioration d'habitat privé ancien (réhabilitation ou « curetage d'îlot » de type démolition-reconstruction). Le taux de logements sociaux publics dans le centre ancien est très faible, de l'ordre de 2 %.

La mobilisation de ce droit commun pourrait faire l'objet d'une programmation pluriannuelle par le CD31, délégataire des aides à la pierre, dans le cadre du volet cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de Ville, selon le besoin qui doit être préalablement apprécié à sa juste mesure. Un groupe de travail spécifique sur l'état précis des parcs public et privé a été décidé à l'occasion de COPIL du 2 avril 2015.

Habitat privé :

Le tableau en pièce jointe reprend le détail des aides apportées par le CD31 sur les fonds délégués de l'ANAH aux propriétaires occupants (PO) ou bailleurs (PB) sur 2013 et 2014 ainsi que les premiers dossiers en cours d'instruction pour 2015.

Le tableau distingue, dans la colonne « subvention », les fonds de l'ANAH et les fonds du FART (fonds d'aides à la rénovation thermique) qui sont des primes complémentaires aux aides de l'ANAH.

Jusqu'en 2014 les aides de l'ANAH étaient traitées en diffus, sans dispositif opérationnel territorialisé.

Depuis début 2015, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est instaurée sur le Pays Comminges. Il s'agit d'un dispositif opérationnel de l'ANAH sous maîtrise d'ouvrage du président de la CCSG. Sa thématique concerne l'appui à la résorption de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et à l'adaptation des logements aux handicaps. Les dossiers déposés depuis le 1^{er} janvier 2015 seront donc traités dans le cadre de ce programme.

Des dispositifs particuliers pourraient par ailleurs être envisagés sur le territoire du QPV dans le cadre du contrat de ville, notamment :

- une ou des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur des copropriétés identifiées fragiles, à l'échelle de chaque immeuble,
- une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH RU), à l'échelle d'un îlot ou d'un quartier.

Ces outils pourront être rappelés et détaillés dans le cadre du groupe de travail à venir sur le volet habitat, évoqué précédemment.

Proposition :

Ces différentes aides, spécifiques aux habitats public et privé, pourraient s'étudier et se coordonner avec dans le cadre d'un projet d'ensemble qui nécessite une ingénierie préalable prenant en compte l'ensemble des problématiques urbaine du QPV (habitat, activités et commerces, équipements, espaces publics et déplacements...)

Communauté de communes du Saint-Gaudinois

Parc Privé 2013										
Communes	PO	Type travaux				montant travaux subventionnables	Subvention		Fonds Propres	
		HM	Hand	LHI	Mixte		ANAH	FART	Travaux	ASE
SAINT-GAUDENS	16	12	4			133 390 €	59 530 €	35 000 €		6 000 €
LABARTHE RIVIERE	4	3			1	55 509 €	22 504 €	8 600 €		1 000 €
VALENTINE	2	2				23 000 €	8 050 €	5 100 €		500 €
LABARTHE INARD	2	2				23 000 €	10 000 €	5 600 €		1 000 €
POINTIS INARD	2	2				24 257 €	12 128 €	7 000 €		1 000 €
LANDORTHE	1	1				6 167 €	3 083 €	3 500 €		500 €
REGADES	2	1				19 527 €	7 813 €	3 000 €		0 €
MIRAMONT DE COMMINGES	1	1				13 000 €	6 500 €	3 500 €		500 €
SAVARTHESES	1		1			4 783 €	2 391 €			
TOTAL	31	24	5	0	1	302 633 €	131 999 €	71 300 €	0 €	10 500 €

Communes	PB	Type travaux	montant travaux subventionnables	Subvention	Fonds Propres
----------	----	--------------	----------------------------------	------------	---------------

		LCS	LCT S	Ener	Mix te		ANAH	FART	Travau x	ASE
LABARTHE RIVIERE	1	2				13 547 €	3 386 €	4 000 €		
VALENTINE	1	1				87 864 €	30 752 €			
<i>TOTAL</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>101 411 €</i>	<i>34 138 €</i>	<i>4 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>

Parc Privé 2014

Communes	PO	Type travaux				montant travaux subventionna bles	Subvention		Fonds Propres	
		HM	Han d	LHI	Mix te		ANAH	FART	Travau x	ASE
SAINT-GAUDENS	30	22	8			312 387 €	150 268 €	77 000 €		8 000 €
LABARTHE RIVIERE	6	5	1			68 386 €	30 741 €	16 500 €		1 500 €
VALENTINE	1	1				11 806 €	5 903 €	3 500 €		500 €
LABARTHE INARD	5	3	2			50 766 €	21 716 €	10 000 €		1 000 €
POINTIS INARD	4	4				50 547 €	23 326 €	13 500 €		1 500 €
LANDORTHE	2	2				18 030 €	5 854 €	6 000 €		0 €
REGADES	2	1	1			15 260 €	5 680 €	3 000 €		0 €
MIRAMONT DE COMMINGES	2	1	1			18 413 €	8 197 €	3 500 €		500 €
SAUX ET POMAREDE	1	1				13 000 €	4 550 €	3 000 €		0 €
LODES	1	1				13 000 €	6 500 €	3 500 €		500 €
SAINT MARCET	5	2	3			55 101 €	28 505 €	7 000 €		1 000 €
LALOURET LAFFITEAU	1	1				13 000 €	6 500 €	3 500 €		500 €
ASPRET SARRAT	1	1				12 654 €	6 327 €	3 500 €		500 €
<i>TOTAL</i>	<i>61</i>	<i>45</i>	<i>16</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>652 350 €</i>	<i>304 067 €</i>	<i>153 500 €</i>	<i>0 €</i>	<i>15 500 €</i>

Parc Privé 2015

Communes	PO		
----------	----	--	--

SAINT-GAUDENS	6		
LABARTHE RIVIERE	2		
VALENTINE	1		
LABARTHE INARD	1		
POINTIS INARD	2		
LANDORTHE	1		
VILLENEUVE DE RIVIERE	1		
MIRAMONT DE COMMINGES	1		
TOTAL	15		

MOBILISATION DROIT COMMUN DE L'ETAT / AGENCE REGIONALE DE SANTE

DENOMINATION DU DISPOSITIF	DESCRIPTION DU DISPOSITIF	MONTANT ANNUEL DES CREDITS			OBSERVATIONS
		2013	2014	2015	
Permanence d'accès aux soins de santé (accès aux droits et aux soins)	La Permanences d'accès aux soins de santé est un dispositif adapté aux personnes en situation de précarité, qui vise à leur faciliter l'accès au système de santé et à les aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Une PASS doit offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun et agir à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et	10 000	30 000		Renforcement de la PASS pour qu'elle réponde aux exigences de la circulaire de 2013 et qu'elle puisse améliorer sa visibilité tant en interne qu'en externe - crédits alloués en 2014 pour mise en œuvre en 2015

	construire un partenariat institutionnel élargi.				
SICASMIR : action « la forme sous toutes ses formes » (prévention et promotion des comportements favorables à la santé	Cette action consiste à apporter aux seniors une information théorique et pratique sur des sujets récurrents comme l'activité physique et la nutrition, afin de les inciter à maintenir leur capital santé. Elle permet également de créer du lien social sachant que la couverture territoriale est en zone rurale de montagne. Un service de transport à la demande est mis à la disposition des retraités isolés et ne conduisant plus		6 000	Appel à projet en cours d'instruction	Le SICASMIR s'est engagé dans la procédure de reconnaissance « collectivité active PNNS » pour pouvoir continuer à voir son action financée au titre de l'appel à projet ville active PNNS. La ville de St Gaudens devrait également se lancer la démarche et s'inscrire dans le réseau des villes actives PNNS pour en bénéficier
Programme d'éducation thérapeutique du patient (affections cardiovasculaires) du CH de Saint-Gaudens + Sur le bassin de santé : 1 programme d'ETP diabète à la maison de santé d'Aspet	Selon l'OMS, l'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Les programmes d'ETP sont autorisés pour 4 ans à hauteur de 250€/patients. Un forfait d'aide au démarrage est fixé à 12500 € quelque soit le nombre de bénéficiaires.	12 500	Selon nombre de bénéficiaires	Selon nombre de bénéficiaires + soutien logistique pour promotion des programmes du bassin	Le développement de l'ETP constitue un axe fort avec une volonté de mieux faire connaître le dispositif aux professionnels de santé et aux patients. Les équipes bénéficieront d'un soutien logistique dans ce cadre.
CIDFF : action pour la prévention des violences dans les relations filles/garçons	Le but de l'action est de développer les compétences psychosociales pour les enfants de primaire, en privilégiant les enfants accueillis sur les			3 000	Action devant se dérouler à la rentrée scolaire 2015 sur du temps périscolaire, lieu de l'action laissé à

	structures périscolaires sur la prévention des violences dans les relations filles/garçons				la libre appréciation de la communauté des communes / commune de St Gaudens. Action pouvant s'effectuer en 2016
Projet santé bucco-dentaire	Développer l'hygiène bucco-dentaire en direction des personnes âgées résidant en EHPAD et en direction des patients pris en charge par un SSIAD	0	66 828		Financement en 2014 pour mise en œuvre en 2015. Action concernant les EHPAD et SSIAD, Renouvelable en 2015 pour mise en œuvre en 2016 sous réserve d'un contrat avec l'UFSBD (union française de santé bucco-dentaire)

Interventions de la DRAC

DENOMINATION DU DISPOSITIF	DESCRIPTION DU DISPOSITIF	MONTANT ANNUEL DES CREDITS			OBSERVATIONS
			2014	2015	
Résidence de quARTier	Résidence d'action culturelle d'un artiste sur le quartier prioritaire en lien avec un opérateur culturel connu des services de la Drac. Une présence de deux mois minimum avec un travail participatif au plus près des habitants.	5000€ pour démarrer la résidence	10 000€ pour la chapelle Saint Jacques et 15 000€ pour les Pronomade (s)	Les crédits sont octroyés à chaque fois pour une résidence de quARTier sur la base d'un projet co-construit avec les associations du	

				quartier.
--	--	--	--	-----------

Droit Commun Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Caisse d'Allocations Familiales

Contribution de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne au Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois

Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir :

Acteur majeur de la politique familiale et sociale dans le département, la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne a pour mission d'aider les usagers dans leur vie quotidienne (éducation, garde des enfants, logement, loisirs, prévention de la précarité) en respectant des valeurs d'équité, de solidarité, de neutralité.

634 423 personnes, soit 50,3 % de la population départementale, sont concernées par le versement des prestations sociales et familiales de la Caf. Outre une offre globale de services aux usagers (versement des prestations légales, accueil social, aides financières individuelles, gestion d'équipements de proximité), la Caf conduit une politique d'action sociale collective par le financement de services et d'équipements sur le territoire départemental (établissements d'accueil petite enfance, accueil de loisirs, équipements d'animation de la vie sociale, dispositifs de soutien de la parentalité). L'ensemble de ces interventions représente un budget annuel de plus d'1,5 milliard d'euros.

Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville :

Les objectifs de cohésion urbaine et de solidarité au profit des quartiers défavorisés et de leurs habitants poursuivis par la politique de la ville s'inscrivent pleinement dans les engagements pris par la branche famille dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État pour la période 2013-2017.

En outre, les quartiers et les publics visés par la politique de la ville font partie des territoires prioritaires de l'intervention sociale des Caf dans le cadre de leur action de rééquilibrage territorial et de soutien aux projets spécifiques.

Dès lors, le contrat de ville constitue un levier en termes de partenariat politique et financier afin de réduire les inégalités économiques, sociales et culturelles rencontrées par les habitants du quartier prioritaire de la Communauté de Communes.

Les engagements de l'institution :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de ville, la Caf de la Haute-Garonne s'attachera plus particulièrement à :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accueil du jeune enfant
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale
- Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables
- Favoriser la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances

Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera :

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne veillera à :

➤ S'assurer de l'accès effectif aux droits et aux services

- Assurer des accueils administratifs et sociaux de proximité, à travers l'agence Caf de Saint-Gaudens, afin de garantir l'accès aux droits des publics résidant en quartier politique de la ville
- Contribuer à l'information des intervenants sociaux
- Travailler sur l'autonomisation des individus en matière d'accès aux droits et aux services, dans une logique de parcours global
- Optimiser les circuits d'orientation pour garantir une réponse rapide et efficace
- Soutenir les associations mettant en oeuvre des actions en direction des publics vulnérables (alphabétisation, écrivain public, etc.)

➤ Développer une offre adaptée aux besoins des publics

- Contribuer à l'étude de faisabilité sur la relocalisation du Foyer de Jeunes Travailleurs dans le centre-ville ou à proximité des besoins de la population jeune
- Mener une réflexion sur le développement du dispositif « Agir Dans Mon Quartier » sur le territoire pour favoriser la conduite de projets en autonomie par les habitants et la participation citoyenne

➤ Lutter contre les ruptures sociales et scolaires

- Améliorer chez l'enfant et l'adolescent le bien-être en collectivité et dans son environnement quotidien : initiative, coopération, santé, confiance en soi, sécurité.
- Promouvoir l'égalité des chances en mettant en place des actions d'éveil et de socialisation des enfants adaptées à la diversité des familles
- Favoriser l'autonomisation, l'apprentissage de la vie sociale et l'investissement dans la vie citoyenne en soutenant financièrement les projets portés par les adolescents

➤ Favoriser le soutien de la parentalité :

- Soutenir une offre de service diversifiée (réseau d'appui et d'accompagnement à la parentalité, espace de rencontre, actions parentalité, lieu d'accueil enfants-parents, médiation familiale, Clas) dans le quartier prioritaire politique de la ville et mettre en oeuvre des actions de sensibilisation pour informer les parents sur l'existence de ces services
- Augmenter la participation et l'implication des parents dans les espaces éducatifs tels que les établissements d'accueil du jeune enfant, les écoles, les centres de loisirs, etc.

➤ Lever les principaux freins périphériques à l'emploi :

- Mettre en oeuvre la convention signée entre la Caf et Pôle Emploi visant à anticiper le retour à l'emploi des bénéficiaires du Complément de libre choix d'activité ou de la Prestation partagée d'éducation de l'enfant, en développant une offre de service adaptée sur le territoire
- Favoriser les démarches d'insertion et d'émancipation sociale des familles, et notamment des femmes en situation de monoparentalité
- Rechercher des modes de garde adaptés aux familles confrontées à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité (crèches à

vocation d'insertion professionnelle, garde à domicile, structures d'accueil à horaires élargis par exemple)

À cet effet, la Caf de la Haute-Garonne s'engage à mobiliser ses ressources pour permettre une couverture optimale du territoire et le financement des services aux familles. Le soutien aux opérateurs, et particulièrement aux associations, est essentiel à la mise en œuvre concrète du contrat de ville. À ce titre, des fonds spécifiques pourront être mobilisés pour optimiser le financement de projets innovants ou nécessitant des moyens supplémentaires.

Mobilisation du droit commun de la CAF Haute-Garonne :

DENOMINATION DU DISPOSITIF	DESCRIPTION DU DISPOSITIF	MONTANT ANNUEL TOTAL DES CREDITS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE			MONTANT ANNUEL TOTAL DES CREDITS POUR LA POPULATION SITUEE EN QUARTIER PRIORITAIRE		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015
Prestations de service versées par la Caisse d'allocations familiales aux structures implantées sur la commune de Saint-Gaudens	20 % des crédits, considérant que 20 % de la population saint-gaudinoise relève du quartier prioritaire	Montant réel	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel	Montant réel	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel
Prestation de service unique	Aide au fonctionnement pour les établissements d'accueil des enfants de 0 à 3 ans	618000	618000	618000	247300	247300	247300
Prestation de service ALSH	Aide au fonctionnement à destination des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DDSC	192000	192000	192000	53000	53000	53000
Prestation de service FJT	Aide au fonctionnement à destination du foyer de jeunes travailleurs	68000	68000	68000	13600	13600	13600
Prestation de service Animation globale collective et Animation collective familles	Aide au fonctionnement à destination du centre social	32000	32000	32000	6400	6400	6400
Prestation de service CLAS	Financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité	34000	34000	34000	6800	6800	6800
Prestation médiation familiale	financement de la médiation familiale	26000	26000	26000	5200	5200	5200
Prestation lieu d'accueil enfants parents	financement du lieu d'accueil enfant	10000	11000	11000	2200	2200	2200

	parents						
Prestation de service enfance jeunesse (Le nouveau contrat enfance jeunesse est en cours de renégociation)	prestation de service destinée à la collectivité pour le développement de services enfance-jeunesse sur le territoire	58300 0	607000	607000	11660 0	121400	121400
Total		15630 00	1588000	1588000	45110 0	455900	455900

INTERVENTION DE LA RÉGION MIDI-PYRENEES

« La Région Midi-Pyrénées a décidé d'être partenaire et cosignataire du contrat de ville avec la Communauté de communes du Saint-Gaudinois et l'Etat pour agir pour l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie et la rénovation urbaine.

Pour ce faire, la Région mobilisera d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier concernant l'emploi et la formation (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emplois, soutien à la formation par l'apprentissage...). Sur ces thématiques, les MCEF et des bureaux territoriaux seront les interlocuteurs privilégiés du territoire.

De plus, elle participera au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturel et sportif ainsi qu'à la réhabilitation thermique des logements, selon les dispositifs prévus dans le cadre des contrats régionaux uniques.

La Région Midi-Pyrénées a décidé de mobiliser le programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne, en particulier l'Axe 10, doté de 35,7 M€, entièrement dédié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les domaines suivants :

- Soutien à la réalisation des économies d'énergie dans les logements/hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants/ maintien et création de services commerciaux.

Les autres axes du FEDER en particulier dans les domaines économiques, de l'innovation et de la transition énergétique pourront également être mobilisés ainsi que les crédits FSE prévus en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la création d'activités par ces derniers et de l'accompagnement des jeunes pour accéder à un emploi.

La Région cofinance avec l'Etat les postes d'adultes relais en participant au salaire à hauteur de 10 % du SMIC charges comprises ainsi qu'à la formation à hauteur de 2 744 € par adulte relais. »

INTERVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (1)

NOM DE L'ACTION	AIDE AU MAINTIEN ET A LA REPRISE DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PROXIMITE
REFERENT DE L'ACTION	DAEDL
OBJECTIFS VISES	AIDE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISES
PUBLICS CIBLES	ARTISANS COMMERCANTS
ZONAGE	Territoire du département de la Haute-Garonne hors SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (soit 116 communes exclues)
ACTIVITE CONCERNEE	Cette aide a pour but de soutenir les créations et les reprises d'entreprises en zone rurale. Sont exclus de cette aide, la location gérance, les auto-entrepreneurs, les professions libérales, les entreprises agricoles, les SCI, les entreprises de services à la personne, des entreprises d'intermédiations financières.
NATURE DE L'AIDE	20% des investissements éligibles avec un minimum d'investissements de 7 000 € HT et un plafond d'aide fixé à : 4 000 € Pour les communes de plus de 5 000 habitants, l'aide est limitée aux reprises et aux créations d'une activité nouvelle c'est-à-dire non représentée sur la commune
CRITERES	- Le dossier doit être déposé dans les 6 mois qui suivent l'immatriculation, - Les investissements au titre desquels l'aide est sollicitée ne doivent pas être antérieurs à plus de trois mois (jour pour jour) avant la date d'immatriculation auprès des Chambres Consulaires, - Le montant éligible d'une facture, doit être supérieur ou égal à 500€ HT (et 200 € HT pour le matériel informatique) - Montant minimum d'investissements pour que la demande soit recevable 7 000 € HT - Obligation d'avoir des connaissances en gestion et des diplômes (pour les artisans) - Maintien obligatoire de l'activité pendant 3 ans dans le département de la Haute Garonne, hors Scot de la Grande Agglomération Toulousaine.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Passage des dossiers devant une commission spécialisée puis devant la Commission Permanente du

INTERVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (2)

NOM DE L'ACTION	AIDE AU MATÉRIEL DE PRODUCTION ET A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PROXIMITÉ
REFERENT DE L'ACTION	DAEDL
PUBLICS CIBLES	- Micro, petites ou moyennes entreprises (recommandation n°2003/361/CE), - Les entreprises industrielles et artisanales (uniquement) - Organismes de crédit-bail uniquement pour l'immobilier d'entreprise.
ZONAGE	Territoire du département de la Haute-Garonne hors SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (soit 116 communes exclues)
OBJET	Favoriser l'acquisition, l'aménagement, la rénovation et/ou la construction de bâtiment artisanal, industriel. De soutenir des projets de développement basés sur des investissements en matériel neufs de production.
EXCLUSIONS	- les grandes entreprises, - les entreprises exerçant une activité de location gérance, - les entreprises exerçant une profession libérale, - les entreprises exerçant une activité agricole, - les entreprises exerçant une activité commerciale et de prestation de service, - les auto-entrepreneurs, - les sociétés civiles immobilières, - les entreprises de services à la personne et aux biens, - les entreprises d'intermédiations financières et immobilières ; - les entreprises en redressement judiciaire ou engagées dans une procédure de sauvegarde (jusqu'au jugement statuant sur la continuation ou la cession), - les entreprises en cours d'examen par un comité d'examen départemental des difficultés de financements d'entreprises (CODEFI), jusqu'à la décision ou le dessaisissement de ce dernier, - tout cas prévu par l'article 1er du règlement N°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 (règlement de minimis). L'aide versée à une entreprise ne pourra pas dépasser le montant des fonds propres, par référence au dernier exercice connu et à des apports récents existants et certifiés. L'attribution de la subvention est conditionnée au respect par les entreprises d'une éthique financière. En ce sens, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne vérifiera que la subvention ne favorise pas l'enrichissement des actionnaires au détriment du développement de l'entreprise et de ses salariés, et pourra solliciter tous les documents attestant des conditions financières particulières (dividendes, produits financiers, etc.).

INTERVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (3)

NOM DE L'ACTION	Dispositif d'Accès à l'Emploi
REFERENT DE L'ACTION	AFIDEL
Objectif de l'action	L'action vise un public allocataire du RSA en capacité d'accéder à un emploi (projet validé) Le prestataire réalise un accompagnement et une médiation pour une recherche active d'emploi: mise en relation avec des employeurs, mobilisation de réseaux d'entreprises et proposition directe d'emplois
Publics cibles	RSA
Objectifs de réalisation	sorties positives : CDI CDD CDDI Emplois aidés formation qualifiante
Résultat visé	en lien avec les tableaux de suivi
Objectifs qualitatifs identifiés	Rendre l'usager autonome dans sa recherche d'emploi par un accompagnement individualisé et renforcé
Indicateurs de suivi	suivi mensuel, démarches réalisées, résultats à 12 mois
Mode opératoire	orientation des bénéficiaires du RSA par les services de la Direction de la Coordination et du développement social du Conseil Départemental
COMMENTAIRES	Public allocataire du RSA éloigné de l'emploi avec peu ou pas de qualification peu ou parfois pas scolarisé ayant eu une expérience professionnelle ancienne

INTERVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (4)

NOM DE L'ACTION	Dispositif Territorial d'insertion professionnelle
REFERENT DE L'ACTION	TREMLIN
Objectif de l'action	Permettre aux allocataires du RSA les plus en difficulté d'accéder à l'autonomie économique le prestataire réalise un diagnostic global de la situation du bénéficiaire, Il interroge également l'usager sur sa situation au regard du logement, de la santé et l'oriente vers les services compétents. Les allocataires du RSA disposent d'un référent identifié qui mobilise tous les outils disponibles, s'appuie sur l'offre de formation et de qualification et l'ensemble des ressources existantes notamment les possibilités offertes dans le champ de l'insertion par l'économique. -
Publics cibles	RSA
Objectifs de réalisation	accélérer la construction et la mise en œuvre concrète d'un projet d'insertion professionnelle
Résultat visé	en lien avec les tableaux de suivi
Objectifs qualitatifs identifiés	suivi mensuel des parcours, suivi des sorties positives : CDI CDD CDDI Emplois aidés formation qualifiante
Indicateurs de suivi	suivi mensuel, démarches réalisées, résultats à 12 mois
Mode opératoire	orientation des bénéficiaires du RSA par les services de la Direction de la Coordination et du développement social du Conseil Départemental
COMMENTAIRES	Public allocataire du RSA éloigné de l'emploi avec peu ou pas de qualification peu ou parfois pas scolarisé. Absence d'expérience professionnelle ou très ancienne ou peu significative. Pas de projet explicite ou projet inadapté ou à construire ou qui reste à valider. Ce public a moins recours au Droit Commun : il cumule des difficultés de santé et/ou sociales et/ou de logement, illettrisme, ou connaissance très partielle de la langue française, ancienneté de plusieurs années au RSA, absence de mobilité

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE MIDI-PYRÉNÉES

Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

Le périmètre de l'ESS est défini par la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, consacrant les valeurs, les principes de gestion de l'entreprise ESS et ses acteurs historiques que sont les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, tout en ouvrant son périmètre aux sociétés commerciales respectant, dans leur objet social, ces valeurs et principes.

L'article 6 de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire donne à la CRESS une mission d'intérêt général pour assurer « au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire ». Elle assure en particulier :

- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020 signée le 18 Juin 2014 fait de l'ESS un levier important de développement économique dans les quartiers prioritaires et s'engage à soutenir ce mode d'entreprendre :

« Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) de par leur proximité avec les publics bénéficiaires de leurs actions contribuent à une réelle cohésion territoriale. Acteurs économiques importants, elles représentent également un vivier d'emplois potentiels pour les résidents des quartiers prioritaires. »

Une convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 entre le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation et le ministre délégué auprès du ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville a également été signée le 27 Septembre 2013.

Ainsi, la position d'interface de la CRESS entre les acteurs de l'ESS et les collectivités territoriales lui permet d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en matière de soutien au développement économique des Contrats de Ville en encourageant et en soutenant la création et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois non délocalisables dans les quartiers prioritaires.

Les attentes de l'institution vis à vis du contrat de ville

Les attentes de la CRESS vis-à-vis du contrat de ville se situent principalement autour de l'orientation thématique n°2 – Favoriser la création de richesses. Partant du constat que le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires est plus faible qu'ailleurs dans l'agglomération trois axes stratégiques ont été identifiés à partir du travail partenarial dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville :

- Augmenter durablement le taux d'emploi des publics des quartiers prioritaires
- Améliorer les chances des habitants d'accès à l'emploi par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics
- Soutenir les initiatives économiques, développer l'activité et réussir l'aménagement des centralités commerciales dans les quartiers

La CRESS et l'ensemble des acteurs de l'ESS peuvent apporter des réponses sur ces trois axes stratégiques. En effet, l'ESS s'affirme comme une économie créatrice d'emploi et d'utilité sociale au

service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale. Elle est une réponse adaptée aux besoins des habitants des quartiers de la politique de la ville (de par son adaptation aux spécificités territoriales et son caractère innovant). Il nous semble donc important que le nouveau contrat de ville s'appuie sur les ressources qu'offre l'ESS pour les habitants des quartiers prioritaires.

Les engagements auquel l'institution souscrit

Au travers du contrat de ville, *la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées* s'engage plus particulièrement à :

- 1- Positionner l'ESS comme levier de développement économique et d'emplois dans les quartiers prioritaires.
- 2- Favoriser la cohésion sociale et l'intérêt collectif à travers les projets et initiatives de l'ESS.
- 3- Favoriser la participation citoyenne en s'appuyant sur les ressources et le fonctionnement de l'ESS.

Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, *la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées* :

- 1- Contribue à une démarche participant d'une meilleure connaissance de l'ESS dans son ensemble par les techniciens de l'intercommunalité, de la ville et par les Conseils Citoyens. L'objectif est de montrer les réalités et les opportunités de l'ESS pour les quartiers prioritaires en s'appuyant sur :
 - de la communication autour du lien entre l'ESS et le Contrat de la ville : organisation d'un événement dans le cadre du Mois de l'ESS, utilisation des supports de communication de la CRESS (lettres périodiques, site Internet,...)
 - l'élaboration et l'organisation de formations à destination des agents des services de la Communauté de communes en lien avec la Politique de la Ville.
 - La conception et l'organisation de formations pour les membres des Conseils Citoyens.
- 2- S'appuie sur son Observatoire Régional de l'ESS, avec pour objectifs :
 - d'améliorer et d'approfondir les données économiques disponibles sur les quartiers en matière d'ESS.
 - de contribuer dans une démarche de co-construction à la mise en place et au suivi de certains indicateurs (ESS) sur les quartiers prioritaires.
 - de participer à l'analyse des dynamiques de ces quartiers.
 - de repérer les initiatives et les besoins des acteurs de l'ESS dans les quartiers prioritaires.
 - de valoriser les territoires à travers des fiches initiatives sur les acteurs de l'ESS des quartiers prioritaires.
- 3- Soutient la volonté d'accompagnement et d'animation de territoire du Saint-Gaudinois sur le volet du développement économique. Les objectifs sont :
 - d'appuyer la création, le développement et le maintien des structures de l'ESS dans les quartiers prioritaires.
 - de mettre en réseau et de mobiliser tous les acteurs de l'ESS autour des problématiques de développement économique et d'emploi dans les quartiers prioritaires.
 - de favoriser l'émergence d'initiatives et de projets sur les quartiers prioritaires.
 - de favoriser l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS notamment via le dispositif Emploi d'Avenir
 - de favoriser l'accès des jeunes des quartiers au Service Civique.
 - d'accompagner les dynamiques de coopération économique de l'ESS présents dans les quartiers prioritaires.

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté des communes du Saint-Gaudinois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

